



RAPPORT ANNUEL DE L'AECP POUR L'ANNÉE 2017



Fondement juridique:

article 14 et article 23, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 768/2005¹ tel que modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2016/1626², article 47 du règlement financier de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)³.

Le rapport annuel 2017 suit le système de gestion par activité conformément au document unique de programmation contenant le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et le programme de travail annuel 2017 adoptés le 11 octobre 2016 et modifiés le 21 juin 2017.

ISBN: à déterminer

ISSN: à déterminer

doi: à déterminer

© Union européenne, 2018

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de la présente publication.

¹ JO (journal officiel) de l'Union européenne L 128 du 21.5.2005, p. 1.

² JO de l'Union européenne L 251 du 16.9.2016, p. 80.

³ Décision n° 13-W-09 du conseil d'administration du 31 décembre 2013.



Table des matières

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	5
INTRODUCTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	6
ANALYSE ET ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Partie I – RÉALISATIONS DE L'ANNÉE	12
1.1 Initiatives principales au titre du cadre pluriannuel 2017-2021	12
1.1.1 Assistance à la Commission européenne et aux États membres dans la mise en œuvre de la PCP et des stratégies maritimes connexes	14
1.1.2 Amélioration des instruments de renforcement des capacités	21
1.1.3 Rationalisation de l'AIECP	22
1.2 Programme de travail annuel 2017	23
1.2.1 Activités opérationnelles	23
1.2.1.1 Coordination (des opérations) (CODE SGPA 1.1, Objectifs 1 à 3)	25
1.2.1.2 Harmonisation et normalisation (CODE SGPA 1.2, Objectifs 4 à 6)	42
1.2.1.3 Assistance and expertise (CODE SGPA 1.3, Objectifs 7 à 10)	62
1.2.2 Communication, gouvernance et représentation (objectifs 11-14)	87
PARTIE II. SOUTIEN HORIZONTAL	96
2.1 Principaux événements (Objectif 15)	96
2.2 Gestion budgétaire et financière	99
2.3 Gestion des ressources humaines (RH)	102
2.4 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités	105
2.5 Marchés publics	105
2.6 INFORMATIQUE	106
2.7 Locaux	107
2.8 Protection des données et accès aux documents	107
Partie III. ÉLÉMENTS D'ASSURANCE	108
3.1 Évaluation par l'encadrement	108
3.2 Système de contrôle interne	109
3.3 Légalité et régularité des opérations	111
3.3.1 Contrôles ex ante et ex post	111
3.3.2 Procédure de gestion des non-conformités	112
3.4 Gestion des risques	112
3.5 Évaluation des résultats d'audit durant l'année de référence	113
3.5.1 Service d'audit interne (IAS)	113
3.5.2 Cour des comptes européenne (CCE) et auditeur externe	113



3.5.3	Évaluations externes	113
3.6	Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations	114
3.7	Suivi des observations de l'autorité de décharge	114
	Partie IV. ASSURANCE DU DIRECTEUR	115
4.1	Examen des éléments corroborant l'assurance	115
4.2	Réserves et conclusion générale sur l'assurance.....	115
4.2.1	Déclaration du coordinateur du contrôle interne.....	117
4.2.2	Déclaration d'assurance	118
	ANNEXES 119	
	Annexe I. Activités opérationnelles: informations détaillées	119
	PDC de la mer du Nord	119
	PDC mer Baltique	128
	PDC des eaux occidentales.....	136
	PDC de l'OPANO et de la CPANE.....	166
	PDC mer Méditerranée et Atlantique Est.....	170
	Mer Noire.....	181
	Activités de formations réalisées en 2017	183
	Annexe II. Statistiques sur la gestion financière	185
	Annexe III. Organigramme	190
	Annexe IV. Tableau des effectifs	192
	Annexe V. Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste.....	193
	Annexe VI. Ressources humaines par type d'emploi	194
	Annexe VII. Marchés publics	195
	Annexe VIII. Décisions du conseil d'administration	197
	Annexe IX. Critères d'importance relative	198
	Annexe X. Comptes annuels	199
	Annexe XI. IPC du directeur exécutif	200
	Annexe XII. Liste des acronymes et abréviations les plus utiles	201
	Annexe XIII. Liste de termes et de projets.....	204



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Le présent rapport annuel décrit les différentes activités menées par l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) en 2017.

2017 a été une année pleine de défis pour l'AECP. Pour la première fois, l'Agence a été appelée à combiner ses missions principales de coordination opérationnelle et de contrôle de la pêche avec une assistance aux garde-côtes de l'UE. L'étroite coopération avec les États membres et avec la Commission a toujours été déterminante pour le succès de l'Agence dans sa contribution à une mise en œuvre plus efficace et plus uniforme de la politique commune de la pêche, et cela s'est encore vérifié cette année. Cette coopération a été étendue à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et l'Agence européenne pour la sécurité maritime afin d'aider les autorités nationales à remplir des missions de garde-côtes en leur fournissant des informations, du matériel et des formations, et en coordonnant des opérations polyvalentes.

Le respect du cadre juridique pertinent de l'UE est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la politique commune de la pêche. Le soutien aux administrations nationales est le travail quotidien de l'AECP. Ce soutien est crucial pour renforcer le strict respect des règles et promouvoir une culture de conformité. Par son rôle de facilitateur, l'AECP continuera d'élaborer des méthodes et des stratégies visant à améliorer davantage le contrôle des pêches.

En mettant en œuvre les plans de déploiement commun, en collaborant avec des groupes régionaux d'États membres et en coopérant avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), l'AECP joue un rôle central dans la mise en œuvre réussie des activités de contrôle de la pêche dans l'Union européenne. La valeur ajoutée du travail de l'AECP a été soulignée dans la deuxième évaluation quinquennale externe indépendante, qui s'est avérée globalement très positive à l'égard des activités de l'AECP et contient des suggestions utiles pour de nouvelles améliorations.

En ce qui concerne la dimension internationale de la politique commune de la pêche, l'AECP a aidé l'Union européenne à coopérer avec des pays en développement et des organisations internationales de pêche afin de lutter contre la pêche illégale.

À la suite d'une recommandation formulée en 2016 par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, un projet pilote visant à améliorer le contrôle des mesures de conservation dans le détroit de Sicile en ce qui concerne le merlu et la crevette rose du large a été mené avec succès. Ce projet pilote était axé sur la formation, l'échange de données, les inspections conjointes en mer et l'utilisation de nouvelles technologies. Il a jeté les bases d'un programme d'inspection commune internationale dans la région.

De plus, l'attribution du contrat d'affrètement d'un navire de patrouille dotera l'AECP de sa propre plateforme d'inspection. Compte tenu des ressources financières et humaines supplémentaires allouées à l'AECP, ce rapport donne des détails sur son excellente exécution du budget en 2017.

En ma qualité de président du conseil d'administration, au sein duquel sont représentés les États membres et la Commission, je suis convaincu que nous continuerons d'œuvrer ensemble pour établir des conditions de concurrence équitables ainsi qu'une application uniforme et efficace de la politique commune de la pêche.



INTRODUCTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Dans ce résumé, je voudrais souligner les principales activités et réalisations de l'AECM. L'année 2017 a été une année exceptionnelle pour l'AECM, marquée par une augmentation significative de l'activité à la suite de la modification du règlement fondateur de l'Agence par le Parlement européen et le Conseil, sur l'initiative du corps de garde-côtes européen. Cette augmentation de l'activité a été soutenue par une augmentation globale des ressources budgétaires de 86%, en ce compris une augmentation du budget opérationnel de 295% et le recrutement net de 10 agents statutaires (20%). Le taux de mise en œuvre a été élevé, 93% des activités ayant été achevées dans les délais prévus.

La structure du rapport annuel est basée sur celle du document de programmation pour 2017.

- Dans le domaine du contrôle, de l'inspection et de la surveillance mis en œuvre dans le cadre des **plans de déploiement commun** (PDC - partie 1.2.1 Activités opérationnelles) et de la **coordination des plans opérationnels**⁴:

Une attention particulière a été accordée aux activités visant à renforcer le potentiel des services nationaux chargés de l'application des droits afin d'appliquer les règles de la **politique commune de la pêche** (PCP) de manière uniforme et effective. Cela a contribué à une exploitation optimale et coordonnée des ressources humaines et des autres ressources par les États membres. En 2017, cette coopération a conduit à 20 074 inspections coordonnées et à la constatation de 829 infractions apparentes.

Pour la première fois, tous les PDC dans les eaux de l'UE ont mis en œuvre des actions spécifiques lors des opérations conjointes. Cela a permis aux États membres participants de concentrer leurs activités de contrôle sur des risques spécifiques et des segments de flotte identifiés dans l'analyse des risques régionale pertinente.

Une attention particulière a été accordée aux risques associés au non-respect des dispositions en matière d'obligation de débarquement, d'enregistrement erroné des captures et de mesures techniques.

- **Dans le cadre de leurs nouvelles compétences, l'AESM (Agence européenne pour la sécurité maritime), l'AECM et Frontex** ont signé un accord de travail tripartite (ATT) qui a jeté les bases du cadre de coopération sur les fonctions de garde-côtes, y compris le partage des capacités et d'autres compétences. L'ATT a débouché sur un plan stratégique annuel commun et la signature d'accords sur les niveaux de service spécifiques pour la fourniture de moyens de contrôle.

À titre de mesure pratique dans le cadre de cette coopération, l'AESM, l'AECM et Frontex ont mené à bien le projet pilote «Création d'un corps européen de garde-côtes». Cela a permis d'identifier et de mettre au banc d'essai plusieurs services des autorités des États membres dans le cadre du contrôle des pêches.

En Méditerranée, dans le cadre du PDC de l'Atlantique Est et de la Méditerranée et du projet pilote de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), l'accent a été mis sur la fourniture conjointe de moyens maritimes et aériens pour les

⁴ Zones de coopération: la mer du Nord, la mer Baltique, les eaux occidentales, la mer Méditerranée et l'Atlantique Est, l'OPANO, la CPANE et la mer Noire.



opérations. Les services de patrouilleurs de pêche ont été sollicités, en coopération avec Frontex et l'AESM, ainsi que des services de surveillance aérienne, en coopération avec Frontex.

D'autres exemples de la valeur ajoutée de cette coopération sont la collaboration avec l'AESM pour la fourniture du service maritime intégré (SMI) et de l'imagerie par satellite du système Copernicus de l'AECP, et la préparation à l'utilisation future de systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS).

- En ce qui concerne **l'obligation de débarquement**, l'AECP a coopéré avec les groupes régionaux d'experts du contrôle (GREC - partie 1.2.1.2 Harmonisation et normalisation) de Scheveningen, BALTFISH, des eaux occidentales septentrionales et des eaux occidentales australes dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la coopération industrielle et l'obligation de débarquement. Au cours des campagnes de PDC, l'AECP a continué de promouvoir les inspections de dernière prise, qui ont été utilisées pour établir un indicateur de conformité sur les niveaux estimés de rejets illégaux.
- Pour promouvoir des **conditions de concurrence équitables**, le déploiement d'inspecteurs de l'Union dans des équipes d'inspection multinationales a continué à faire partie intégrante des mesures visant à faciliter la normalisation des procédures d'inspection.

En 2017, l'AECP a soutenu les États membres dans la conception d'un programme de formation pour les formateurs et les inspecteurs de l'Union. L'accent a été mis sur l'évolution continue de la **plateforme d'apprentissage en ligne** et la mise à jour du **programme de cours**. Fin 2017, 29 sessions de formation avaient été organisées et 875 fonctionnaires avaient été formés (369 par le biais de l'apprentissage en ligne).

- Sur la **scène internationale**, l'AECP a assisté l'Union dans ses relations avec les organisations régionales de gestion des pêches, à savoir l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Conformément aux engagements pris dans la déclaration ministérielle de Malte MedFish4Ever, un projet pilote de mise en œuvre de la recommandation de la CGPM sur la conservation des ressources halieutiques dans le détroit de Sicile a été lancé. L'AECP a réalisé le projet pilote en coopération étroite avec la Commission européenne et les États membres, avec la participation des autorités de contrôle des pêches des pays tiers. Le succès de ce projet a permis l'adoption ultérieure d'un programme d'inspection internationale par la CGPM pour le détroit de Sicile.

Dans le cadre de la coopération avec l'OPANO, l'AECP a organisé un séminaire d'inspection entre l'UE et le Canada, afin d'améliorer la coopération et la compréhension entre les parties contractantes ayant une présence d'inspection dans la zone de réglementation.

Dans le cadre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, l'AECP a organisé deux actions de renforcement des capacités, l'une avec la Commission de l'océan Indien (COI), centrée sur la gestion des risques, et l'autre axée sur les systèmes de surveillance de la pêche pour São Tomé e Príncipe.

Afin d'améliorer la coopération régionale dans la lutte contre la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée** (INN) en Afrique de l'Ouest, l'AEC a participé au projet de la Commission européenne «Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest» (PESCAO). La mise en œuvre a consisté à fournir une assistance technique aux organismes régionaux compétents en matière de pêche, à la Commission sous-régionale des pêches (CSR), au Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CRCO) et à leurs pays membres.

Tout au long de l'année, l'AEC, dans le cadre de la lutte contre les activités de pêche INN, a soutenu la Commission européenne dans des missions d'évaluation effectuées dans cinq pays tiers et a analysé 779 certificats de capture et 303 déclarations de traitement [annexe IV du règlement (CE) 1005/2008].

- Dans le cadre du projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants»⁵, l'AEC et l'AESM ont coopéré tout au long de l'année 2017 pour fournir un **service mondial** spécifique qui soutiendra les autorités des États membres et l'Union dans leur lutte contre les activités de pêche INN.

Le système de surveillance maritime internationale de l'AEC, qui comprend un **système de cartographie opérationnelle en temps réel de la situation en mer**, qui fusionne et met en corrélation le système de surveillance des navires par satellite (VMS), les systèmes d'identification automatique (SIA) terrestres et par satellite et les rapports de position issus du système d'identification et de suivi à grande distance des navires (LRIT), a désormais intégré les services de surveillance maritime Copernicus, qui fournissent une imagerie par satellite et des services de détection de navires.

- Le fonctionnement du **Centre d'opérations maritimes** (COM) a été développé et a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet pilote de la CGPM et des opérations ultérieures en mer Méditerranée.

Le système d'information sur la pêche (SIP) de l'AEC a permis à l'Agence de collecter des données auprès de chacun des États membres sur l'emplacement de leurs navires de pêche, leurs captures, etc. Au total, l'AEC a reçu les données du système de communication électronique (journal de pêche) de 4 106 navires situés dans 18 États membres et les données VMS de 8 043 navires dans tous les États membres. Le volume de messages VMS traités par le **VMS de l'AEC** a augmenté de 32%, atteignant plus de 30,5 millions de messages.

- Dans le **domaine de l'administration**, l'Agence a bénéficié des gains d'efficacité et des améliorations résultant de la mise en œuvre de plusieurs mesures au cours des années précédentes. En 2017, l'AEC a atteint un taux de gestion électronique des transactions financières de 95% et a dû faire face à une augmentation de 15% des transactions de paiement liée à l'augmentation de l'activité, et ce sans recourir à des ressources humaines supplémentaires.
- L'**évaluation quinquennale externe indépendante de l'AEC** pour la période 2012-2016 s'est achevée en 2017. L'évaluation a confirmé la performance positive de l'AEC. Afin de maintenir un débat ouvert, d'échanger et d'analyser le travail accompli par l'AEC ainsi que la voie à suivre, les résultats ont été présentés lors d'un séminaire auquel toutes les parties prenantes étaient invitées. Le rapport d'évaluation, les conclusions et les

⁵ Décision C(2016) 3675 de la Commission concernant l'adoption du programme de travail pour 2016 relatif au projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants».



réactions sur le séminaire ont constitué une aide précieuse sur la base desquels le conseil d'administration a publié des recommandations destinées à la Commission européenne.

Tous ces résultats n'auraient pu être obtenus (et les commentaires positifs reçus) sans le travail acharné du personnel de l'AECP. Je profite de cette occasion pour les remercier sincèrement pour leur engagement et leur dévouement. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à l'égard des États membres, de la Commission européenne, du Parlement européen, des agences de l'UE, des partenaires et des parties prenantes, qui ont soutenu et contribué au succès de la mission de l'AECP.

Le présent rapport est adressé au conseil d'administration de l'AECP, aux différentes institutions de l'UE, aux parties prenantes de l'AECP et au grand public.



ANALYSE ET ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration,

vu le règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil, du 26 avril 2005⁶, et ses modifications ultérieures,

vu le règlement financier de l'Agence européenne de contrôle des pêches du 31 décembre 2013, et notamment son article 47,

vu le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et le programme de travail annuel 2017 adoptés par le conseil d'administration le 11 octobre 2016⁷, et ses modifications du 21 juin 2017⁸,

Le conseil d'administration a analysé et évalué le rapport annuel de l'ordonnateur (directeur exécutif) pour l'exercice financier 2017. Le conseil d'administration prend acte des résultats obtenus par l'AECP et observe, en particulier, ce qui suit:

1. Le rapport annuel 2017 fournit un compte rendu fidèle et complet du travail réalisé par l'Agence en 2017. Il reflète les réalisations de l'Agence telles que définies dans le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et dans le programme de travail annuel 2017 adopté par le conseil d'administration le 11 octobre 2016, et sa modification ultérieure;
2. Le budget de l'AECP a enregistré une augmentation significative en 2017 (+86% par rapport au budget 2016), et a atteint un taux d'exécution budgétaire satisfaisant de 99% pour les crédits d'engagement et de 74% pour les crédits de paiement;
3. L'AECP s'est vu accorder 13 postes pour les nouvelles tâches associées dans le tableau des effectifs de 2017. Trois de ces postes ont automatiquement compensé la contribution de l'AECP au pool central de redéploiement des agences; ainsi, l'Agence a apporté l'ensemble de sa contribution au pool en 2017 pour une augmentation nette globale du tableau des effectifs de 10 postes (+20 %).
4. En ce qui concerne les activités opérationnelles, les faits et chiffres suivants ont été jugés particulièrement pertinents:
 - les progrès et les travaux réalisés dans le cadre de la coopération sur les fonctions de garde-côtes, y compris, notamment, en matière d'affrètement conjoint de moyens aériens et maritimes avec Frontex et l'AESM;
 - cinq plans de déploiement commun et un programme opérationnel conjoint mis en œuvre avec succès;
 - nombre d'inspections coordonnées⁹ (en mer et à terre): 20 074;
 - nombre d'infractions présumées¹⁰ constatées: 829;
 - L'AECP a collaboré avec des groupes de contrôle régionaux (Baltfish, Scheveningen, EOS et EOA) pour la mise en œuvre de la PCP et de l'obligation de débarquement dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la coopération avec les entreprises du secteur et l'évaluation de la conformité;

⁶ JO (journal officiel) de l'Union européenne L 128 du 21.5.2005, p. 1.

⁷ Décision n° 16-III-5 du conseil d'administration de l'Agence européenne de contrôle des pêches du 11 octobre 2016 concernant l'adoption du document unique de programmation (DOCUP) de l'AECP contenant le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et le programme de travail annuel 2017, le budget définitif et le tableau des effectifs de l'Agence européenne de contrôle des pêches pour l'exercice 2017

⁸ Décision n° 17-II-4 du conseil d'administration de l'Agence européenne de contrôle des pêches du 21 juin 2017 modifiant la décision AB n° 16-III-5 du 11 octobre 2016 concernant l'adoption du document unique de programmation (DOCUP) de l'AECP contenant le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et le programme de travail annuel 2017, le budget définitif et le tableau des effectifs de l'Agence européenne de contrôle des pêches pour l'exercice 2017

⁹ Données provisoires 2017 basées sur les informations fournies par les États membres jusqu'au 25 janvier 2018

¹⁰ Données provisoires 2017 basées sur les informations fournies par les États membres jusqu'au 25 janvier 2018



- la mise en œuvre par l'AECP du projet pilote concernant la recommandation de la CGPM pour la conservation des ressources halieutiques dans le détroit de Sicile a conduit à l'adoption d'un nouveau système d'inspection internationale pour cette zone et a jeté les bases d'une future coopération avec les pays tiers concernés;
 - 29 formations ont été organisées et 875 fonctionnaires ont été formés (369 par apprentissage en ligne);
 - L'AECP a développé et publié sur sa plateforme d'apprentissage en ligne des modules interactifs pour les inspecteurs de l'Union dans différentes langues;
 - les outils de renforcement des capacités ont été améliorés en vue de la fourniture d'un service spécifique mondial en appui aux autorités des États membres et à l'Union dans leur lutte contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
 - la disponibilité d'outils collaboratifs et d'échange de données (par exemple, FISHNET) a été accrue.
5. Les informations fournies dans le rapport annuel 2017 donnent au conseil d'administration une assurance raisonnable de ce que les ressources mises à la disposition de l'AECP en 2017 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière.

Vigo, le 14 mars 2018

Reinhard Priebe
Président du conseil d'administration



Partie I – RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

1.1 Initiatives principales au titre du cadre pluriannuel 2017-2021

Conformément à son règlement fondateur¹¹, l'AECP a pour objectif *«d'organiser la coordination opérationnelle des activités de contrôle et d'inspection des pêches menées par les États membres et de les aider à coopérer de manière que soient respectées les règles de la politique commune de la pêche, afin de garantir leur application effective et uniforme»*.

À cet égard, le conseil d'administration considère qu'à plus long terme, l'Agence aura pour objectif d'identifier des moyens permettant d'assurer des conditions de concurrence équitables et des mesures de coordination et d'assistance visant à garantir un niveau supérieur de conformité¹².

Le cadre pluriannuel de l'AECP repose notamment sur:

- les priorités de l'UE, à savoir les programmes «Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement» dans la politique commune de la pêche et «Vers une nouvelle politique migratoire», grâce à l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les fonctions de garde-côtes;
- la mise en œuvre des éléments de la politique commune de la pêche;
- les recommandations formulées par le conseil d'administration à l'issue de l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'Agence européenne de contrôle des pêches, le 21 juin 2017;
- le règlement financier-cadre révisé (RFC);
- la feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE.

Le tableau de la page suivante présente les objectifs stratégiques pluriannuels de l'AECP et les progrès enregistrés.

¹¹ Règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil du 26 avril 2005 instituant une agence européenne de contrôle des pêches et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 instituant un régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2016/1626 (JO L 251 du 16.9.2016, p. 80).

¹² Le conseil d'administration de l'AECP, considérant le règlement fondateur de l'AECP et l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP (2011-2015), a formulé une recommandation définissant des objectifs plus ambitieux pour l'Agence sous la forme de la «Recommandation pour une concurrence juste et des mesures de coordination et d'assistance visant à garantir un niveau supérieur de conformité» adoptée par le conseil d'administration de l'Agence le 15 mars 2012, http://www.efca.europa.eu/pages/home/docs_basicdocs.htm.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS	Indicateurs de performance clés (IPC)	SITUATION À LA FIN DE 2017 ¹³		OBJECTIF POUR 2021	
1. Soutenir les États membres dans le suivi de la politique commune de la pêche et en particulier de l'obligation de débarquement	% de PSCI ¹⁴ mis en œuvre par le PDC adopté	100%		100%	
	Nombre d'inspections et inspections ayant révélé au moins une infraction présumée dans le cadre du PDC	MdN	9 754 (+4%); 246 (+1%)		Tendance stable (changement interannuel inférieur à ±15%)
		MB ¹⁵	4 603 (-21%); 126 (-18%)		
		OPANO ¹⁶ CPANE ¹⁷	115 (+51%); 5 (-28%)		
		EO	2 555 (-10%); 122 (-3%)		
		MED ¹⁸	2 855 (+39%); 203 (+48%)		
		Pourcentage d'inspections ayant révélé au moins une infraction présumée dans le cadre du PDC ¹⁹	MdN	-3%	
	Mer Baltique		+3%		
	OPANO & CPANE		- 53%		
	EO		+8%		
Pourcentage de projets PACT organisés à la demande des États membres	MdN	+3%		100%	
	Mer Baltique	+3%			
	OPANO & CPANE	- 53%			
	EO	+8%			
2. Coopérer avec d'autres agences européennes pour soutenir les autorités nationales des États membres exerçant des fonctions de garde-côtes	Pourcentage d'opérations polyvalentes mises en œuvre conformément à l'accord de travail tripartite	100%		>90%	
	Nombre de missions conduites par des pays tiers	5		20 missions (période de 5 ans)	
		Documents INN connexes analysés	1 082		Au moins 7 500 documents analysés (période de 5 ans)
	100%		100%		
	3. Soutien à l'Union dans la dimension internationale de la PCP et la lutte contre les activités INN²⁰	100%		100%	

¹³ Données disponibles au 25 janvier 2018.

¹⁴ Programme spécifique de contrôle et d'inspection.

¹⁵ Mer Baltique. (voir la section Évolution des plans de déploiement commun, page 15).

¹⁶ Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (voir la section Évolution des plans de déploiement commun, page 15).

¹⁷ Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (voir la section Évolution des plans de déploiement commun, page 15).

¹⁸ Méditerranée. (voir la section Évolution des plans de déploiement commun, page 15).

¹⁹ Le taux d'infraction est influencé par la stratégie en matière de gestion des risques.

²⁰ Pêche illicite, non déclarée et non réglementée.



	Pourcentage d'aide fournie à l'UE en ce qui concerne les ORGP ²¹ et les APD ²² par rapport au nombre de demandes de l'UE reçues		
4. Contribuer à établir des conditions de concurrence équitables grâce à des outils de renforcement des capacités	Utilisation du programme de cours de l'AECP par les États membres côtiers	14 (61%)	Les États membres côtiers utilisent 90% du programme de cours
	Nombre de participants aux ateliers régionaux et aux sessions de formation organisées par l'AECP (y compris par le biais de l'apprentissage en ligne)	875	Au moins 2 500 participants (période de 5 ans)
	Service disponible pour les partenaires ²³	99,9%	95% sur une base annuelle pendant cinq ans
5. Assurer la visibilité de la mission de l'AECP et des valeurs de l'UE	Mise en œuvre du plan stratégique annuel en matière de communication	90%	90%
6. Assurer la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité de l'AECP	Préparation et notification du programme de travail pluriannuel, du programme de travail annuel, et du rapport annuel de l'AECP en temps utile	100%	100%
7. Assurer l'utilisation efficace des ressources de l'AECP	Taux moyen des vacances de poste (% de postes autorisés au tableau des effectifs annuel qui sont vacants à la fin de l'année, y compris les offres d'emploi envoyées avant le 31 décembre)	3% ²⁵	≤5%
	Taux de transactions et de procédures réalisées sans papier ²⁴	95%	90%

1.1.1 Assistance à la Commission européenne et aux États membres dans la mise en œuvre de la PCP et des stratégies maritimes connexes

A. Coordination et coopération avec les États membres: méthodes

L'AECP est l'organe européen chargé d'organiser la coordination opérationnelle des activités de contrôle et de fournir une assistance aux États membres et à la Commission dans ce domaine.

²¹ Organisations régionales de gestion des pêches.

²² Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

²³ L'IPC n'inclut pas les temps d'arrêt programmés.

²⁴ Il s'agit des transactions et des procédures financières.

²⁵ Y compris les offres d'emploi envoyées avant le 31 décembre.

L'AECP utilise deux méthodes principales pour aider les États membres à mettre en œuvre les mesures de contrôle liées à la politique commune de la pêche, en coordonnant leurs efforts et en encourageant la coopération:

- Les PDC sont mis en place pour les pêcheries/zones jugées prioritaires par la Commission européenne et les États membres concernés. Ces zones sont désignées comme:
 - des eaux de l'Union européenne auxquelles s'applique un programme spécifique de contrôle et d'inspection (PSCI) adopté par la Commission en concertation avec les États membres ou
 - des eaux internationales relevant de la compétence d'une ORGP, pour lesquelles l'AECP est invitée à coordonner l'application des obligations européennes au titre d'un programme international de contrôle et d'inspection (PICI).
- L'approche PACT [*Partnership, Accountability, (compliance, Cooperation and Transparency)*] [Partenariat, responsabilité (conformité), coopération et transparence] permet d'aider les États membres conformément aux dispositions des articles 7 et 15 du règlement fondateur de l'AECP, sur demande d'un ou plus États membres. Ces dispositions ont été appliquées dans des zones ou dans des pêcheries dans lesquelles les PSCI/PDC n'étaient pas appliqués, ce qui a facilité un soutien intégré de l'AECP aux États membres.

Les principaux résultats de cette coopération sont décrits ci-après.

❖ Évolution des plans de déploiement commun

Conformément au programme de travail pluriannuel (PTP), à l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP (2007-2011)²⁶ et aux recommandations en la matière formulées par le conseil d'administration, les PDC sont mis en œuvre tout au long de l'année sous la forme d'opérations conjointes et couvrent un large éventail d'espèces visées dans les décisions PSCI pertinentes. Ces opérations comprennent un échange permanent d'informations et de renseignements entre les États membres concernés.

Actuellement, tous les PDC sont des opérations pluriannuelles qui suivent le calendrier défini dans les PSCI, les activités de contrôle étant prévues pour chaque année sur la base des résultats de l'évaluation régionale des risques. Les États membres évaluent les risques existants en ce qui concerne les stocks de poissons, les zones, les périodes et les segments de flotte exploitant ces stocks, conformément à la méthodologie établie en coopération avec l'AECP. La planification stratégique du PDC 2017 a pris en compte tous les risques importants identifiés par l'introduction du système de mesures de gestion des risques sous la forme d'actions spécifiques.

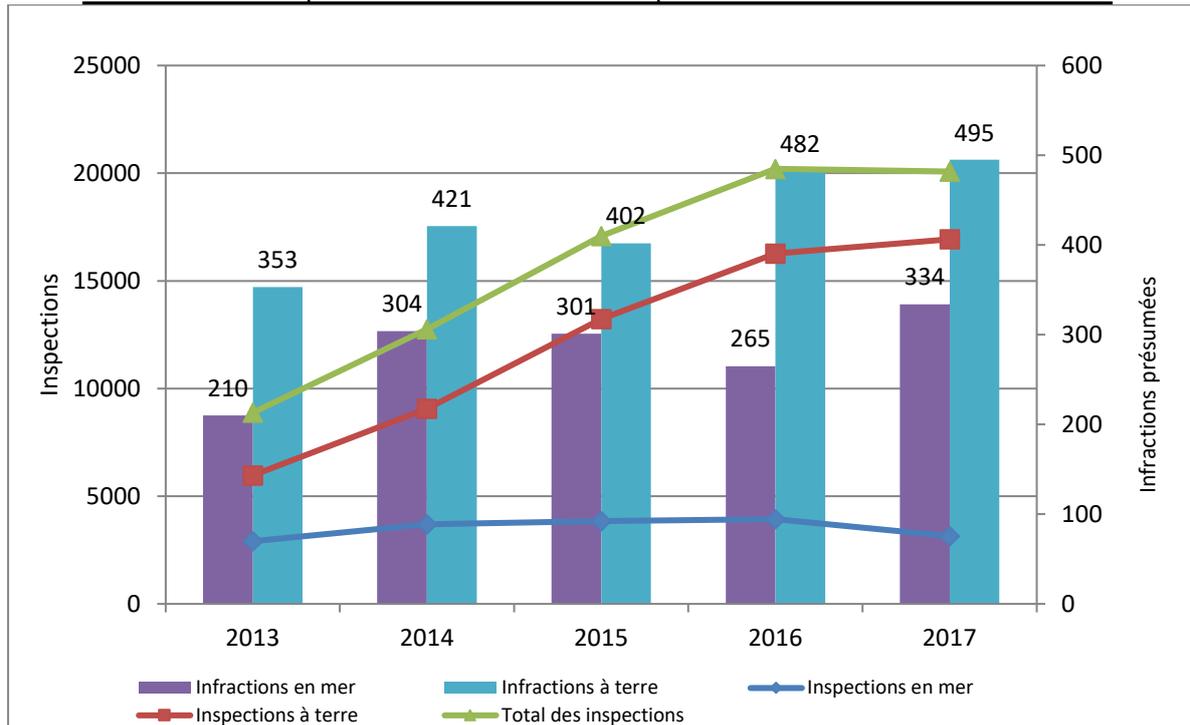
Certaines zones de PDC présentaient des écarts par rapport aux tendances interannuelles prévues (ciblant 2021). Leurs progrès sont détaillés dans le tableau ci-dessus sur les objectifs stratégiques pluriannuels de l'AECP. En mer Baltique, la réduction des inspections constatée s'explique par le fait que certains États membres ont défini de manière plus spécifique des inspections liées au PSCI et ont davantage concentré leurs efforts sur les navires cibles (augmentation de 100%) et les dernières prises (augmentation de 40%). Pour le PDC OPANO/CPANE, le nombre d'inspections a augmenté dans la CPANE car un patrouilleur de pêche supplémentaire a été affrété en 2017 et de meilleures conditions météorologiques ont permis un nombre accru d'arraisonnements. Cependant, il convient de noter que le faible taux d'infractions présumées dans ce PDC (7 en 2016, 5 en 2017)

²⁶ <https://www.efca.europa.eu/fr/library>

implique que toute variation mineure du nombre a un impact considérable sur le pourcentage relatif utilisé pour l'analyse interannuelle. En ce qui concerne la Méditerranée, les inspections et infractions suspectées se sont accrues, l'augmentation de la portée et de la durée de la campagne méditerranéenne ayant été confirmée (espadon, détroit de Sicile), bien que l'augmentation des inspections et des infractions ait été constante et se situe toujours au niveau des années précédentes.

Finalement, le nombre total d'inspections réalisées en 2017 dans le cadre des PDC est similaire au nombre d'inspections déclaré en 2016 (voir le graphique ci-dessous).

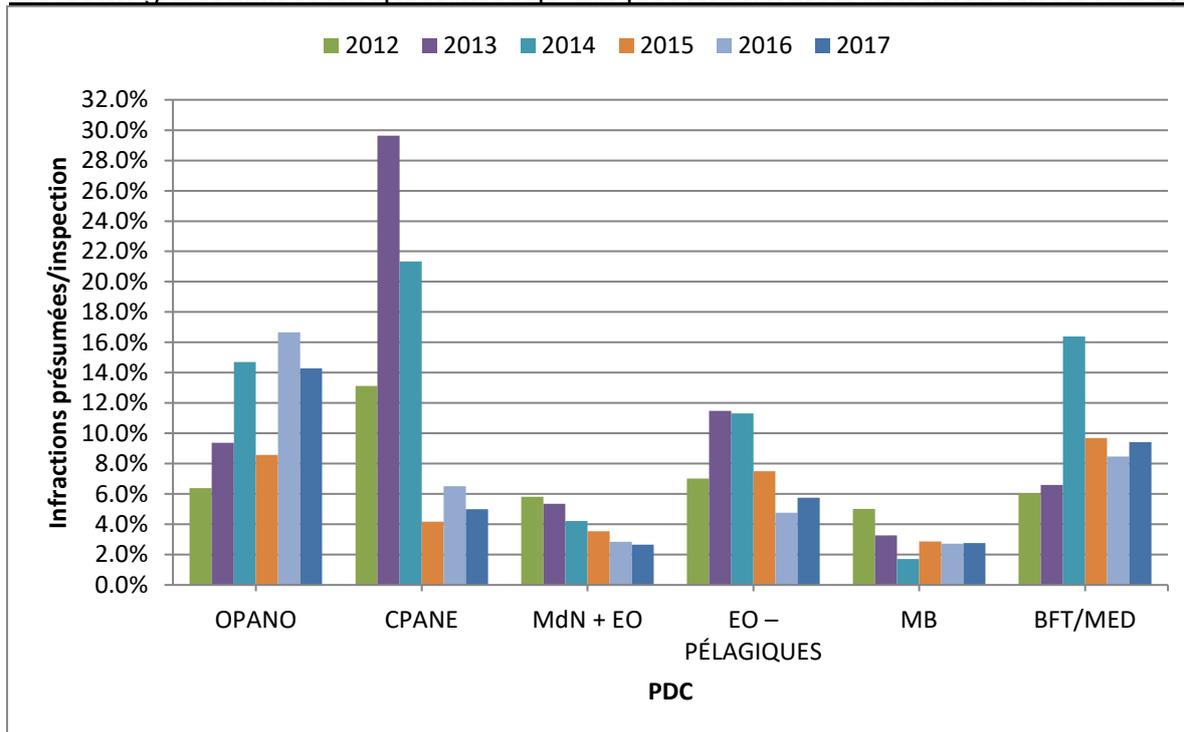
Évolution des inspections et des infractions présumées dans le cadre des PDC*



*Données disponibles au 25 janvier 2018. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

Le pourcentage d'infractions présumées par inspection dans les différentes zones de PDC depuis 2012 est présenté ci-dessous.

Pourcentage des infractions présumées par inspection dans les différentes zones de PDC*



*Données disponibles au 25 janvier 2018. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

Une analyse détaillée par type d'infractions présumées les plus fréquemment constatées en 2017 (voir le tableau ci-dessous) confirme que les déclarations erronées de captures et les mesures techniques demeurent les problèmes de non-conformité les plus courants. Très peu d'infractions relevées en lien avec l'obligation de débarquement indiquent des difficultés d'application particulière de cette disposition au moyen des outils de SCS classiques actuellement utilisés dans la pêche. Ces infractions suspectées sont généralement considérées comme les principales menaces et ont été analysées plus avant par segment de flotte.

INFRACTIONS PRÉSUMÉES	TOTAL	% TOTAL
Non-respect des obligations de déclaration	466	55,4%
Utilisation d'engins interdits ou non conformes	94	11,7%
Embarquement, transbordement ou débarquement de poisson n'ayant pas la taille requise	25	3,1%
Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	44	5,5%
Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	21	2,4%
Pêche dans une zone d'interdiction ou au cours d'une période de fermeture, en dehors de tout quota	19	2,4%

Autre	160	19,5%
TOTAL	829	100%

*Données disponibles au 25 janvier 2018. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

❖ **Appui à la mise en œuvre de la PCP**

Les projets PACT actuellement conduits par l'AECP à la demande des États membres sont les suivants:

○ Coopération avec les organismes régionaux

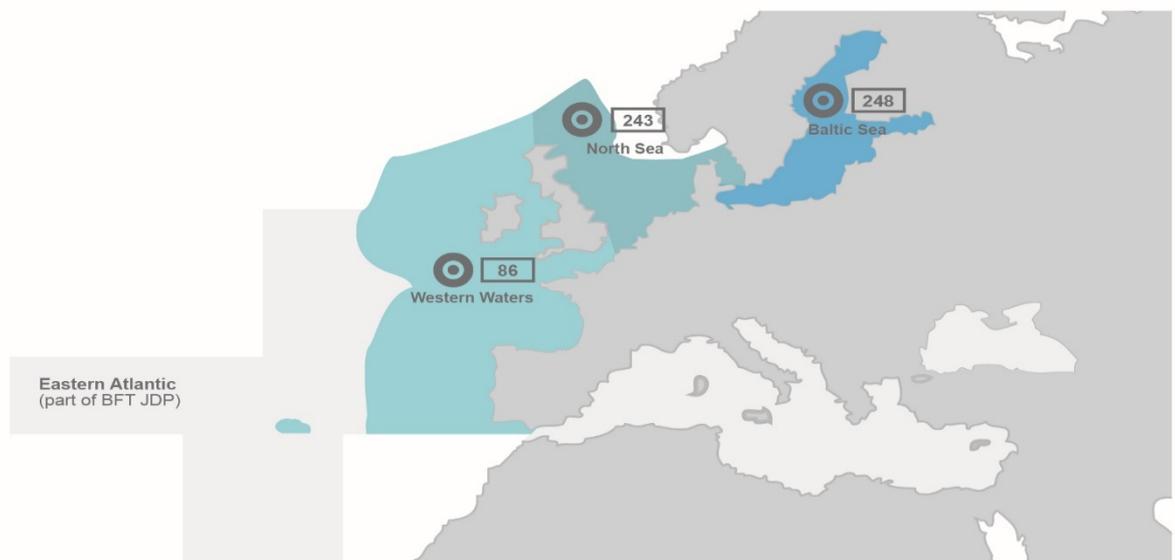
L'AECP a collaboré avec les groupes d'experts du contrôle (GEC) de quatre organismes régionaux créés par les États membres et actifs dans le cadre de la régionalisation de la PCP (Scheveningen, BALTFISH, EOS et EOA).

Ces groupes ont demandé l'assistance de l'AECP dans les principaux domaines de coopération suivants:

- développer l'évaluation des risques concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement;
- aider à la coopération avec l'industrie;
- promouvoir et soutenir la normalisation;
- effectuer une évaluation de conformité de l'obligation de débarquement.

En ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, l'AECP a complété sa coopération avec les groupes régionaux en utilisant, lorsque cela était possible, comme indicateurs de conformité, les outils de coordination du PDC, notamment l'évaluation régionale des risques et les informations sur les dernières prises obtenues durant les campagnes des PDC. La carte ci-dessous fournit quelques chiffres sur les inspections «des dernières prises» effectuées dans le cadre des PDC en 2017.

Last haul inspections performed in the different JDPs during 2017



Last haul inspections performed in the different JDPs during 2017	Inspections des dernières prises réalisées dans le cadre des différents PDC en 2017
Eastern Atlantic (part of BFT JDP)	Atlantique Est (partie du PDC Thon rouge)
Western Waters	Eaux occidentales
North Sea	Mer du Nord
Baltic Sea	Mer Baltique

Pour la mer Baltique, une évaluation du respect de l'obligation de débarquement a été effectuée sur la période de référence 2015-2016 en collaboration avec le GEC BALTFISH, suivant une méthodologie spécifique basée sur celle approuvée par le conseil d'administration de l'AECP²⁷. L'évaluation reposait sur cinq méthodes:

Tout d'abord, les données officielles sur les débarquements ont été comparées avec les estimations de captures involontaires recueillies lors des inspections dites de *dernière prise*. Une évaluation comparative convenue a été utilisée pour évaluer le niveau de conformité. Les avis des organismes scientifiques (le Conseil international pour l'exploration de la mer et le Comité scientifique, technique et économique de la pêche) ont été examinés en ce qui concerne la poursuite des rejets (méthode 2). La troisième méthode visait les infractions apparentes liées à l'obligation de débarquement. La quatrième méthode a recueilli les points de vue de la communauté de contrôle et des parties prenantes du secteur au moyen d'entretiens individuels face à face. Enfin, une étude de marché détaillée a examiné l'utilisation des débarquements de captures involontaires au cours de la période de référence.

Les résultats ont été communiqués²⁸ au GEC BALTFISH en septembre 2017 et ont été dûment transmis par le GEC au groupe de haut niveau (GHN).

- Plan opérationnel pour la mer Noire

L'AECP a continué de soutenir la Bulgarie et la Roumanie dans leur demande de coordonner les activités conjointes de contrôle et d'inspection relatives aux pêcheries de turbot en mer Noire, notamment par le biais d'activités de formation.

En coopération avec Frontex, deux séries d'opérations polyvalentes ont été organisées en mer Noire avec la participation des autorités nationales chargées des différentes activités de garde côtière, y compris les autorités de la pêche.

B. Vers un système européen de garde-côtes

La coopération entre l'AECP, l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a été renforcée en 2017.

Le projet pilote «Création d'un corps européen de garde-côtes», démarré en 2016, a été achevé en 2017. Il a servi de banc d'essai pour le renforcement de la coopération entre les trois agences et les autorités des États membres. Au cours de l'année 2017, différentes actions spécifiques ont été poursuivies, telles que la coopération en matière d'échange d'informations et d'opérations polyvalentes dirigée par un groupe de mise en œuvre composé de parties prenantes des trois agences en mer Méditerranée. Un nouveau groupe a été constitué en mer Baltique pour diriger la coopération future prévue dans cette zone.

²⁷ Réunion du conseil d'administration du 17 octobre 2014.

²⁸ Des informations détaillées sont fournies dans la partie 1.2.1.3, «Assistance et expertise», objectif 7.



À la suite de la modification législative des règlements fondateurs de l'AECP et de l'AESM et de l'adoption d'un nouveau règlement pour Frontex²⁹, les trois agences ont signé un accord de travail tripartite (ATT) le 17 mars 2017. Cet accord établit un cadre de coopération sur les fonctions de garde-côtes, y compris en matière de partage des compétences et des capacités.

L'AECP a été la première agence à présider le comité directeur créé par l'ATT pour gérer les activités conjointes des trois agences. Lors de la première réunion de ce comité, le 21 juin 2017, le premier plan stratégique annuel pour les trois agences a été adopté. La création de trois sous-comités techniques chargés de mettre en œuvre le plan stratégique annuel a également été approuvée.

Il convient également de noter que l'AECP, en collaboration avec l'AESM et Frontex, et au titre d'accords de niveau de service (ANS) signés dans le cadre de l'ATT, a mené au cours de l'année 2017 plusieurs patrouilles dans le cadre des opérations polyvalentes.

C. Soutenir l'Union dans la dimension internationale de la PCP et dans la lutte contre les activités INN

L'AECP a aidé l'UE dans ses relations avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), à savoir l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), en vue de:

- faciliter le respect, par l'UE, de ses engagements au niveau international (déploiement de l'effort d'inspection, formation et notifications) par le biais des PDC de l'AECP;
- apporter une assistance à la délégation de l'UE lors des différentes réunions organisées par chaque ORGP;
- faciliter la coopération avec les pays tiers (échange d'inspecteurs, formations et ateliers).

Un projet pilote pour la mise en œuvre de la recommandation de la CGPM pour la conservation des ressources halieutiques dans le détroit de Sicile a été élaboré, approuvé et mis en œuvre en étroite collaboration avec la Commission et avec la participation des autorités de contrôle des pêches d'Algérie, d'Égypte, d'Italie, de Libye, de Malte, du Maroc et de Tunisie. Le projet pilote était conforme aux engagements pris dans le cadre de la déclaration ministérielle de Malte MedFish4Ever et a produit des résultats utiles pour l'évaluation des activités de pêche dans la région, ainsi que pour faciliter l'adoption d'un programme d'inspection internationale pour cette zone lors de la réunion annuelle de 2017 de la CGPM.

²⁹ Règlement (UE) 2016/1626 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 modifiant le règlement (CE) n° 768/2005 du Conseil instituant une Agence communautaire de contrôle des pêches (JO L 251 du 16.9.2016, p. 80).
Règlement (UE) 2016/1625 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 modifiant le règlement (CE) n° 1406/2002 instituant une Agence européenne pour la sécurité maritime (JO L 251 du 16.9.2016, p. 77).
Règlement (UE) 2016/1624 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, modifiant le règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 863/2007 du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil et la décision 2005/267/CE du Conseil (JO L 251 du 16.9.2016, p. 1).



En octobre 2017, l'AECP a organisé un atelier d'inspecteurs pour l'OPANO entre l'UE et le Canada, afin d'améliorer la coopération et la compréhension entre les parties contractantes assurant des inspections dans la zone de réglementation.

S'agissant du soutien à la Commission dans la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1005/2008 de lutte contre la pêche INN³⁰, l'AECP a apporté une aide à la Commission dans le cadre de missions d'évaluation menées dans 5 pays tiers en fournissant une analyse des certificats de capture et des pièces justificatives fournies par les États membres.

En ce qui concerne l'assistance de la Commission aux pays tiers dans le cadre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APD), l'AECP a organisé deux actions de renforcement des capacités, l'une avec la Commission de l'océan Indien (COI) centrée sur la gestion des risques, l'autre pour São Tomé e Príncipe, axée sur les systèmes de surveillance de la pêche.

L'AECP a préparé la signature du contrat avec la Commission européenne pour la mise en œuvre du projet PESCAO qui sera déployé entre 2018 et 2022³¹. Ce projet permettra de promouvoir la lutte contre la pêche INN en Afrique de l'Ouest grâce à une coopération avec treize pays et deux organismes régionaux de pêche, à savoir la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et le Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

1.1.2 Amélioration des instruments de renforcement des capacités

En 2017, l'AECP a continué de mettre l'accent sur l'évolution continue de la plateforme d'apprentissage en ligne en développant des fonctionnalités multilingues, des espaces d'interactivité (quiz) et un outil de retour d'information pour les utilisateurs. Les cours d'apprentissage en ligne «Inspection en mer» et «Inspection portuaire» sont disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP dans d'autres langues que l'anglais, à savoir en français, en allemand, en grec, en italien, en polonais, en portugais et en espagnol. Les agents des États membres, de la Commission et de l'AECP peuvent accéder à la plateforme en utilisant leur adresse électronique professionnelle et en créant leur propre mot de passe. Ils ont ensuite librement accès à ces modules et aux autres ressources didactiques, comme des didacticiels vidéo, des exposés et des modèles. Le cours «*Introduction à l'inspection en mer et au port pour les inspecteurs de pays tiers*» est également disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP en anglais, français et portugais pour les agents non fonctionnaires de l'UE.

Le MARSURV, désormais rebaptisé «Service maritime intégré de l'AECP» (SMI), est un service de sensibilisation maritime intégré spécialement conçu pour soutenir la coordination opérationnelle des activités d'inspection et de surveillance des pêches. L'AECP et l'AESM ont collaboré de manière intensive pour améliorer encore l'application et développer des fonctionnalités spécifiques pour le contrôle des pêches. Actuellement, le SMI de l'AECP comprend une imagerie opérationnelle de surveillance maritime en temps réel qui fusionne et met en corrélation le système de surveillance des navires par satellite (VMS), les

³⁰ Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, modifiant les règlements (CEE) n° 2847/93, (CE) n° 1936/2001 et (CE) n° 601/2004 et abrogeant les règlements (CE) n° 1093/94 et (CE) n° 1447/1999 (JO L 286 du 29.10.2008, p. 1). Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (UE) n° 202/2011 (JO L 57 du 2.3.2011, p. 10).

³¹ La décision C(2017)2951 de la Commission du 28 avril 2017 relative au programme d'action annuel 2017 (première partie) en faveur de l'Afrique de l'Ouest sera financée par le onzième Fonds européen de développement.



systèmes d'identification automatique (SIA) terrestres et par satellite et les rapports de position via le système d'identification et de suivi à grande distance (LRIT).

En 2017, les services de surveillance maritime de Copernicus, qui fournissent des services d'imagerie par satellite et de détection des navires, ont été intégrés au SMI de l'AECP. De plus, l'AESM a développé une nouvelle interface graphique plus conviviale.

Dans le cadre du projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants»³², l'AECP et l'AESM ont coopéré tout au long de l'année 2017 pour fournir un service mondial spécifique qui soutiendra les autorités des États membres et l'Union dans leur lutte contre les activités de pêche INN. Ce projet pilote a été prolongé jusqu'en juin 2018. À l'heure actuelle, plus de 350 utilisateurs des États membres, la DG MARE ainsi que l'AECP ont accès au système SMI.

1.1.3 Rationalisation de l'AECP

Ces dernières années, l'AECP a fait de la rationalisation et de l'efficacité des procédures administratives un objectif clé. En 2017 notamment, l'AECP a commencé à bénéficier des gains d'efficacité et des améliorations résultant de la mise en œuvre de plusieurs mesures au cours des années précédentes. Grâce à l'utilisation d'une combinaison de différents systèmes d'information professionnels et au remplacement du papier par des transactions électroniques uniquement, l'AECP minimise la duplication des données saisies et améliore la qualité et la traçabilité globales des processus. L'AECP effectue désormais 95% de ses transactions financières par voie électronique et elle a géré une augmentation de 15% des paiements l'année dernière, sans augmentation de budget. De plus amples informations figurent dans la deuxième partie, intitulée Soutien horizontal.

³² Décision C(2016)3675 de la Commission concernant l'adoption du programme de travail pour 2016 relatif au projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants».

1.2 Programme de travail annuel 2017

Conformément au règlement financier-cadre(RFC) et aux dispositions du règlement financier de l'AECM relatives à la programmation annuelle et pluriannuelle, le programme de travail annuel 2017 est le premier programme annuel adopté conformément aux lignes directrices et au modèle du document de programmation (DP)³³ de l'UE. Le rapport annuel (RA) 2017 reflète la nouvelle structure du DP et intègre les exigences exposées dans les lignes directrices et le modèle de rapport d'activité annuel consolidé.

Afin de rationaliser les activités de l'AECM, le système de gestion par activités (SGPA) a été mis à jour. Le SGPA 2017 comprenait trois activités opérationnelles: Coordination, harmonisation et normalisation, et assistance et expertise. Les activités précédemment classées dans la rubrique communication, gouvernance et représentation ont été intégrées dans des tâches horizontales.

Le compte rendu de chaque activité opérationnelle est composé d'un résumé, qui comprend les objectifs d'activité, les principaux résultats, les ressources financières et humaines, les indicateurs de performance associés, les objectifs et les produits, suivi d'un rapport détaillé des résultats par objectif.

Avec la modification de son règlement fondateur en 2016, une nouvelle mission a été établie pour l'AECM en coopération avec l'AESM et Frontex afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui fourni par les trois agences aux autorités nationales des États membres exerçant des fonctions de garde-côtes. À cet effet, un projet de plan d'action sur les garde-côtes de l'UE (GCUE) pour 2017 a été inclus dans le PTA 2017. Les résultats sont présentés dans la partie 1.2.1.2 «Harmonisation et normalisation», sous l'objectif 6.

Il convient également de noter que sur le plan international, une partie du projet «Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest» (PESCAO)³⁴ pourrait être mise en œuvre en gestion indirecte par l'AECM. Cette mise en œuvre comprend une assistance technique aux organismes régionaux compétents en matière de pêche [la Commission sous-régionale des pêches (CSR) et le Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO)] et à leurs pays membres afin d'améliorer la coopération régionale dans la lutte contre les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (INN). Le conseil d'administration de l'AECM a adopté une modification du DP 2017 de l'AECM le 21 juin 2017 afin de soutenir et de préparer la convention de subvention de l'AECM et d'aider les délégations de l'UE à préparer les contrats de subvention avec la CSR et le CPCO.

1.2.1 Activités opérationnelles

Les activités de l'Agence sont principalement réalisées par le biais de PDC régionaux, mais comprennent également une assistance à la Commission européenne dans ses relations avec les organisations internationales de pêche et dans les activités de formation.

³³ <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2014/EN/3-2014-9641-EN-F1-1-ANNEX-1.PDF> et <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2014/EN/3-2014-9641-EN-F1-1.PDF>

³⁴ La décision C(2017)2951 de la Commission du 28 avril 2017 relative au programme d'action annuel 2017 (première partie) en faveur de l'Afrique de l'Ouest sera financée par le onzième Fonds européen de développement.



QU'EST QU'UN PLAN DE DÉPLOIEMENT COMMUN?

Comme indiqué au point 1.1.1., les PDC sont établis pour les pêcheries/zones jugées prioritaires par la Commission européenne et les États membres concernés. Les PDC peuvent concerner:

- les eaux européennes auxquelles s'applique un programme de contrôle et d'inspection spécifique (PSCI) adopté par la Commission, de concert avec les États membres ou
- les eaux internationales relevant de la compétence d'une ORGP; dans ce cas, l'AECP est invitée à coordonner l'application des obligations européennes au titre d'un système conjoint d'inspection et de surveillance (SCIS).

Le cycle de vie des PDC consiste en trois phases: la planification, la mise en œuvre et l'évaluation.

1. Les PDC établissent la planification du déploiement des moyens de contrôle des pêches des États membres en mer, dans les airs et à terre, sur la base d'une analyse régionale des risques réalisée par les États membres et l'AECP, les informations à partager, les détails des communications et les règles communes afin d'assurer un déploiement coopératif des moyens de contrôle dans la zone.
2. Les PDC prévoient que le déploiement des moyens nationaux mis en commun est coordonné par l'AECP par le biais des centres de coordination responsables (CCIC) d'un État membre ou la présence de coordinateurs nationaux au sein du Centre d'opérations maritimes (COM) de l'AECP. Les PDC sont mis en œuvre par deux groupes communs:
 - a) un groupe régional de pilotage (GRP) composé de représentants de la Commission, des États membres et de l'AECP est chargé de veiller à la bonne exécution du PDC;
 - b) un groupe technique de déploiement commun (GTDC), composé de personnel des États membres et de l'AECP, est responsable du suivi des activités quotidiennes de contrôle et adopte les décisions qui s'imposent pour garantir un déploiement effectif des moyens de contrôle.
3. Le PDC est évalué chaque année par l'AECP, en collaboration avec les États membres. Une attention particulière est accordée aux risques de non-conformité, qui sont ensuite pris en considération dans l'analyse des risques de la période suivante.

Les activités opérationnelles sont divisées en trois domaines décrits ci-dessous:

- 1.2.1.1. Coordination
- 1.2.1.2. Harmonisation et normalisation
- 1.2.1.3. Assistance et expertise



1.2.1.1 Coordination (des opérations) (CODE SGPA 1.1, Objectifs 1 à 3)

❖ Activités

Objectifs		
1. Coordonner la mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels par les États membres dans les eaux de l'UE, y compris les projets régionaux PACT, et apporter un soutien aux autorités nationales exerçant des fonctions de garde-côtes dans les eaux de l'UE 2. Coordonner la mise en œuvre de la contribution de l'UE aux systèmes internationaux de contrôle et d'inspection des ORGP (OPANO, CPANE, CICTA et CGPM) et soutenir les autorités nationales chargées des fonctions de garde-côtes dans les eaux internationales 3. Gérer les activités du Centre d'opérations maritimes en utilisant les applications et les services logiciels pour promouvoir la transparence entre les CSP des États membres et pour assurer une coopération efficace entre les agences de l'UE compétentes et les États membres, dans le cadre des fonctions de garde-côtes de l'UE.		
Principaux résultats des activités menées en 2017		
Tous les PDC ont été mis en œuvre selon le calendrier.		
Des formations régionales pour les inspecteurs de l'UE ont été dispensées, une attention particulière ayant été accordée au contrôle de la composition des captures dans les observations des dernières prises.		
Planification du déploiement des moyens de contrôle à des fins d'opérations conjointes exécutées conformément aux plans par le groupe technique de déploiement commun concerné.		
Ressources - Système de gestion par activités (SGPA) Code 1.1 (Objectifs 1, 2, 3)		
	Prévues	Consommées
Personnel	4 AD ³⁵ , 14 AST ³⁶ 4 AC ³⁷ , 6 END ³⁸	3 AD, 13,1 AST 4,4 END
Budget standard	775 000	519 235 (67%)
SGPA	4 983 562	4 652 575 (93%)

³⁵ Administrateur

³⁶ Assistant

³⁷ Agent contractuel

³⁸ Expert national détaché



Objectif 1				
Coordonner la mise en œuvre des PDC et des plans opérationnels par les États membres dans les eaux de l'UE, y compris les projets régionaux PACT, et apporter un soutien aux autorités nationales exerçant des fonctions de garde-côtes dans les eaux de l'UE				
Indicateurs de performance PDC dans les eaux de l'UE	Objectif	Atteint		
		Mer Baltique	Mer du Nord	Eaux occidentales
Nombre de jours de campagne par PDC	> 300	> 300	> 300	> 300
Pourcentage de moyens de contrôle et d'inspection déployés conformément au calendrier des PDC (% du total prévu)	90%	97%	83%	75%
Jours-hommes dans les équipes d'inspection conjointes	75	>75	>75	71
Mise à disposition de la liste cible des navires de pêche dans les campagnes communes des PDC dans les eaux de l'UE	80%	>80%	>80%	50%
Nombre de campagnes coordonnées depuis l'AECF	3	5		
Par région/PDC <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers et de réunions sur les bonnes pratiques organisés • Taux de satisfaction des inspecteurs de l'Union ayant participé aux ateliers 	Au moins 1 par région Satisfaction des participants (bien ou très bien) > 80 %	1 90%	2 96%	1 100%
Nombre d'inspecteurs de l'Union et de membres du personnel des EM concernés participant aux ateliers régionaux et aux sessions de formation.	500	>500		
Pourcentage de jours de moyens affrétés par l'AECF dans le cadre d'opérations polyvalentes ³⁹	60%	100%		
Exercice GCUE avec les EM et/ou les agences ⁴⁰	1	2		
Nombre de plans opérationnels PACT exécutés	1	1		
PRINCIPAUX RÉSULTATS				
Prévus				Atteints
1. Rapports trimestriels concernant les PDC régionaux et les plans opérationnels pour 2017 en mer du Nord, en mer Baltique et dans les eaux occidentales				Oui
2. Rapport d'exercice				Oui
3. Atelier(s) de niveau avancé et réunions sur les bonnes pratiques organisés à l'intention des inspecteurs des États membres de l'Union (niveau régional)				Oui
4. Coopération à buts multiples avec Frontex et l'AESM, en soutien aux autorités nationales exerçant des fonctions de garde-côtes				Oui

³⁹ Cet indicateur est commun à l'objectif 2, des opérations polyvalentes pouvant être menées dans les eaux de l'UE ou dans les eaux internationales.

⁴⁰ Cet indicateur est commun à l'objectif 2, des opérations polyvalentes pouvant être menées dans les eaux de l'UE ou dans les eaux internationales.

5. Utilisation de plateformes de contrôle affrétées			Oui ⁴¹
Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins de l'évaluation de la conformité PDC dans les eaux de l'UE ⁴²	Mer Baltique	Mer du Nord	Eaux occidentales
Nombre d'inspections donnant lieu à au moins une infraction présumée	126	246	122
Pourcentage d'inspections donnant lieu à au moins une infraction présumée détectée par PDC	2,7%	2,5%	4,7 %
Nombre de participants aux ateliers régionaux de l'AECF	25	13	22

Résultats obtenus par objectif

1. Mise en œuvre des activités de contrôle engagées par les États membres dans les PDC régionaux et les plans opérationnels pour 2017 en mer du Nord, mer Baltique et dans les eaux occidentales.

Pour 2017, les États membres participants ont maintenu leur engagement en matière de moyens de contrôle pour les opérations conjointes à des niveaux très similaires à ceux de 2016. Dans toutes les eaux de l'UE, les États membres ont déployé leurs moyens de contrôle au-delà des engagements pris dans les décisions relatives au PDC, notamment en ce qui concerne la surveillance aérienne et les jours en mer effectués par des patrouilleurs de pêche. Dans certaines régions, les échanges d'inspecteurs ont été moins importants que prévu. Pour 2017, les États membres participants ont maintenu leur engagement en matière de moyens de contrôle destinés aux opérations conjointes à des niveaux très similaires à ceux de 2016.

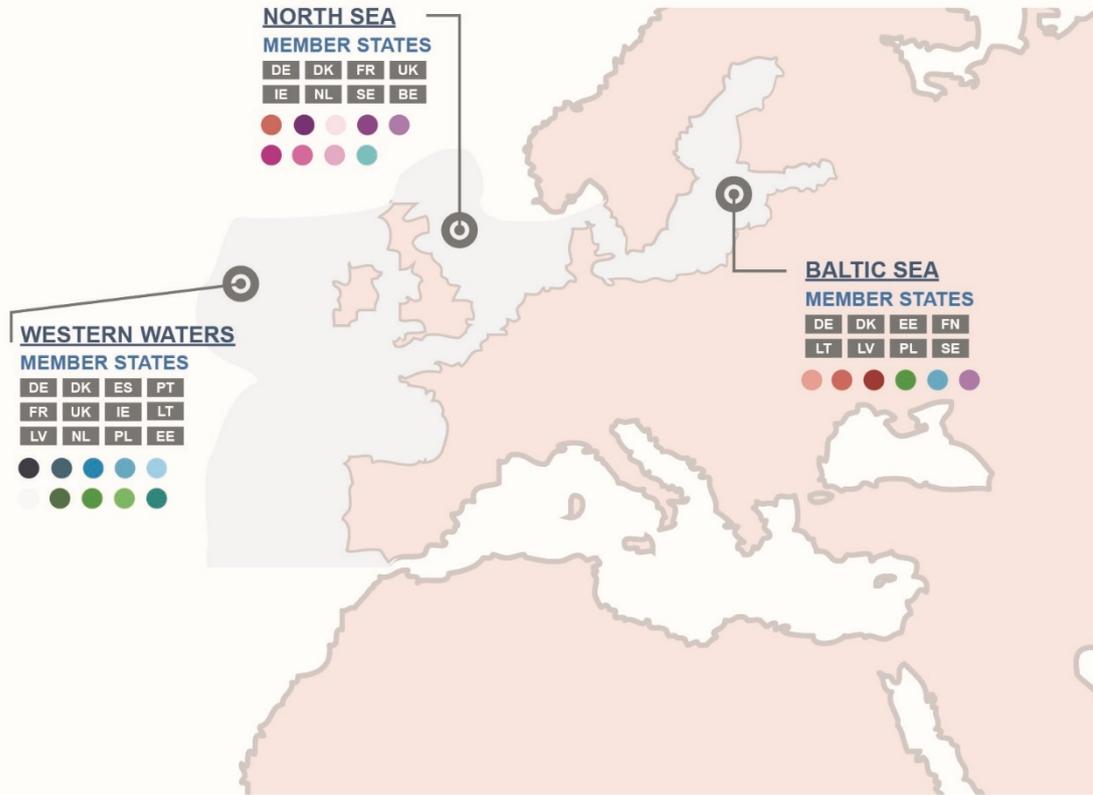
La tendance à la hausse du nombre de jours de mer des patrouilleurs de pêche est restée stable au cours des dernières années et contribue considérablement à l'augmentation du nombre d'inspections signalées dans le cadre des PDC. Au cours de l'année sous revue, certains États membres ont décidé d'abandonner la distinction entre navire de patrouille principal (sous la coordination directe du PDC) et navire de patrouille associé (affecté aux autres activités des États membres, mais pouvant soutenir les PDC sur demande), sachant que rares sont les situations dans lesquelles leurs moyens n'étaient pas utilisés pour les activités de contrôle PDCI. Le PDC de la mer Baltique illustre le mieux cette tendance. Les navires de patrouille associés ont maintenu leur position en tant que moyens importants participant aux opérations conjointes dans les PDC en mer du Nord et dans les eaux occidentales. Les résultats de leurs activités de contrôle ont égalé en nombre ceux des navires de patrouille principaux.

La portée des différents PDC et des plans opérationnels de l'AECF dans les eaux de l'UE est présentée ci-dessous.

⁴¹ Uniquement en mer Méditerranée

⁴² Données disponibles au 25 janvier 2018. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.

➤ IMPLEMENTATION OF JDP AND OPERATIONAL PLANS IN EU WATERS



FISHERIES

Pelagic species

- European anchovy
- Blue whiting
- Boarfish
- Atlantic herring
- Greater argentine
- Atlantic horse mackerel
- European pilchard
- European sprat
- Sandeels
- Norway pout
- Whiting

Demersal species

- Common sole
- European hake
- European plaice
- Northern prawn
- Norway lobster
- Saithe
- Haddock
- Atlantic cod
- Salmon
- Sea trout

IMPLEMENTATION OF JDP AND OPERATIONAL PLANS IN EU WATERS	MISE EN ŒUVRE DES PDC ET DES PLANS OPÉRATIONNELS DANS LES EAUX DE L'UE
WESTERN WATERS	EAUX OCCIDENTALES
NORTH SEA	MER DU NORD
BALTIC SEA	MER BALTIQUE
MEMBER STATES	ÉTATS MEMBRES
Fisheries	Pêches
Pelagic species	Espèces pélagiques
European anchovy	Anchois européen
Blue whiting	Merlan bleu
Boarfish	Caproidés
Atlantic herring	Hareng de l'Atlantique
Greater argentine	Grande argentine



Atlantic horse mackerel	Chinchard commun
European pilchard	Sardine commune
European sprat	Sprat
Sandeels	Lançon
Norway pout	Tacaud norvégien
Whiting	Merlu
Demersal species	Espèces démersales
Common sole	Sole commune
European hake	Colin
European plaice	Plie
Northern prawn	Crevette nordique
Norway lobster	Langoustine
Saithe	Lieu noir
Haddock	Églefin
Atlantic cod	Cabillaud de l'Atlantique
Salmon	Saumon
Sea trout	Truite de mer

Analyse des risques⁴³

Conformément aux protocoles établis dans le cadre du projet régional de gestion des risques, toutes les activités ont été exécutées dans le respect de la planification basée sur les risques. Au niveau tactique de la coordination des campagnes des PDC, de nouvelles actions spécifiques ont été développées (mesures de gestion des risques) afin de répondre aux risques identifiés dans les conclusions de l'analyse régionale des risques. Les protocoles convenus pour l'échange des cibles identifiées par l'État membre du pavillon, ont été mis en œuvre en étroite coordination avec les GTDC.

Dans l'ensemble, les inspections ciblées ont gagné en importance au cours des opérations conjointes. En 2017, plus de 800 inspections ciblées ont été menées dans le cadre des PDC des eaux de l'UE (53 dans les eaux occidentales pélagiques, 558 en mer du Nord et 215 en mer Baltique). Le partage des objectifs au niveau régional est dûment considéré comme une priorité lors des inspections de navires de pêche. Le taux moyen de détection d'infractions apparentes découlant d'inspections ciblées était de 6,6% en 2017 (sans tenir compte de l'absence d'infractions apparentes détectées sur les objectifs dans les eaux occidentales pélagiques), alors qu'un taux similaire pour les inspections indépendantes de l'analyse des risques a été calculé à 3,9%.

Les résultats des inspections ciblées découlant d'une analyse des risques au jour le jour indiquent qu'il existe encore une marge d'amélioration de l'efficacité des opérations conjointes et que les États membres participants devraient accorder une attention particulière au partage des objectifs d'inspection.

Échange d'inspecteurs

En 2017, les États membres participants ont poursuivi leur coopération en créant des équipes d'inspection multinationales pendant les opérations conjointes. Ces équipes ont contribué à la promotion de procédures d'inspection normalisées. Plus de 924 jours-hommes d'échanges d'inspecteurs ont eu lieu dans les eaux de l'UE dans le cadre des PDC. Le nombre total de jours-hommes en 2017 était légèrement inférieur à celui de 2016. En effet, la disponibilité limitée des ressources humaines dans les États membres a rendu très difficile la réalisation de l'ensemble des échanges prévus, comme il ressort des indicateurs PDC pour la mer du Nord et les Eaux occidentales dans le déploiement 2017 des moyens de contrôle (voir le tableau des indicateurs de performance ci-dessus).

⁴³ Des informations détaillées sont fournies dans la partie 1.2.1.3, «Assistance et expertise», objectif 7.



Actions spécifiques

Les actions spécifiques sont des opérations conjointes programmées de durée limitée effectuées par les États membres concernés, axées sur un risque, une zone et un segment de flotte spécifiques. Ce nouvel élément organisationnel a nécessité d'affiner la planification opérationnelle au niveau du groupe technique de déploiement commun afin d'assurer le déploiement le plus efficace possible des moyens de contrôle dans le temps et dans les zones où les actions spécifiques étaient planifiées.

En 2017, des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour la première fois dans tous les PDC des eaux de l'UE en tant que mesures de gestion des risques à appliquer pendant les opérations conjointes. Un résumé de ces actions spécifiques est présenté ci-dessous:

- **PDC en mer Baltique**

Actions spécifiques à la pêche démersale (COD/PLE)⁴⁴ en janvier et novembre.

Les actions démersales spécifiques dans la zone de la mer Baltique ont été axées sur le suivi de la composition des captures à bord des navires de pêche (observation de la dernière prise), en accordant une attention particulière à la présence de CABILLAUD de taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation.

Les données recueillies au cours des inspections en mer et à terre ont montré que le niveau de conformité aux exigences de l'obligation de débarquement est généralement faible ou très faible et doit dès lors être amélioré.

Actions spécifiques à la pêche pélagique (HER/SPR)⁴⁵ en mars et novembre.

Les actions spécifiques relatives à la pêche pélagique étaient axées sur les éventuelles déclarations erronées et l'enregistrement de la composition des prises dans les débarquements de quantités non triées d'espèces pélagiques.

En tout, 58 inspections ont été effectuées, au cours desquelles les captures d'espèces pélagiques non triées ont été examinées par différentes méthodes d'échantillonnage. Cependant, seuls 26 des ensembles de données collectés ont été entièrement validés par les experts en analyse de données. Par conséquent, il a été recommandé de promouvoir une procédure d'échantillonnage standardisée pour tous les États membres dans la zone du PDC de la mer Baltique. Au cours des actions spécifiques, trois infractions apparentes ont été signalées, toutes liées à des déclarations erronées des quantités de HER/SPR. Ces infractions ont été constatées dans le cadre du suivi coordonné des activités de pêche dans la zone opérationnelle. Les résultats des activités de contrôle ont confirmé l'existence du risque de non-respect des règles de déclaration et ont démontré la nécessité de normaliser la méthodologie d'échantillonnage pour vérifier la composition des captures dans les débarquements de quantités non triées d'espèces pélagiques.

Actions spécifiques pour la pêche au saumon (30-32/BS09-A & B) en mai/juin et août

Les actions spécifiques ont porté sur le suivi du respect de la fermeture saisonnière de la pêche au saumon dans la zone nord de la Baltique.

- **PDC de la mer du Nord**

Les actions spécifiques pour les pêcheries démersales ont porté sur le respect de l'obligation de débarquement, les déclarations erronées de captures ou les zones de pêche. En ce qui concerne les pêcheries pélagiques, l'accent a été mis sur la vérification de la présence de rejets associés à un accroissement de la valeur des prises MAC⁴⁶ et sur le suivi des activités des navires de pêche de pays tiers dans les zones de pêche WHB⁴⁷ et MAC. Une analyse

⁴⁴ Cabillaud/plie

⁴⁵ Hareng/Sprat

⁴⁶ Maquereau

⁴⁷ Merlan bleu



séparée des navires équipés ou non de systèmes de surveillance par télévision en circuit fermé a confirmé que l'accroissement de la valeur des prises du cabillaud est une pratique largement répandue en mer du Nord (zone 4A, Skagerrak et Kattegat).

- **PDC des eaux occidentales**

Dans le cadre du PDC des pêches pélagiques dans les eaux occidentales, sept actions spécifiques ont été mises en œuvre sur une période de 52 semaines. Ces actions spécifiques étaient axées sur le respect de l'obligation de débarquement et sur l'enregistrement erroné des captures, la vérification de l'existence de rejets associés à un accroissement de la valeur des prises et le suivi des activités des navires de pêche des pays tiers sur les espèces pélagiques.

Dans les eaux occidentales septentrionales, on peut souligner l'action spécifique relative au merlan bleu dans le cadre de laquelle les activités des flottes de pays tiers ont été surveillées efficacement. Les activités ont été recoupées avec des systèmes et des bases de données auxquelles l'AECP avait accès. Conjointement avec les États membres, l'AECP a coordonné toutes les ressources pour établir un suivi quotidien des captures et des activités de rapport. Aucun problème concernant des déclarations erronées de captures n'a été identifié.

Concernant la pêche au hareng en mer Celtique, l'accent a été mis sur le contrôle des débarquements, principalement des petites flottes polyvalentes irlandaises. L'autorisation préalable de débarquement a permis de contrôler la plupart des débarquements.

En ce qui concerne les eaux occidentales australes, il convient de souligner qu'à terre, la majorité des infractions (60 %) étaient directement liées aux objectifs d'action spécifiques dans le domaine de la pêche au maquereau et à l'anchois.

De manière générale, et dans le cadre des actions spécifiques de pêche, les niveaux les plus élevés de non-conformité ont été relevés dans le segment de la pêche à la senne coulissante. Il convient de noter que ce segment est associé aux infractions relatives aux transmissions de rapports d'activité de pêche (FAR), aux déclarations de notification préalable (DNP) et aux problèmes liés aux déclarations de débarquement.

2. Collaboration étroite et synergies accrues entre les États membres participants dans le cadre des PDC.

La collaboration entre les États membres et l'AECP a été renforcée grâce aux activités menées dans le cadre des actions spécifiques, qui ont été largement planifiées et mises en œuvre par des équipes de coordination conjointes situées dans les locaux de l'AECP à Vigo. De plus, certains États membres ont détaché pour la première fois des experts auprès des équipes de coordination conjointes de l'AECP. En tout, 35 experts (BE, DE, DK, IE, LT, LV, NL, PL, PT, SE et UK) ont été détachés auprès de cinq équipes de coordination conjointes. Ces équipes ont été créées dans le but de mettre en œuvre neuf actions spécifiques dans le cadre de quatre campagnes communes dans trois PDC dans les eaux de l'UE. Cette expérience a été évaluée positivement et les experts détachés ont encouragé l'AECP à continuer à utiliser ce modèle de coopération dans les PDC.

Participation d'experts des EM à des équipes de coordination conjointes dans les locaux de l'AECP

PDC	Nombre d'actions spécifiques coordonnées de l'AECP par des experts des EM	Nombre d'EM participant à la coordination conjointe d'actions spécifiques	Nombre d'experts des EM affectés à des équipes de coordination conjointes	Nombre de jours-hommes consacrés à la coordination conjointe
Mer Baltique	3	6	13	77
Mer du Nord	2	3	3	16
Eaux occidentales	4	2	19	191

En 2017, les limites géographiques entre les PSCI de MdN et des eaux occidentales ont été harmonisées selon l'approche régionale du PSCI. Ces changements nécessitaient une modification des procédures de travail du GTDC afin de faciliter une coopération transfrontalière entre les PDC de la MdN et des eaux occidentales. Suivant les recommandations des groupes de pilotage MdN et EO, la mise en œuvre opérationnelle des campagnes pélagiques communes dans le cadre des PDC de la MdN et des EO a été organisée conjointement par deux GTDC en MdN et dans les eaux occidentales.

3. Ateliers régionaux et réunions sur les meilleures pratiques à l'intention des inspecteurs de l'Union, des inspecteurs et du personnel des États membres.

En 2017, l'AECP a organisé trois ateliers régionaux et une formation nationale auxquels ont participé 69 inspecteurs de 14 États membres (liste détaillée des formations disponible à l'annexe 1).

4. Coopération pour soutenir les autorités nationales assurant des fonctions de garde-côtes par le partage d'informations et la planification d'opérations polyvalentes

Les efforts se sont concentrés sur la Méditerranée (voir les informations détaillées fournies partie 1.2.1.2, «Harmonisation et normalisation», objectifs 5 et 6.

L'AECP a participé à l'exercice COASTEX 17 organisé par le Forum européen de la fonction de garde-côtes et géré par les garde-côtes portugais, au sud-ouest de Lisbonne, en avril. L'AECP a participé à cet exercice pluridisciplinaire avec des experts du contrôle opérationnel des pêches au centre de commandement spécialement mis en place pour l'exercice, ainsi qu'avec un formateur, afin d'informer les participants sur les opérations de contrôle de la pêche.



Objectif 2			
Coordonner la mise en œuvre de la contribution de l'UE aux systèmes internationaux de contrôle et d'inspection des ORGP (OPANO, CPANE, CICTA et CGPM) et soutenir les autorités nationales chargées des fonctions de garde-côtes dans les eaux internationales			
Indicateurs de performance	Objectif	Atteint	
		OPANO CPANE	MED
Nombre de campagnes coordonnées depuis l'AIECP	2	2	
Nombre de jours de campagne par PDC	> 300	365	365
Pourcentage de moyens de contrôle et d'inspection déployés conformément au calendrier des PDC (% du total prévu)	90%	100%	94%
Jours-hommes dans les équipes d'inspection conjointes	75	>75	>75
Par région/PDC			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers et de réunions sur les bonnes pratiques organisés 	1 par région		5
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des inspecteurs de l'Union ayant participé aux ateliers 	(Bon ou très bon) >80 %		99%
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des inspecteurs OPANO et CPANE de l'UE formés en mer 	50%		96%
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des inspecteurs CICTA de l'UE formés en mer 	50%		80%
PRINCIPAUX RÉSULTATS			
Prévus			Atteints
1. Rapports trimestriels concernant les PDC en Méditerranée, en mer Noire et dans les eaux internationales gérés par l'OPANO, la CPANE, la CICTA et la CGPM			Oui
2. Rapports de mission sur la participation aux activités de contrôle dans les eaux internationales rendus			Oui
3. Coopération polyvalente avec Frontex et l'AESM, en appui aux autorités nationales exerçant des fonctions de garde-côtes			Oui
4. Atelier(s) de niveau avancé et réunions sur les bonnes pratiques organisés pour les inspecteurs des États membres de l'Union (niveau régional)			Oui
Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins d'évaluation de la conformité ⁴⁸		OPANO CPANE	MED
Nombre d'inspections		115	2 855
Nombre d'inspections donnant lieu à au moins une infraction présumée		5	203
Pourcentage d'inspections donnant lieu à au moins une infraction présumée détectée par activité/journée		4,3%	7,1%

⁴⁸ Données disponibles au 25 janvier 2018. Des données supplémentaires peuvent être fournies ultérieurement par les États membres.



Résultats obtenus par objectif

1. Mise en œuvre des activités de contrôle engagées par les États membres dans les PDC couvrant les eaux de la mer Méditerranée et le plan opérationnel, en mer Noire et dans les eaux gérées par l'OPANO, la CPANE, la CICTA et la CGPM

Comme les années précédentes, l'OPANO, la CPANE et les PDC de Méditerranée et de l'Atlantique Est ont été mis en œuvre tout au long de l'année, ce qui a permis d'assurer une couverture optimale des pêches concernées avec les ressources disponibles déployées par les États membres concernés. L'organisation reposait sur l'échange permanent d'informations avec les GTDC, y compris des informations reçues de pays tiers opérant dans les eaux internationales, afin d'assurer le déploiement efficace des moyens de contrôle dans les différentes situations de pêche au cours des opérations conjointes.

En 2017, les États membres participants ont déployé leurs moyens de contrôle au-delà des engagements pris dans les décisions relatives au PDC, notamment en ce qui concerne la surveillance aérienne et les jours en mer effectués par des patrouilleurs de pêche.

L'AIECP a coordonné la contribution de l'UE aux systèmes conjoints d'inspection et de surveillance (SCIS):

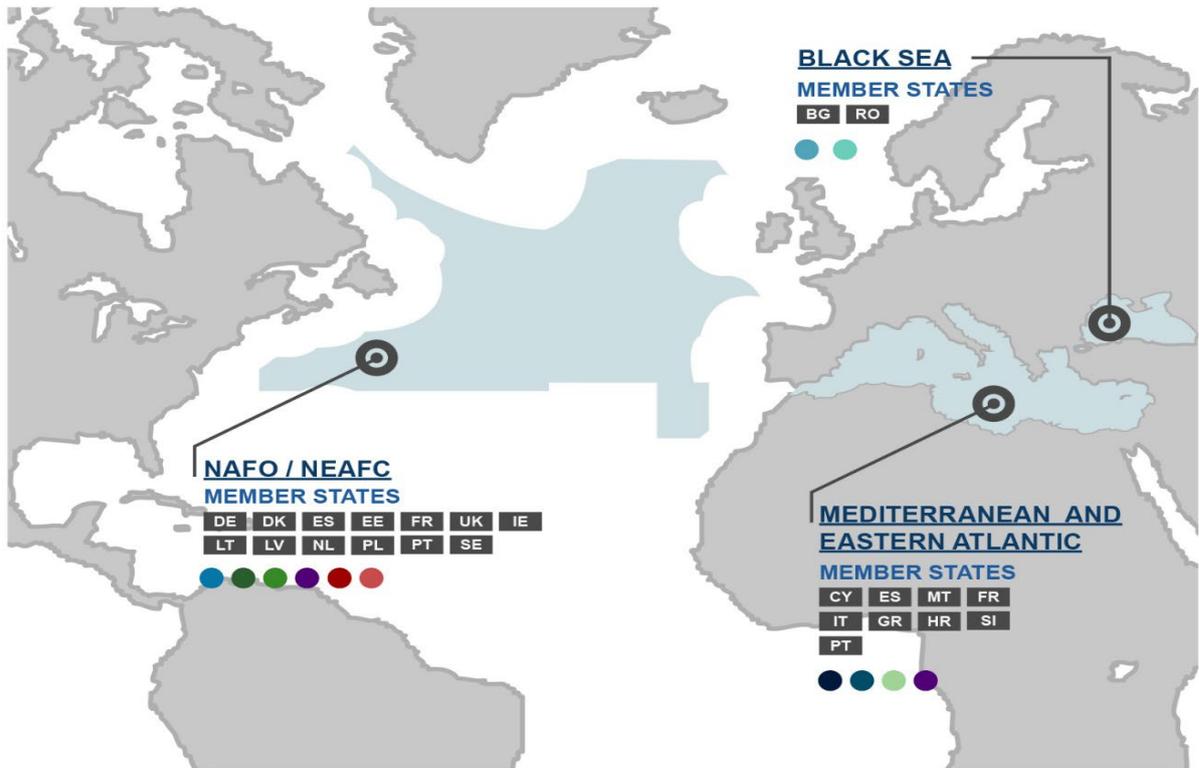
- OPANO et CPANE, via le PDC OPANO/CPANE,
- CICTA, via les PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est, qui couvrent également les eaux internationales.

L'Union européenne s'est engagée à assurer une présence d'inspection basée sur le nombre de navires de pêche de l'UE présents dans ces zones. Dans les zones susmentionnées, les États membres ont déployé des moyens de contrôle conformes aux engagements pris dans les PDC.

L'AIECP a également coordonné la mise en œuvre du projet pilote de contrôle des pêches de merlu et de crevette rose dans le détroit de Sicile, conformément au CGPM (informations détaillées fournies dans la partie 1.2.1.2, «Harmonisation et normalisation», sous l'objectif 5).

La portée des différents PDC de l'AIECP dans les eaux internationales est présentée ci-dessous.

IMPLEMENTATION OF JDPs IN INTERNATIONAL WATERS



FISHERIES

- European anchovy
- Mackerel
- Mediterranean swordfish
- Cod
- Sardine
- Herring
- Blue whiting
- Redfish
- Greenland halibut
- Eastern Atlantic bluefin tuna
- Picked Dogfish
- Rapana
- Turbot
- Sprat

IMPLEMENTATION OF JDPs IN INTERNATIONAL WATERS	MISE EN ŒUVRE DES PDC DANS LES EAUX INTERNATIONALES
BLACK SEA	MER NOIRE
NAFO/NEAFC	OPANO/CPANE
MEDITERRANEAN AND EASTERN ATLANTIC	MÉDITERRANÉE ET ATLANTIQUE EST
MEMBER STATES	ÉTATS MEMBRES
European anchovy	Anchois européen
Sardine	Sardine
Greenland halibut	Flétan noir commun
Turbot	Turbot
Mackerel	Maquereau
Herring	Hareng
Eastern Atlantic bluefin tuna	Thon rouge de l'Atlantique Est
Sprat	Sprat
Mediterranean swordfish	Espadon de Méditerranée
Blue whiting	Merlan bleu
Picked Dogfish	Aiguillat commun
Cod	Cabillaud
Redfish	Sébaste
Rapana	Rapana



Analyse des risques⁴⁹

L'AECP a continué d'effectuer une évaluation standardisée du risque que les navires de l'OPANO soient bloqués par l'État membre du pavillon du navire de pêche dans le port de l'État membre de débarquement dans le cadre du PDC. En ce qui concerne les débarquements d'un navire de pêche d'une autre partie contractante, l'AECP a préparé et transmis l'analyse des risques à l'État membre du port.

En ce qui concerne le PDC Atlantique Est/Méditerranée, une analyse des risques a été fournie par le GTDC présent à Vigo au cours de la campagne pour le contrôle de la pêche au thon rouge. Cette analyse reposait sur les informations et les renseignements disponibles et a permis de formuler des recommandations sur les moyens de contrôle pendant la campagne. Il en est de même des activités liées au projet pilote de la CGPM

Échange d'inspecteurs

Un élément clé de la coopération entre les États membres est la création d'équipes multinationales d'inspecteurs, grâce aux échanges d'inspecteurs des moyens de contrôle. Comme l'année passée, près de 800 jours/hommes de détachement ont été accomplis en 2017, ce qui est supérieur à l'objectif minimal fixé. Ce nombre résulte en grande partie des campagnes en mer de l'OPANO/de la CPANE qui sont de longue durée et font pour la plupart appel à des équipes conjointes d'inspecteurs de l'UE.

Les inspections réalisées par les équipes mixtes dans les ports des États membres ne relèvent pas du champ d'application du PDC OPANO-CPANE. Néanmoins, conformément à la décision du GTDC, l'AECP a coordonné le déploiement de trois équipes mixtes dans les ports espagnols pour le contrôle des débarquements.

Le déploiement d'équipes mixtes spéciales (EMS)⁵⁰ a joué un rôle important dans la campagne pour le thon rouge. Deux EMS ont été déployées en 2017 lors des activités de mise en cage ayant recours à des caméras stéréoscopiques pour établir le nombre et le poids du thon rouge mis en cage. Ces opérations ont été réalisées dans des fermes d'élevage de Malte sur 22 jours au total. L'AECP a participé à l'un des deux déploiements.

Coordination des campagnes

Les campagnes de PDC de l'OPANO, de la CPANE et de l'Atlantique Est et de Méditerranée, qui concernaient des activités d'inspection de la CGPM et de la CICTA, ont été coordonnées tour à tour par l'AECP et les États membres.

Comme les années précédentes, l'AECP a accueilli les équipes de coordination de la campagne pour le thon rouge, et a reçu le GTDC entre le 10 mai et le 30 juin 2017 à Vigo. Cette campagne spécifique était principalement axée sur l'activité de pêche à la senne coulissante, mais portait également sur d'autres types de navires de capture de thon rouge ainsi que sur des pièges, des fermes et d'autres navires (remorqueurs). Sur cette période, des experts espagnols, français, italiens, grecs, chypriotes et croates, ainsi que du personnel de l'AECP, ont travaillé ensemble au Centre d'opérations maritimes de l'AECP. Les équipes du CCIC ont travaillé pendant les heures d'ouverture, sept jours sur sept durant cette période, tandis que l'AECP a fourni des équipes de réserve en dehors des heures d'ouverture, couvrant ainsi des cycles de 24 heures.

⁴⁹ Des informations détaillées sont fournies dans la partie 1.2.1.3, «Assistance et expertise», objectif 7.

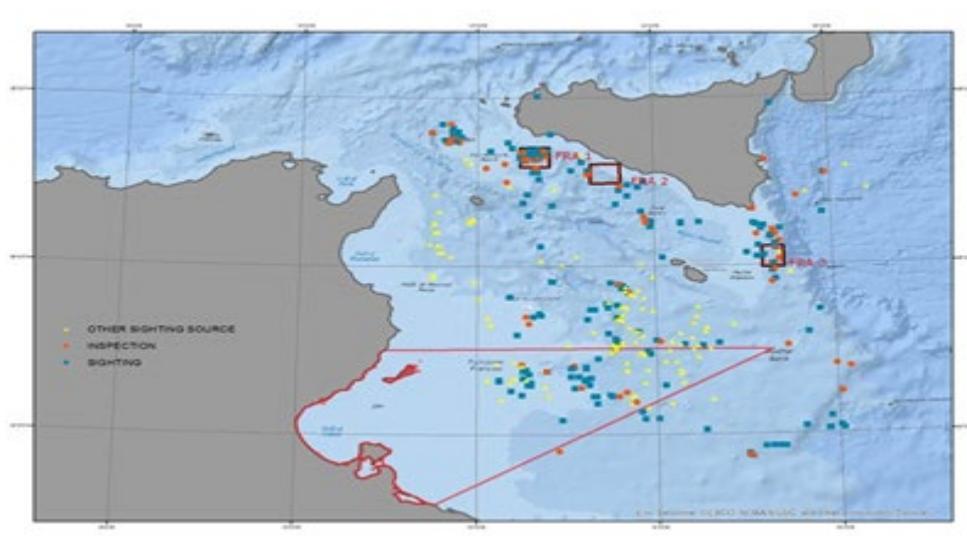
⁵⁰ On entend par «équipe mixte spéciale» une équipe composée d'au moins un inspecteur de la CICTA de chaque État membre participant et d'agents de l'AECP.

Au cours de cette campagne, les activités de tous les navires de capture (UE et non UE), des opérations de pêche conjointes, des fermes et des pièges ont fait l'objet d'un suivi quotidien de toutes leurs captures et activités connexes telles que les opérations de transbordement, les transferts de contrôle et les mises en cage. Dans le cadre de ces activités, la consommation de quotas a été étroitement surveillée. Le résultat de l'analyse opérationnelle produite par le groupe a abouti à des recommandations quotidiennes convenues par le GTDC puis soumises aux moyens déployés dans la zone.

Le GTDC a également analysé toutes les informations fournies par les capacités de Frontex (formulaire de visée) afin de détecter des informations/renseignements pertinents pour la campagne. Afin de renforcer la collaboration et d'accroître les connaissances des deux agences, l'AECF a accueilli un représentant de Frontex durant l'une des semaines de campagne.

Projet pilote de la CGPM

Au cours des mois d'août et de septembre, l'AECF a coordonné la mise en œuvre des opérations dans le cadre d'un projet pilote dans le détroit de Sicile⁵¹. Les principaux éléments de la campagne sont résumés ci-après:



Jours en mer	82
Observations	169
Inspections	70
Nombre d'inspections ayant donné lieu à au moins une infraction	41

Plan opérationnel en mer Noire

En mer Noire, des activités communes de contrôle ont été entreprises à la demande de la Bulgarie et de la Roumanie dans le cadre d'un plan opérationnel établi pour la pêche au turbot. Conformément au plan, 16 missions d'inspection conjointes ont été réalisées en 2017 avec la participation d'inspecteurs des deux pays. Outre ces missions, deux opérations polyvalentes ont été entreprises en coopération avec Frontex. Les coordonnateurs de l'AECF ont participé aux opérations polyvalentes et au déploiement d'une équipe d'inspection conjointe en Roumanie.

⁵¹ Voir les informations détaillées partie 1.2.1.2, «Harmonisation et normalisation», objectif 5.



2. Participation des inspecteurs de l'AECP aux missions de contrôle dans les eaux internationales.

Les coordinateurs de l'AECP ont participé à des opérations à bord de quatre patrouilleurs de pêche dans la zone de réglementation de l'OPANO, à deux patrouilles dans la zone de réglementation de la CPANE et à une patrouille en mer Méditerranée. Au cours de trois des quatre patrouilles dans la zone de réglementation de l'OPANO, les coordonnateurs de l'AECP sont également intervenus en tant qu'inspecteurs de l'OPANO et ont participé à cinq arraisonnements. Dans la zone de réglementation de la CPANE, les coordonnateurs de l'AECP sont intervenus en tant qu'inspecteurs de la CPANE dans les deux patrouilles et ont participé à tous les arraisonnements.

Dans le cadre du projet pilote de la CGPM dans le détroit de Sicile, les coordinateurs de l'AECP ont été déployés sur les deux patrouilleurs de haute mer (*Offshore Patrol Vessel* ou OPV) «Aegis I» et «Bruno Gregoretti» affrétés par l'AECP et ont participé à plusieurs arraisonnements.

Après l'achèvement du projet pilote de la CGPM, l'OPV «Aegis I» a poursuivi la campagne du PDC MED en Méditerranée orientale et en mer Adriatique d'octobre à décembre, avec un coordinateur de l'AECP et au moins deux inspecteurs nationaux d'Italie, de Grèce, d'Espagne, de Croatie et de Chypre dans chaque patrouille.

3. Ateliers régionaux et réunions sur les meilleures pratiques à l'intention des inspecteurs de l'Union, des inspecteurs des États membres et du personnel des États membres.

Les chiffres relatifs aux ateliers et aux réunions sur les meilleures pratiques sont fournis dans le tableau des indicateurs de performance sous l'objectif 2.

En outre, l'AECP a assisté les États membres dans l'organisation de neuf formations nationales.

4. Soutenir les autorités nationales assurant des fonctions de garde-côtes grâce au partage d'informations et à la planification d'opérations polyvalentes, y compris une contribution permanente au projet pilote GCUE lancé en 2016.

L'AECP a coopéré avec Frontex et l'AESM pour la mise en œuvre des opérations en mer Méditerranée (informations détaillées fournies dans les objectifs 5 et 6).

En tout, 1 023 observations ont été envoyées par les moyens coordonnés de Frontex et reçues et traitées par l'AECP durant l'année 2017.

Conformément aux procédures de déploiement et au cadre précité, des agents de l'AECP ont été déployés dans trois structures aériennes FRONTTEX, dans le cadre des opérations conjointes Frontex baptisées «Triton» et «Poséidon».

Dans le cadre de la campagne du PDC MED et du projet pilote de la CGPM, un aéronef a été déployé en Méditerranée centrale par l'AECP et Frontex, dans le cadre de la collaboration inter-agences. Au cours de la première opération polyvalente (MAS1), l'avion était basé à Malte, et pendant la deuxième opération (MAS2), l'avion était basé à Lampedusa, en Italie. L'opération était polyvalente, sa principale activité étant la surveillance des pêches, mais également d'autres missions prioritaires liées aux fonctions de garde-côtes.



En juin 2017, un groupe de navires de pêche a été repéré par un OPV intervenant dans le cadre de l'opération Triton, ce qui constitue une réalisation majeure de la coopération avec Frontex dans le cadre des activités du PDC MED. Ces navires étaient potentiellement impliqués dans des activités INN liées à la capture et au transbordement de thon rouge. L'AECM a transmis les informations susmentionnées à la Commission pour engager les procédures internationales applicables.

Objectif 3		
Fonctionnement du Centre d'opérations maritimes, utilisation d'applications et de services logiciels favorisant la transparence entre les CSP des États membres et une coopération efficace entre les agences de l'UE compétentes et les États membres dans le cadre des fonctions de GCUE.		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
Systèmes d'information sur la pêche (SIP) <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'États membres connectés VMS • Taux d'États membres connectés ERS • Taux d'États membres connectés FISHNET • Taux d'États membres connectés EIR 	(par PDC) 100% (par PDC) 100% (par PDC) 100% Conformément à l'accord conclu avec l'État membre	100% 100% 100% 1 État membre
Évaluation par l'utilisateur des applications ERS, EIR, FISHNET et MARSURV.	Taux de satisfaction supérieur à 90% par PDC de la part des États membres participants	87%
Réunions et missions destinées à promouvoir l'utilisation du SIP avec les États membres	4	7
Réunions et missions auprès d'autres agences relevant du COM pour l'interopérabilité	2	4
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Disponibilité élevée d'un service de fourniture de données à travers ses applications opérationnelles.	Oui	
2. Applications opérationnelles adaptées à leur usage	Oui	
3. Réunions et missions visant à promouvoir l'utilisation des applications opérationnelles au profit des activités communes de contrôle menées par les États membres.	Oui	
4. Gestion des données avec d'autres agences	Oui	



Résultats obtenus par objectif

1. Utilisation intensive par les parties prenantes des données fournies pendant les opérations

Le centre d'opérations maritimes est un instrument de coordination des PDC. L'un de ses principaux objectifs était la création et le maintien d'une «cartographie opérationnelle» commune, complète, exacte et à jour, basée sur le système d'information sur la pêche (SIP) de l'AECP avec ses composantes VMS, ERS, FISHNET, JADE, SMI et, à l'avenir, l'EIR CEFAC/ONU. Le SIP permet aux États membres de partager des données sur l'emplacement des navires de pêche, les captures et les inspections effectuées, et de les présenter ensuite, de manière totalement transparente, à l'ensemble des États membres composant le PDC.

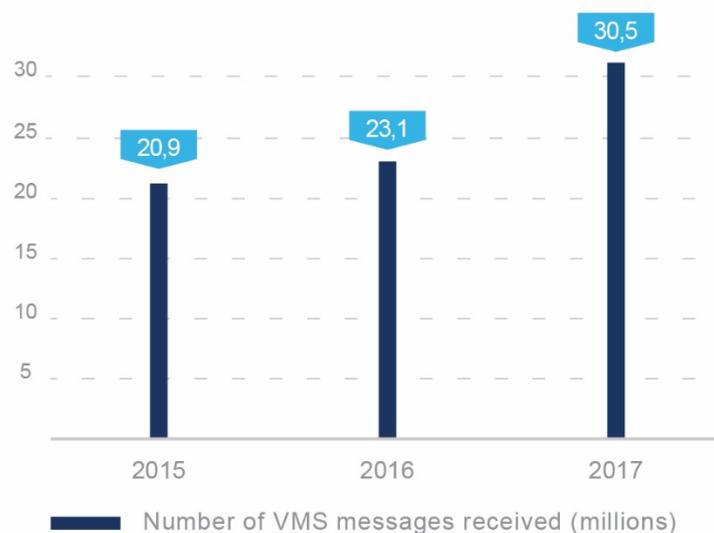
2. Transparence accrue entre les États membres dans les PDC

L'AECP a partagé les données ERS du journal de bord de 4 106 navires provenant de 18 États membres et des données VMS de 8 043 navires, dans l'ensemble des États membres. L'utilisation des images Copernicus, ainsi que tous les autres ensembles de données fournis par le système SMI de l'AECP et les services de l'AESM, a également permis aux États membres d'augmenter leur cartographie de la surface maritime.

ERS AECP

MESSAGES	VESSELS	MEMBER STATES	JDP
 1.370.899 Total number of Messages pulled from Member States	 4.106 Total Number of Vessels pulled from Member States	 18 Total Number of Member States connected	 5 Number of JDPs configured

VMS AECP



MESSAGES VESSELS MEMBER STATES	MESSAGES NAVIRES ÉTATS MEMBRES
--------------------------------------	--------------------------------------



JDP	PDC
1.370.899 4.106	1 370 899 4 106
Total number of Messages pulled from Member States	Nombre total de messages obtenus des États membres
Total Number of Vessels pulled from Member States	Nombre total de navires signalés par les États membres
Total Number of Member States connected	Nombre total d'États membres connectés
Number of JDPs configured	Nombre de PDC configurés
20,9 23,1 30,5	20,9 23,1 30,5
Number of VMS messages received (millions)	Nombre de messages VMS reçus (en millions)

La plateforme collaborative FISHNET a permis d'organiser des conférences vidéo bi-hebdomadaires du GTDC dans tous les PDC. En outre, la plateforme a continué à être utilisée pour la diffusion d'informations liées au PDC, telles que les documents de planification, l'échange d'informations sur les inspections, le partage des objectifs et le nombre toujours croissant d'observations.

FISHNET AECP

MEMBER STATES	DOCUMENTS	USERS	VIDEO CONFERENCES
 28 Number of Member States connected	 16.347 Total Documents uploaded in the platform	 489 Active Users connected	 81 VC meetings done in 2017

MEMBER STATES	ÉTATS MEMBRES
DOCUMENTS	DOCUMENTS
USERS	UTILISATEURS
VIDEO CONFERENCES	VIDÉOCONFÉRENCES
16.347	16 347
Number of Member States connected	Nombre d'États membres connectés
Total Documents uploaded in the platform	Nombre total de documents téléchargés sur la plateforme
Active users connected	Utilisateurs actifs connectés
VC meetings done in 2017	Réunions par vidéoconférence organisées en 2017

3. Contribution à la définition des besoins des utilisateurs de l'AECP concernant les applications opérationnelles

Tout au long de l'année, l'AECP a recueilli des demandes de nouvelles fonctionnalités possibles pour les systèmes opérationnels afin d'offrir un service aussi utile que possible aux États membres.

4. Partage et analyse des informations disponibles pour la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche et de la coopération, afin de soutenir les autorités nationales assurant des fonctions de garde-côtes

La gestion des activités d'affrètement de moyens par l'AECP a été assurée par la mise à disposition permanente d'un agent de service de l'AECP. Le principal objectif était de garantir le bon fonctionnement des moyens de patrouille maritime et aérienne de l'AECP, ainsi que de fournir un point de contact unique pour les CSP des États membres et les



centres opérationnels correspondants dans d'autres agences compétentes de l'UE. Les procédures pertinentes visant à gérer les différents aspects des activités d'affrètement de moyens ont été préparées et mises en œuvre par le personnel de l'AECP compétent.

La section COM comprend dans ses fonctions la fourniture d'un service de permanence assuré par un agent de service. Un élément clé de ce service est le commandement et le contrôle des moyens de patrouille maritime et aérienne de l'AECP. Ce service est complété par des opérateurs de service au sein de l'organisation. L'objectif principal du service de permanence est de garantir le bon fonctionnement des moyens de patrouille maritime et aérienne de l'AECP, et de fournir un point de contact unique pour les CSP des États membres et les centres opérationnels correspondants dans d'autres agences compétentes de l'UE.

Le Centre d'opérations maritimes de l'AECP a accueilli des participants à des actions spécifiques de PDC en cours, ainsi qu'à la coordination de campagnes de l'AECP, telles que la campagne sur le thon rouge, ou à des projets pilotes tels que celui de la CGPM en 2017.

Les informations disponibles au centre comprennent, outre celles fournies par le SIP, l'emplacement, les activités et la planification des missions des navires et des aéronefs de patrouille contrôlés par l'AECP, ainsi que des informations pertinentes sur les activités des autres ressources de l'Agence et «moyens mis en commun» dans le cadre des différents PDC. Ces informations sont utilisées pour planifier les activités de contrôle et élaborer des recommandations quant aux moyens déployés.

1.2.1.2 Harmonisation et normalisation (CODE SGPA 1.2, Objectifs 4 à 6)

❖ Introduction

Cette activité concerne la planification et l'évaluation stratégiques par l'harmonisation et la normalisation dans la réalisation des inspections de pêche en:

- promouvant la coopération avec les autorités des États membres et la Commission européenne pour la mise en œuvre du régime de contrôle de la politique commune de la pêche à travers:
 - la planification, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des plans de déploiement commun et des plans opérationnels;
 - l'organisation de groupes régionaux de pilotage dans des zones couvertes par un PSCI/PDC ou un système de contrôle international;
 - la planification, l'analyse et l'évaluation des opérations polyvalentes de garde-côtes de l'UE, y compris l'élaboration de procédures opérationnelles standard (POS) et d'ordres de mission spécifiques;
 - le soutien à la mise en œuvre de projets régionaux en coopération avec les groupes régionaux de l'UE, dans le cadre de l'approche PACT;

une attention particulière est accordée à l'harmonisation de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans les différentes régions de l'UE;

- l'assistance à la Commission européenne et aux États membres dans leurs relations avec les ORGP et les pays tiers, la promotion de la mise en œuvre des normes de contrôle de l'UE au niveau international;



- la contribution à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'UE par le biais d'une coopération interagence en matière de fonctions de garde-côtes, en particulier avec l'AESM et FRONTEX, en soutien aux États membres;
- les moyens de l'AECP consacrés au contrôle de la pêche doivent être organisés et disponibles pour coopérer et atteindre d'autres objectifs dans le cadre d'opérations européennes polyvalentes, notamment par l'affrètement conjoint avec d'autres agences et/ou le partage interinstitutionnel de moyens mis en commun;
- la promotion et la facilitation de l'utilisation de nouvelles technologies de contrôle pour les États membres, basées sur l'utilisation commune des informations fournies au moyen d'une coopération avec les autres agences, notamment le système mondial SMI de l'AECP, les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) et l'imagerie par satellite.

Objectifs		
4. Harmoniser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche dans les eaux de l'UE, y compris dans le cadre des projets régionaux PACT		
5. Harmonisation de la mise en œuvre de la PCP en mer Méditerranée, en mer Noire et dans les eaux extérieures, et coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière de pêche (ORGP)		
6. Contribuer à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'UE par le biais de la coopération interagence sur les fonctions de garde-côtes		
Principaux résultats des activités conduites en 2017		
Adoption de la planification de tous les PDC pour 2018 basée sur l'évaluation des risques		
Évaluation des opérations PDC 2016 livrées et prises en compte pour 2018		
Renforcement de la coopération avec les groupes régionaux des États membres, en particulier en ce qui concerne les obligations de débarquement		
Mise en œuvre du projet pilote de contrôle des pêches dans le détroit de Sicile		
Assistance fournie à l'UE en matière de coopération avec les ORGP et les pays tiers		
Mise en œuvre de la coopération avec l'AESM et Frontex en ce qui concerne l'initiative de garde-côtes de l'UE		
Exploitation des moyens de patrouille à l'appui des États membres dans le cadre d'opérations polyvalentes		
Ressources - SGPA		
Code 1.2 (Objectifs 4, 5, 6)		
Prévues		
Consommées		
Personnel	7 AD, 4,5 AST 2 AC	4,6 AD ⁵² , 3 AST ⁵³ 1 END
Budget standard	4 764 000	5 166 249 (108%)
SGPA	8 482 143	8 482 143

⁵² 17 mois/hommes étaient vacants pour les postes AD qui ont été pourvus plus tard dans l'année.

⁵³ L'affectation des ressources pour les postes AST dans cette activité a été mise à jour.



Objectif 4		
Harmoniser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche dans les eaux de l'UE, y compris dans le cadre des projets régionaux PACT		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Planification des opérations de contrôle effectuée en temps utile	Quatrième trimestre	Oui
2. Rapports d'évaluation des PDC 2016 livrés avant le 1 ^{er} juillet 2017	100%	100%
3. Gestion des risques mise en œuvre pour l'obligation de débarquement	100%	100%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteint	
1. Rapport sur l'aide de l'AECP aux États membres, y compris aux organismes régionaux, et à la Commission européenne, dans le cadre des projets relatifs à la mise en œuvre de la PCP, notamment les projets régionaux PACT	Oui	
2. Comptes rendus des réunions du groupe régional de pilotage	Oui	
3. Planification et évaluation des opérations de contrôle régionales (PDC et plans régionaux), y compris les projets régionaux PACT réalisés	Oui	
4. Planification des opérations polyvalentes GCUE, y compris les exercices	Oui	
5. Organisation de deux ateliers sur l'obligation de débarquement	Oui	
6. Rapport sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement par région	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Amélioration de l'harmonisation et de la normalisation au niveau régional grâce à l'organisation de réunions du groupe régional de pilotage

En 2017, l'AECP a conduit avec succès les différentes réunions des GRP, conformément au calendrier présenté dans le tableau ci-dessous:

Réunion du GRP	Date	Lieu
Mer du Nord / mer Baltique / eaux occidentales	22-24 mai 2017	Vigo
	12-14 septembre 2017	Riga
Mer du Nord/eaux occidentales	24 janvier 2017	Vigo
OPANO/CPANE	19 avril 2017	Bruxelles
	28 novembre 2017	Vigo
Groupe de pilotage conjoint	28-29 novembre 2017	Vigo

Le GRP est un forum qui permet à la Commission et aux États membres de se concerter sur la mise en œuvre des activités communes de contrôle dans chaque région concernée et de convenir de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités du PDC.



2. Amélioration de la rentabilité par la planification des opérations de contrôle régionales (PDC et plans opérationnels)

Le GRP a établi le programme de déploiement des moyens de contrôle des pêches que les États membres devront appliquer en 2018 dans les airs, en mer et à terre. Cette planification repose sur une approche basée sur les risques, avec le soutien d'un atelier consacré à l'évaluation régionale des risques.

Le tableau ci-dessous présente les détails relatifs à la date d'adoption des différents PDC et fournit une description succincte des principales caractéristiques communes.

PDC 2018	Date d'adoption	Caractéristiques principales
Mer Baltique	13 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne déployée tout au long de l'année, avec un échange permanent d'informations et de renseignements VMS et ERS sur les inspections
Mer du Nord	15 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Approche fondée sur la gestion des risques pour la planification à long terme et pour la coordination tactique (échange de navires cibles) • Actions spécifiques prévues selon une approche fondée sur les risques et visant des segments spécifiques pour contrer les menaces principales (non-respect de l'obligation de débarquement, déclarations erronées des captures et mesures techniques)
Eaux occidentales	15 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination opérationnelle au niveau du GTDC • Centres de coordination dans les États membres et à l'AECF • Déploiement de moyens de contrôle sur base de la planification flexible et fondée sur les risques • Équipes communes/mixtes d'inspecteurs pouvant également comprendre des coordinateurs de l'AECF • Flux d'échange d'informations standardisées (FISHNET) • Création et mise en œuvre de protocoles d'inspection communs
OPANO & CPANE	11 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination opérationnelle au niveau du GTDC • Centres de coordination dans les États membres et à l'AECF • Déploiement de moyens de contrôle sur base de la planification flexible et fondée sur les risques • Équipes communes/mixtes d'inspecteurs pouvant également comprendre des coordinateurs de l'AECF • Flux d'échange d'informations standardisées (FISHNET) • Création et mise en œuvre de protocoles d'inspection communs

3. Évaluation des opérations de contrôle régional (PDC et plans opérationnels), y compris la définition des risques majeurs pour les activités de contrôle; interopérabilité avec d'autres agences et autorités des États membres;

L'AECF évalue l'efficacité des PDC sur la base d'indicateurs de performance et de critères de référence dans le cadre d'une évaluation commune réalisée en coopération avec les États membres et incluant le rapport commun sur les activités communes de contrôle menées au niveau régional.

Les rapports d'évaluation annuels des PDC pour l'année 2016 ont été examinés avec les différents GRP puis envoyés au Parlement européen, à la Commission européenne et aux États membres le 30 juin 2017.

Les rapports d'évaluation ont conclu à une exécution très satisfaisante des PDC de l'AECF en 2017. Il a été recommandé de poursuivre le renforcement des opérations communes de contrôle par le biais d'actions spécifiques concertées visant les menaces et les segments de pêche prioritaires dans le but de donner effet aux mesures de gestion des risques. Chaque GTDC s'est vu confier la tâche de coordonner la mise en œuvre de ces mesures de gestion des risques par le biais d'actions spécifiques concertées.



Les principaux risques dans les différentes pêcheries régionales ont également été identifiés au niveau des segments de flotte. Une analyse détaillée est présentée dans la partie 1.2.1.3, sous l'objectif 7.

La première réunion du groupe de mise en œuvre d'opérations polyvalentes en mer Baltique, qui s'est tenue le 23 août à Riga (Lettonie), était coprésidée par l'AECP et Frontex. Cette première réunion a permis d'examiner l'état de la coopération actuelle dans les différents secteurs maritimes entre les États membres de la mer Baltique représentés et d'explorer d'éventuels autres domaines de coopération élargie et renforcée dans le cadre des fonctions de garde-côtes de l'UE.

4. Assistance aux États membres, y compris aux organismes régionaux, et à la Commission européenne dans la mise en œuvre des projets liés à la PCP, tels que l'obligation de débarquement

Que sont les groupes régionaux d'experts du contrôle?

Les groupes régionaux d'experts du contrôle (GEC) sont constitués de représentants des autorités de contrôle des États membres et ont pour objectif de renforcer la coopération en matière de contrôle et d'application de la réglementation relative à la pêche.

Les GEC ont largement participé à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans le contexte d'une PCP régionalisée.

L'AECP soutient les GEC dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la coopération avec l'industrie et l'évaluation de la conformité.

Cette coopération a été organisée en réponse aux demandes adressées à l'AECP par les groupes d'États membres, conformément au tableau ci-dessous.

Groupe régional	Calendrier de coopération PACT
Scheveningen	Assistance permanente. Demande reçue le 17 juillet 2017
BALTFISH	Assistance permanente. Demande reçue le 30 septembre 2016
Eaux occidentales septentrionales (EOS)	Assistance permanente. Demande reçue le 21 août 2017
Eaux occidentales australes (EOA)	Assistance permanente. Demande reçue le 3 septembre 2015

Outre les principales zones autour desquelles une coopération a lieu, l'AECP soutient les GEC dans leurs travaux d'élaboration de recommandations aux groupes de haut niveau sur le contrôle et la surveillance de l'obligation de débarquement. L'AECP facilite également la coopération interrégionale sur certaines questions horizontales afin de promouvoir une mise en œuvre uniforme et des conditions de concurrence équitables entre les régions. Deux réunions de ce type ont été organisées en 2017.



Le tableau ci-dessous résume les dates des réunions de coopération pour certaines de ces zones en 2017:

Activités	Scheveningen	BALTFISH	Eaux occidentales septentrionales (EOS)	Eaux occidentales australes (EOA)
Réunions des GEC	21 mars	8 mars 4 octobre	22 mars 7 décembre	6 décembre
Ateliers sur l'analyse des risques	8-9 juin	6-7 juin	27 juin	6 décembre
Ateliers d'évaluation de la conformité		8 mars		
Ateliers avec l'industrie		9 mars		
Réunions interrégionales	21-22 mars 4 juillet			

L'harmonisation interrégionale a été un sujet important pour le GEC en mer du Nord (Scheveningen) et dans les eaux occidentales septentrionales, les deux groupes ayant convenu que les mesures de contrôle à mettre en œuvre devraient être cohérentes entre ces régions et ainsi qu'avec les eaux occidentales australes. L'AECP a soutenu ce processus en organisant des réunions interrégionales et en préparant des documents visant à traiter les problèmes communs. Ces questions ont notamment porté sur le développement d'un éventuel protocole d'utilisation des systèmes de surveillance électronique à distance (REM) pour les pêcheries pélagiques, le développement d'une méthodologie d'évaluation de la conformité pour les pêcheries démersales et une note conceptuelle sur l'utilisation possible d'une analyse de la taille en grammes en tant qu'indicateur de suivi de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour la pêche au maquereau.

Alors que le GEC des eaux occidentales australes ne s'était pas réuni depuis près de deux ans, après avoir produit son rapport et des recommandations, l'AECP a prêté assistance à la présidence pour convoquer une réunion du GEC afin de lier les travaux de ce groupe à ce qui est accompli dans d'autres régions.



Objectif 5		
Harmonisation de la mise en œuvre de la PCP en mer Méditerranée, en mer Noire et dans les eaux extérieures, et coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière de pêche (ORGP)		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2 017	ATTEINT 2 017
1. Planification des opérations de contrôle effectuée en temps utile	Quatrième trimestre	Oui
2. Rapports d'évaluation des PDC 2016 livrés avant le 1 ^{er} juillet 2017	100%	100%
3. Pourcentage d'ORGP et de pays tiers assistés par l'AECF par rapport aux demandes de la Commission européenne	100%	100%
4. Pourcentage de mise en œuvre des tâches déléguées à l'AECF par la Commission européenne en ce qui concerne les ORGP et les pays tiers	100%	100%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévu	Atteint	
1. Rapport sur l'assistance aux États membres de l'AECF, y compris les organismes régionaux, et à la Commission européenne dans les projets relatifs à la mise en œuvre de la PCP, notamment les projets régionaux PACT	Oui	
2. Comptes rendus des réunions du groupe régional de pilotage	Oui	
3. Planification et évaluation des opérations de contrôle régionales (PDC et plans régionaux), y compris les projets régionaux PACT réalisés	Oui	
4. Planification des opérations polyvalentes de GCUE, y compris les exercices	Oui	
5. Rapport sur la coopération avec les pays tiers et les ORGP	Oui	
6. Rapport sur l'exécution des tâches confiées à l'AECF concernant les ORGP et les pays tiers	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Amélioration de l'harmonisation et de la normalisation au niveau régional grâce à l'organisation de réunions du groupe régional de pilotage.

Au cours de l'année 2017, l'AECF a conduit avec succès les réunions du GRP Méditerranée, conformément au calendrier présenté dans le tableau ci-dessous:

Actions	Date	Lieu
Réunions du GPR Méditerranée	10 janvier 2017.	Rome
	7-8 février 2017	Lisbonne
	23-24 mars 2017	Bruxelles
	6 juillet 2017	Bruxelles
	4 octobre 2017	Bruxelles
Groupe de pilotage conjoint	28-29 novembre 2017	Vigo

Le GRP Méditerranée a examiné la mise en œuvre pratique des recommandations de la CICTA et de la CGPM, en particulier les nouvelles règles pour l'espadon en Méditerranée et les mesures concernant la conservation du merlu et de la crevette rose dans le détroit de Sicile.



Dans le cadre de l'approche conceptuelle PACT, l'AECP continue d'aider la Bulgarie et la Roumanie à coordonner les activités de contrôle en ce qui concerne la pêche au turbot en mer Noire. Le calendrier des réunions de coordination de la Commission et des États membres est le suivant:

Actions	Date	Lieu
Réunion de coordination et évaluation régionale des risques (Préparation de la campagne 2017)	17-18 janvier	Vigo
Réunion de coordination et évaluation régionale des risques (Préparation de la campagne 2018)	5-6 décembre	Vigo

2. Amélioration de la rentabilité par la planification des opérations de contrôle régional (PDC et plans opérationnels)

Le GRP Méditerranée s'est soldé par un succès:

- la mise à jour de la planification du PDC 2017 tenant compte des mesures de contrôle de la pêche à l'espadon en Méditerranée adoptées par la CICTA fin 2016.
- La planification des moyens de contrôle des pêches à déployer en 2018 par les États membres dans les airs, en mer et à terre. Cette planification repose sur une approche fondée sur les risques, complétée par un atelier consacré à l'évaluation régionale des risques (inclure référence croisée).

Le tableau ci-dessous fournit une brève description des principales caractéristiques du PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est et du plan opérationnel en mer Noire.

PDC/PO 2018	Date d'adoption	Caractéristiques principales
PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est	15 décembre 2017	Campagne déployée tout au long de l'année, avec un échange permanent d'informations et de renseignements VMS et ERS sur les inspections Approche fondée sur la gestion des risques pour la planification à long terme et pour la coordination tactique (échange de navires cibles) Coordination opérationnelle au niveau du GTDC Centres de coordination dans les États membres et à l'AECP Déploiement de moyens de contrôle sur base de la planification flexible et fondée sur les risques Équipes communes/mixtes d'inspecteurs pouvant également comprendre des coordinateurs de l'AECP Flux d'échange d'informations standardisées (FISHNET) Création et mise en œuvre de protocoles d'inspection communs
Plan opérationnel mer Noire	6 décembre 2017	Approche fondée sur la gestion des risques pour la planification à long terme et pour la coordination tactique (échange de navires cibles) Déploiement de moyens de contrôle sur base de la planification flexible et fondée sur les risques

		Équipes communes/mixtes d'inspecteurs pouvant également inclure des coordinateurs de l'AECP Création et mise en œuvre de protocoles d'inspection communs
--	--	---

3. Évaluation des opérations de contrôle régional (PDC et plans opérationnels), y compris la définition des risques majeurs pour les activités de contrôle

L'AECP évalue l'efficacité des PDC de la Méditerranée et de l'Atlantique Est sur la base d'indicateurs de performance et de critères de référence dans le cadre d'une évaluation commune réalisée en coopération avec les États membres et incluant les rapports communs sur les activités communes de contrôle menées au niveau régional.

D'après le rapport d'évaluation concernant le PDC Méditerranée pour 2016, le fait d'avoir réalisé une évaluation régionale complète des risques pour tous les segments de la flotte relevant du PDC représente une avancée considérable et a permis d'éviter de fonder, à l'instar des années précédentes, toute la planification stratégique du PDP sur les activités traditionnelles de pêche et les données sur les captures.

Les rapports d'évaluation annuels des PDC pour l'année 2016 ont été envoyés au Parlement européen, à la Commission européenne et aux États membres le 30 juin 2017.

En ce qui concerne la mer Noire, en 2017 et conformément à l'échéancier de missions conjointes avec échanges d'inspecteurs établi lors de la réunion de coordination annuelle pour la mer Noire, 16 missions conjointes ont été réalisées. Au cours de ces missions conjointes, 260 inspections ont été effectuées. En coopération avec Frontex, deux opérations polyvalentes en mer ont été organisées, avec la participation conjointe des agences nationales de la pêche de Bulgarie et de Roumanie et des services de police des frontières des deux pays. Ces deux opérations polyvalentes ont montré la nécessité d'une coopération interadministration et interagence pour patrouiller à l'intérieur des zones économiques exclusives et contribuer à la lutte contre les activités de pêche INN.

En 2017, l'AECP a organisé deux ateliers sur l'évaluation régionale des risques, l'un pour la mer Méditerranée et l'Atlantique Est, l'autre pour la mer Noire, avec des experts techniques des États membres, afin de formuler des recommandations pour le groupe de pilotage Méditerranée et Atlantique Est. Une liste des principaux risques identifiés au niveau des pêcheries régionales et des segments est fournie dans la partie 1.2.1.3, «Assistance et expertise», objectif 7.

4. Promouvoir la conformité et des conditions de concurrence équitables pour le contrôle des pêches dans les pays tiers et les ORGP

L'AECP est mandatée pour assister l'Union européenne dans la mise en œuvre de la dimension extérieure de la PCP. Outre l'organisation des PDC, qui visent à assurer le respect par l'UE de ses obligations vis-à-vis de certaines ORGP (à savoir l'OPANO, la CPANE, la CICTA et la CGPM), l'AECP a participé et a fourni une assistance technique à la délégation de l'UE lors de plusieurs réunions avec les ORGP, au niveau international:



ORGP	Type	Date
OPANO	STACTIC	9-11 mai
	Réunion annuelle	18-22 septembre
CPANE	PECMAC	25-26 avril + 26-28 septembre
	Réunion annuelle	13-17 novembre
CICTA	Réunion annuelle ⁵⁴	14-21 novembre
	Réunion ⁵⁵ e-BCD	6-7 mars
CGPM	Réunion annuelle	16-20 octobre
	GT INN et GT VMS	2-5 mai
	Réunion du comité de conformité	29-30 juin
	Projet pilote de la CGPM dans le détroit de Sicile	Développement du projet pilote Janvier-Septembre Plus 3 réunions

Projet pilote de la CGPM dans le détroit de Sicile

La recommandation CGPM/40/2016/4 de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) prévoyait l'établissement, pour 2018, d'un programme d'inspection et de contrôle visant à garantir le respect des mesures de conservation adoptées dans le détroit de Sicile en ce qui concerne la pêche de variétés de merlu et de crevette rose.

À la demande de la Commission européenne, et pour soutenir/faciliter les travaux du groupe de travail SCS de la CGPM, un projet pilote (PP CGPM) a été conçu et mis en œuvre par l'AECP en vue de promouvoir la coopération régionale et des mesures de contrôle intégrées, de tester un certain nombre des dispositions contenues dans cette recommandation et de fournir à la CGPM des outils et une expertise lui permettant d'améliorer ses mesures de conservation et de gestion. Le projet pilote de la CGPM a été mis en œuvre après consultation approfondie des États membres par l'intermédiaire du GRP Méditerranée, et avec la participation des autorités des pays tiers, à savoir la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, la Libye et le Maroc. La participation des garde-côtes italiens et la fourniture d'équipements pendant tout le projet ont été remarquables.

En janvier 2017, l'AECP a présenté le projet pilote au comité de conformité de la CGPM, au nom de l'UE, après avoir discuté avec les participants concernés lors d'une réunion préparatoire les 16 et 17 décembre 2016 à Vigo (Espagne).

Le projet pilote de la CGPM a été développé de janvier à septembre 2017. L'état d'avancement des travaux a été signalé aux CPC de la CGPM lors de plusieurs réunions, notamment avec les groupes de travail VMS/SCS⁵⁶ et le comité de conformité de la CGPM.

Dans le cadre de la coopération des garde-côtes de l'UE avec l'AESM et Frontex, le projet pilote comprenait notamment la mise en œuvre d'opérations polyvalentes avec partage de moyens et d'informations afin d'optimiser et d'améliorer les opérations et d'utiliser au mieux

⁵⁴ Un membre du personnel de l'AECP a été élu président du Groupe de travail permanent pour l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation (GTP) de la CICTA

⁵⁵ Document électronique de capture de thon rouge, groupe de travail présidé par un membre de l'AECP

⁵⁶ Suivi, contrôle et surveillance (SCS)



les ressources.

Le projet pilote de la CGPM combinait un certain nombre d'activités différentes:

1. échange des meilleures pratiques et mise en œuvre commune des règles de contrôle de la CGPM,
2. formation des inspecteurs et renforcement des capacités,
3. échange d'informations et de données,
4. suivi des inspections et des procédures d'exécution harmonisées,
5. inspection conjointe et contrôles régionaux en mer basés sur une approche d'évaluation des risques,
6. essai/étude de nouvelles technologies de contrôle et de leur applicabilité dans la région.

Les différentes activités ont été réalisées sous la forme de réunions, de sessions de formation et, principalement, d'inspections conjointes en mer réalisées par des équipes multinationales à bord de deux patrouilleurs de l'AECP déployés entre août et septembre 2017, avec le soutien de la surveillance aérienne⁵⁷.

L'AECP a invité des représentants d'Italie, de Malte, de Tunisie et d'Égypte à coordonner et à mettre en œuvre conjointement les activités de contrôle dans la région. L'AECP exploitait les patrouilleurs de pêche «Aegis I» et «Bruno Gregoretti», sous contrat avec l'AESM et Frontex respectivement, avec des inspecteurs de l'AECP, d'Italie, de Malte, de Tunisie et d'Égypte. De plus, l'AECP a également opéré une surveillance aérienne dans la zone avec, à bord de l'avion, des agents de liaison d'Italie, de Grèce et de l'AECP. Des outils tels que les services de surveillance maritime Copernicus, fournissant des services d'imagerie par satellite et de détection des navires, ont été intégrés en coopération avec l'AESM dans le système SMI de l'AECP et entièrement utilisés pendant les opérations.

Trois sessions de formation ont été organisées à l'intention de 34 inspecteurs et formateurs de pays tiers. Ces sessions ont couvert toutes les étapes d'une inspection en mer/au port, de la préparation à la finalisation. Un module spécifique a été consacré aux méthodologies de formation de base ainsi qu'à la formation spécifique des opérateurs du Centre de surveillance des pêches (CSP), en coopération avec un EM.

Une série de réunions avec les pays tiers participants, les États membres, le secrétariat de la CGPM et la Commission ont été organisées par l'AECP afin de préparer, de piloter et d'évaluer les activités du projet pilote de la CGPM:

RÉUNION	OBJECTIFS
Réunion technique des 16 et 17 mars 2017, AECP	<p>Cette réunion avait pour objectifs et intentions:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'examen détaillé et la consolidation du projet pilote ○ la conception du/un accord sur le cadre du plan opérationnel ○ la définition des activités de formation ○ les prochaines étapes et les rapports à la CGPM
Réunion technique, 13 juillet 2017, AECP	<p>L'objectif et l'intention de la réunion étaient de préparer, avec toutes les CPC concernées, la phase de mise en œuvre des activités opérationnelles du projet pilote CGPM - Détroit de Sicile, à développer entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2017, en abordant les points spécifiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ finaliser le plan opérationnel ○ explorer les protocoles d'accord opérationnels ○ clarification/interprétation de la recommandation de la CGPM et des conditions de concurrence équitables ○ Disponibilité et modalités d'échange des informations (VMS pendant

⁵⁷ Voir les résultats sous l'objectif 2.



RÉUNION	OBJECTIFS
	le plan opérationnel, liste des navires autorisés dans les GSA 12 à 16)
Réunion d'évaluation, 26 septembre 2017, AECP	Accord sur le rapport et discussion sur la voie à suivre

Le projet pilote a été mis en œuvre conformément aux engagements pris dans la Déclaration ministérielle de Malte MedFish4Ever et a fourni des conclusions utiles pour évaluer les activités de pêche dans la région. Il a également facilité l'adoption d'un nouveau programme d'inspection internationale pour cette zone lors de la réunion annuelle de la CGPM en 2017, jetant ainsi les bases d'une coopération future dans ce domaine avec les pays tiers concernés.

À la suite des conclusions de ce projet pilote, la CGPM a adopté en octobre 2017 une recommandation pour l'établissement d'un programme d'inspection internationale dans le détroit de Sicile, en vue d'établir un programme d'observation et d'inspection volontaires.

OPANO

Lors de la réunion annuelle 2017 de l'OPANO qui s'est tenue à Montréal (Canada), du 18 au 22 septembre 2017, l'AECP a fourni un soutien technique à la Commission. Trois points clés méritent d'être soulignés: l'intense discussion en cours sur la question du traitement des délinquants récidivistes, l'accent mis sur la question des rejets et l'examen du programme des observateurs.

En octobre 2017, l'AECP a organisé un atelier d'inspecteurs UE-Canada pour l'OPANO, afin d'améliorer la coopération et la compréhension entre les parties contractantes réalisant des inspections dans la zone de réglementation. L'atelier s'est tenu à Vigo du 24 au 26 octobre. Les inspecteurs de l'OPANO des États membres (DE, ES, PT, LT, LV, EE), des fonctionnaires de la Commission européenne et de l'AECP, et une délégation de six personnes du Canada y ont participé. Il s'agit d'un thème central qui inclut le partage d'informations sur la continuité des preuves dans les cas d'infraction apparents décelés en mer.

Pays tiers

L'AECP a participé aux réunions du Groupe de travail sur le suivi, le contrôle et la surveillance (GT SCS) organisées dans le cadre de l'accord sur l'État côtier conclu entre l'UE et la Norvège, l'Islande, les îles Féroé et le Groenland.

Chaque année, le GT SCS reçoit un mandat en vertu de l'accord sur l'État côtier pour poursuivre son travail. Le groupe se concentre sur les pêches pélagiques et les problèmes de contrôle y afférents dans les pêches. Le groupe se réunit deux fois par an au printemps et à l'automne pour poursuivre et revoir les travaux prévus en janvier.

En 2017, l'AECP a participé aux deux réunions, dont la première s'est tenue à Reykjavik (Islande) du 7 au 9 mars et la seconde à Nuuk (Groenland), du 5 au 7 septembre. Les deux réunions ont porté sur les travaux en cours visant à promouvoir une approche harmonisée du contrôle des pêches pélagiques dans l'Atlantique Nord et des conditions de concurrence équitables à cet égard.

L'AECP a également sponsorisé et participé à un séminaire opérationnel conjoint avec le SC à Gothenburg (Suède) du 13 au 15 juin, dont le thème principal était l'échange d'expériences en matière de contrôle de l'obligation de débarquement. Le séminaire a été



suivi par le SC et les États membres. Trois navires de patrouille étaient également présents, un des garde-côtes suédois, un d'Allemagne et un de Marine Scotland. Les agents d'embarquement ont également assisté au séminaire.

5. Mise en œuvre des tâches déléguées à l'AECP en ce qui concerne les ORGP et les pays tiers

OPANO et CPANE

L'AECP a exécuté plusieurs tâches déléguées par la Commission européenne concernant la notification à l'OPANO et à la CPANE de différentes informations provenant des activités d'inspection réalisées par les États membres:

- en ce qui concerne l'OPANO, ces informations comprennent la liste des observateurs, des inspecteurs et des moyens d'inspection;
- en ce qui concerne la CPANE, l'AECP transmet au secrétariat de la CPANE des listes des inspecteurs et des moyens d'inspection, ainsi que les rapports annuels sur les activités d'inspection menées par l'UE dans la zone de réglementation de la CPANE.

L'AECP transmet tous les originaux des rapports des inspections réalisées par les inspecteurs des États membres dans les zones relevant des deux ORGP aux autorités compétentes des États du pavillon des navires de pêche, avec copies aux secrétariats des deux ORGP.

Missions dans des pays tiers en vertu de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APD)

À la demande de la Commission européenne,

- l'AECP a organisé, en étroite collaboration avec les autorités portugaises, une session de formation les 17 et 18 octobre 2017 à Lisbonne et à Peniche (Portugal) dans le cadre de l'APD conclu entre l'Union européenne et São Tomé e Príncipe. La formation a été dispensée à trois opérateurs travaillant au Centre de surveillance des pêches (CSP) de São Tomé e Príncipe.
- L'AECP a fourni une assistance aux États de l'océan Indien en matière d'évaluation des risques et de nouvelles méthodologies de SCS. Une réunion technique a eu lieu à l'île Maurice du 25 au 27 septembre. Neuf États de la région (Comores, Madagascar, Maurice, France (Réunion), Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Kenya) et des représentants de l'UE et de la Commission de l'Océan indien (COI) y ont participé.

Les trois jours de réunion ont confirmé la nécessité de maintenir la coopération, notamment pour:

- préparer un premier exercice d'évaluation des risques dans la région,
- optimiser l'utilisation des outils de SCS existants et l'échange d'informations,
- fournir une assistance en matière d'application des nouvelles stratégies de SCS et
- renforcer les capacités grâce à la formation.

Objectif 6		
Contribuer à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'UE par le biais de la coopération interinstitutionnelle sur les fonctions de garde-côtes		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Nombre de régions menant des opérations organisées en coopération avec l'AESM et FRONTEX	1	2
2. Pourcentage de jours opérationnels de moyens affrétés par l'AECP dans le cadre d'opérations polyvalentes	60%	100 % ⁵⁸
3. Contribution de l'AECP au rapport final sur le projet pilote GCUE livré avant le 1 ^{er} juillet 2017	100%	100%
4. Rapport final de l'AECP sur le projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants» (MARSURV) livré avant décembre 2017	100%	60% ⁵⁹
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Participation active et participation d'experts aux initiatives liées à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'UE	Oui	
2. Contrôle des pêches et activités polyvalentes réalisés grâce aux moyens affrétés par l'AECP	Oui	
3. Rapport final du projet pilote GCUE	Oui	
4. Rapport final sur le projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants»	NON ⁶⁰	

Résultats obtenus par objectif

1. Soutien à l'UE concernant la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'UE

Un environnement commun de partage de l'information (CISE) est actuellement développé conjointement par la Commission européenne et les États membres de l'UE/EEE. Le CISE est un élément clé de la politique maritime intégrée et de la stratégie de sécurité maritime de l'UE. Il intégrera les systèmes de surveillance existants et les réseaux interopérables afin que les données et autres informations puissent être facilement échangées grâce à l'utilisation de technologies modernes.

En tant que membre du groupe consultatif technique (TAG) pour le CISE, l'AECP a suivi les développements concernant EUCISE2020, un projet de recherche sur la sécurité du septième programme-cadre européen visant à un partage d'informations pré-opérationnel entre les autorités maritimes des États européens.

⁵⁸ IPC partagé avec l'objectif 1.

⁵⁹ Projet prolongé jusqu'au 30 juin 2018.

⁶⁰ Projet prolongé jusqu'au 30 juin 2018.



En tant que premier échelon du CISE, l'AECP continue de consolider les informations spécifiques reçues des États membres et d'autres sources afin d'améliorer leur connaissance commune de la situation en mer.

2. Coopération sur les fonctions de garde-côtes de l'UE avec l'AESM et FRONTEX au profit des autorités de garde-côtes des États membres

La coopération entre l'AECP, Frontex et l'AESM est désormais parfaitement en place et des mesures très importantes ont été prises en 2017 pour consolider cette coopération. L'objectif est de renforcer l'efficacité et l'efficacité du soutien fourni aux autorités nationales assurant des fonctions de garde-côtes.

Un accord de travail tripartite (ATT) entre l'AECP, Frontex et l'AESM a été adopté par les organes directeurs des agences et est entré en vigueur le 17 mars 2017 après la signature des trois directeurs exécutifs. Cet accord de travail tripartite (ATT) définit les modalités de la coopération entre les agences.

L'ATT est géré par un comité de pilotage composé des trois directeurs exécutifs et présidé par l'un d'eux par rotation annuelle. L'ATT prévoit également la création de sous-comités techniques (SCT) chargés de gérer la coopération au niveau technique. L'AECP préside le comité de pilotage entre avril 2017 et mars 2018. Lors de sa première réunion, le comité de pilotage a :

- adopté son mandat (décision 1/2017),
- établi trois SCT pour couvrir les domaines suivants: *Partage des services d'information et de surveillance* (SCT1), *Renforcement des capacités et évaluation des risques* (SCT2) et *Partage de compétences et questions juridiques* (SCT3) (décision 2/2017) et,
- adopté le plan stratégique annuel de l'ATT pour 2018 (décision 3/2017).

Le SCT2 est présidé par l'AECP et a tenu sa première réunion en décembre 2017. Un tableau général résumant le plan d'action de l'AECP sur les activités opérationnelles à mener en coopération avec les deux autres agences pour 2017 a été inclus dans le PTA 2017.

Les trois agences ont collaboré à la mise en œuvre des différents éléments du plan d'action. L'AECP l'a mis en œuvre conformément à son modèle d'affaires, en totale coopération avec les États membres et la Commission européenne et en intégrant la perspective des garde-côtes dans ses différentes activités.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur la mise en œuvre des différentes actions.

ACTIONS	RÉSULTATS EN 2017
<p>Opérations polyvalentes (OP)</p>	<p>Frontex (FX) et l'AECP ont collaboré à la mise en œuvre d'opérations polyvalentes en Méditerranée en 2017. Chaque agence a participé aux réunions de planification opérationnelle de l'autre agence [réunions de planification des GRP de l'AECP et réunions de planification des opérations conjointes de Frontex (janvier-mai).]</p> <p>Le groupe de mise en œuvre pour la Méditerranée s'est réuni deux fois en 2017 (avril et octobre). Il a continué de jouer le rôle de forum commun entre Frontex, l'AESM, l'AECP et les représentants des États membres pour échanger des informations et suivre et évaluer la coopération.</p> <p>Les procédures opérationnelles standard (POS) couvrant les procédures d'échange de données et de compte rendu pour les zones opérationnelles sur la base de l'OC TRITON/POSEIDON et du PDC Méditerranée ont été examinées au sein du groupe de mise en œuvre.</p>



ACTIONS	RÉSULTATS EN 2017
	<p>Plan de déploiement et calendrier de mise en œuvre finalisé et échangé par le PDC MED/chaque zone de mise en œuvre de l'OC FX MED (TRITON/POSEIDON janvier 2017, INDALO avril 2017). L'échange d'informations a été établi en temps réel entre les organes de coordination de chaque Agence en ce qui concerne les observations, le renseignement et la planification des activités. Le premier groupe de coopération interagence en mer Noire a été organisé. Deux exercices ont été organisés avec Frontex en mer Noire en mai et octobre 2017. La première réunion interinstitutionnelle en mer Baltique (FX/AECP/AESM et les autorités compétentes des États membres concernés) a été organisée en août 2017.</p>
<p>Définir le domaine commun des missions polyvalentes</p>	<p>Méditerranée occidentale, centrale et orientale (PDC Med, FX INDALO, TRITON, POSEIDON): En place Mer Baltique (PDC BALTIQUE, via BSRBCC ou présence opérationnelle ad-hoc): En préparation Mer Noire (PO AECP, programme d'échange de personnel et patrouilles communes FX): des exercices ont été organisés Zone Atlantique et Afrique de l'Ouest (Îles Canaries) (PDC Thon rouge et EO, FX HERA): À l'étude</p>
<p>Définir les périodes opérationnelles des missions polyvalentes</p>	<p><u>Mer Méditerranée:</u> PDC de l'AECP toute l'année FX TRITON, POSEIDON (toute l'année) FX INDALO (mai à octobre) <u>Mer Noire</u> PO AECP toute l'année FX (coopération ad-hoc)</p>
<p>Définir le type de moyens opérationnels à utiliser dans le cadre des opérations polyvalentes</p>	<p>L'adéquation et la disponibilité individuelle doivent être convenues au cas par cas, en accord avec les autorités compétentes et conformément aux POS et aux procédures de déploiement propres à chaque agence. <u>PDC signifie:</u> moyens aériens/maritimes des États membres et de l'Agence <u>Cofinancé et loué par Frontex signifie:</u> moyens aériens/maritimes des États membres et de Frontex</p>
<p>Fixer les modalités et une série de réunions d'information opérationnelles dans le cadre d'opérations polyvalentes</p>	<p>Dix réunions d'information ont été organisées par l'AECP dans les centres de coordination Frontex Plusieurs déploiements à court terme de l'agent de liaison de Frontex au centre opérationnel de l'AECP et du personnel de l'AECP dans les structures et les centres opérationnels de Frontex Des fonctionnaires de l'AECP ont été déployés sur trois moyens aériens de Frontex et des réunions d'information ont été organisées pour les équipes aériennes et maritimes de Frontex Des contacts réguliers entre les agences ont été entretenus en 2017</p>
<p>Définition des moyens de contrôle loués pour le service d'inspection et de surveillance des agences</p>	<p>Projet MAS: utilisation conjointe du contrat d'aéronefs à voilure fixe (FWA) de Frontex avec une surveillance aérienne en Méditerranée: mars-avril et juin-septembre 2017. L'AECP et FX ont convenu de participer à une procédure conjointe de passation de marchés de services de surveillance aérienne Une coopération a été établie par la signature d'accords de niveau de service entre l'AECP et l'AESM/Frontex pour l'utilisation de leurs contrats de location de deux patrouilleurs de haute mer pour des opérations en Méditerranée entre août et décembre.</p>
<p>Définition du service de surveillance par systèmes d'aéronefs</p>	<p>L'AECP et les autorités nationales ont participé à un exercice organisé par l'AESM pour l'utilisation des RPAS en situation réelle. En coopération avec les GRP, l'AECP a envoyé une demande à l'AESM visant l'utilisation opérationnelle des RPAS en 2018.</p>



ACTIONS	RÉSULTATS EN 2017
télépilotes (RPAS) pour les agences	L'AECPP a coopéré avec les autres agences dans la passation de marchés de services de RPAS
Coopération en matière de renforcement des capacités sur le cadre législatif existant	Les trois agences ont entamé une collaboration avec la Commission européenne en vue de fournir une assistance à la préparation du manuel sur les fonctions de garde-côtes Le rapport final de la tâche 3 CGPP sera utilisé comme base

3. Moyens de contrôle affrétés et déployés conformément à la planification des opérations convenue

Dans le cadre de la coopération avec les deux autres agences, l'AECPP a signé le 2 juin 2017 un accord de niveau de service (ANS) bilatéral avec Frontex pour l'utilisation conjointe des équipements de Frontex dans le domaine de la surveillance aérienne et maritime, et l'ANS existant entre l'AESM et l'AECPP a été modifié le 22 juin 2017 afin d'y inclure la fourniture par l'AESM de services basés de navires et de RPAS en soutien aux activités de l'AECPP.

Ces deux accords de niveau de service conclus avec les deux agences ont facilité le déploiement par l'Agence de moyens en mer Méditerranée au cours de l'année 2017, conformément à la planification convenue pour les opérations suivantes:

Activités	Moyens	Période
Projet pilote Détroit de Sicile + PDC Méditerranée	OPV Bruno Gregoretti	Août-septembre
	OPV Aegis I	Août-décembre
	Vols MAS (surveillance maritime aérienne)	Mars-Avril/Août-Septembre

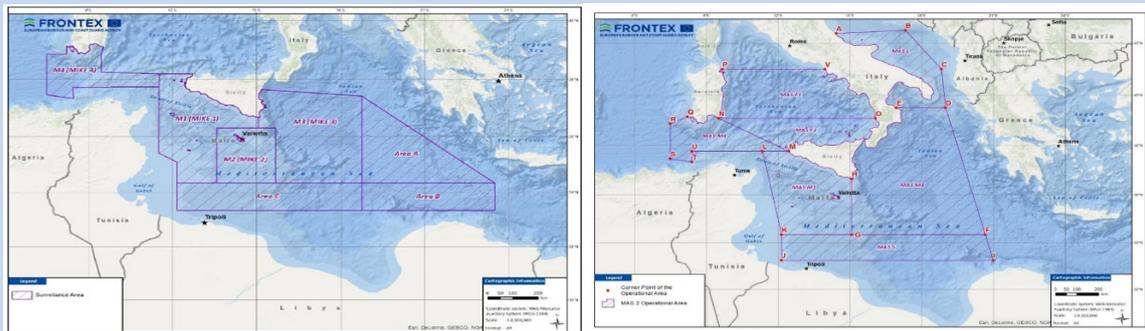
OPÉRATIONS AÉRIENNES POLYVALENTES

Dans le cadre de la campagne du PDC MED et du projet pilote de la CGPM, un aéronef a été déployé en Méditerranée centrale par l'AECP et Frontex, dans le cadre de la collaboration inter-agences. Au cours de la première opération polyvalente (MAS1), l'avion était basé à Malte et pendant la seconde opération (MAS2), il était basé à Lampedusa (Italie). L'opération était polyvalente en ce sens que son activité principale était la surveillance des pêches, mais qu'elle comportait d'autres priorités liées aux missions de garde-côtes.

Cinquante-trois vols ont été effectués, avec un total de 425 observations d'intérêt signalées

Carte du déploiement MAS1

Carte du déploiement MAS2



En 2017, un contrat-cadre pour l'affrètement d'un patrouilleur de pêche par l'AECP a été lancé et finalisé avant la fin de l'année. Ce contrat d'une durée initiale de 2 ans pourra être prolongé de deux années supplémentaires⁶¹.

L'AECP a également participé avec Frontex à la préparation d'une passation interinstitutionnelle de marchés visant l'acquisition de services de surveillance aérienne pour des opérations de contrôle.

4. Mise en œuvre coordonnée du projet pilote GCUE définissant la future coopération interagence

Le projet pilote «Création d'un corps européen de garde-côtes»⁶² a été mis au banc d'essai par le Parlement européen afin de promouvoir la collaboration entre les trois agences en vue de l'établissement d'une coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes. La mise en œuvre du projet pilote a couvert la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 juin 2017. Le rapport final a été remis à la Commission européenne début octobre 2017 (<https://www.efca.europa.eu/fr/library>).

En termes d'objectifs généraux, le projet pilote visait à :

- renforcer la coordination entre les garde-côtes ou entités nationales et les agences de l'UE, afin de créer des synergies,
- améliorer le flux d'informations pour permettre une réponse rapide,

⁶¹ Informations complémentaires fournies dans la partie 2.5, «Marchés publics».

⁶² Accord de subvention numéro SI2.736021 signé en 2016 entre la Commission européenne et l'AECP.



- tester des actions opérationnelles sur le terrain, en mettant particulièrement l'accent sur la Méditerranée centrale,
- construire cette coopération à partir du cadre législatif existant.

Le projet pilote a été mis en œuvre grâce à une coopération étroite entre les trois agences ainsi qu'à travers une collaboration avec les autorités nationales des États membres chargées de la mise en œuvre des fonctions de garde-côtes. Au niveau de l'UE, les quatre tâches définies par le projet pilote ont été attribuées aux agences comme suit:

TÂCHE	THÈMES	ACTIVITÉS	COORDINATION PAR L'AGENCE
TÂCHE 1	Partage d'informations.	Fusion et analyse des données	AESM
TÂCHE 2	Services de surveillance	Systèmes d'aéronefs télépilotés Avion de patrouille maritime, etc.	AESM FRONTEX
TÂCHE 3	Renforcement des capacités	Lignes directrices, recommandations et bonnes pratiques	AECP
TÂCHE 4	Partage de la capacité	Opérations polyvalentes	FRONTEX AECP

Les activités spécifiques exécutées par l'AECP en 2017 ont été définies comme suit:

- divers exercices de renforcement des capacités, y compris la définition des grandes lignes de la collaboration entre les agences de l'UE (Tâche 3).
- Diverses opérations dans le cadre du projet pilote, notamment la participation à des activités opérationnelles polyvalentes en Méditerranée centrale avec Frontex dans le cadre de la tâche 4 et l'utilisation de divers services de soutien dans le cadre des tâches 1 et 2 fournies par l'AESM.
- Briefing pour les États membres et le personnel participant aux opérations polyvalentes (tâche 4).

La tâche coordonnée par l'AECP (tâche 3) a apporté une contribution importante à la coopération entre les agences de l'UE en matière de renforcement des capacités et de formation en ce qui concerne les fonctions de garde-côtes. Dans le cadre de cette tâche, des ateliers de développement ont été organisés pour examiner le cadre de la coopération entre agences de l'UE et des séances de formation spécifiques ont été organisées pour les agences de l'UE et le personnel des États membres sur les services de surveillance. L'un des résultats les plus importants de la tâche 3 a été l'élaboration d'un schéma de lignes directrices sur la coopération entre les agences de l'UE, qui servirait de document de référence pour les futures activités de coopération et de renforcement des capacités en matière de GCUE et jetterait les bases de la préparation d'un cadre sectoriel de qualification pour les fonctions de garde-côtes.

Dans l'ensemble, le projet pilote a démontré la pertinence de la création d'une fonction de garde-côtes de l'UE fondée sur la coopération des trois agences. Ce banc d'essai a mis en exergue le bénéfice obtenu en passant d'une approche cloisonnée à une approche horizontale. Le meilleur résultat de ce projet pilote est la coopération continue qui a été établie officiellement par le biais de l'accord de travail tripartite signé par les trois agences au mois de mars 2017.

Pendant l'atelier de clôture du projet pilote organisé le 2 juin 2017 dans les locaux de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) à Lisbonne, l'AECP, Frontex et l'AESM ont présenté conjointement les résultats du projet. Quelque 110 participants de diverses entités européennes et nationales ont participé à cet atelier de clôture.

Les résultats du projet pilote ont été présentés le 20 novembre 2017 au Parlement européen lors d'une session conjointe des commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), des transports et du tourisme (TRAN) et de la pêche (PECH), par les directeurs exécutifs respectifs des trois agences.

5. Mise en œuvre coordonnée du projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants» (MARSURV)

Dans le cadre du projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants», l'Agence européenne de contrôle des pêches a lancé un projet pilote visant au développement d'un service maritime intégré mondial (SMI) de l'AECP.

Le projet pilote a pour but de mettre en place un SMI mondial fourni par l'AESM afin de lutter contre la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée). Le SMI sera ouvert aux utilisateurs de la DG MARE, de l'AECP et des autorités compétentes des États membres.

Le projet pilote est mis en œuvre en étroite coopération avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM). Le développement d'un certain nombre de modules supplémentaires et de fonctionnalités spécifiques en vue de la vérification des certificats de prise INN a été externalisé à l'AESM.

En vue de définir les besoins spécifiques des utilisateurs, l'AECP a mis en place un groupe d'utilisateurs du projet impliquant les autorités compétentes des États membres. De nouvelles fonctionnalités et des versions tests ultérieures de la nouvelle application SMI de l'AECP, permettant un accès mondial aux informations sur la position des navires, ont été testées par le groupe d'utilisateurs.

Les réunions suivantes du groupe d'utilisateurs du projet pilote ont été organisées:

- les 11 et 12 mai à l'AESM (Lisbonne)
(avec une séance de formation sur la première version test du nouveau SMI de l'AECP);
- le 7 septembre à l'AECP (Vigo).

L'objectif principal du projet est de soutenir les autorités compétentes des États membres dans leur vérification des certificats de capture en fournissant un accès aux informations intégrées et corrélées des navires de l'UE et de pays tiers, et, par voie de conséquence, de contribuer à la lutte contre la pêche INN.

En outre, les objectifs spécifiques suivants ont été définis:

- améliorer et automatiser les sources de données de référence sur les pêches dont dispose actuellement l'AECP et qui sont utilisées pour l'application de projet MARSURV, afin de satisfaire aux exigences d'un SMI mondial;
- développer, en coopération avec l'AESM et les utilisateurs finaux des États membres, des outils et des fonctionnalités intégrés spécifiques pour les tâches de surveillance et de contrôle des comportements liés à la pêche INN;



- évaluer le potentiel et tester l'intégration des sources de données externes disponibles auprès d'autres systèmes existants de contrôle des pêches et d'autres organes de l'UE;
- soutenir la traçabilité des captures du navire jusqu'au point d'entrée sur le marché de l'Union, grâce à la cartographie des sources de données existantes relatives aux navires, aux marchandises et à la pêche INN;
- prévoir un système de formation pour les utilisateurs finaux des États membres.

Suivant une cartographie complète et une hiérarchisation de l'ensemble des besoins des utilisateurs, et compte tenu de la complexité de certaines fonctionnalités en cours de développement, l'AECP a demandé et obtenu une prolongation de six mois de la période de mise en œuvre du projet.

La date limite du projet est maintenant fixée au 30 juin 2018.

6. Échange d'informations avec l'AESM et Frontex

Le SMI de l'AECP (anciennement MARSURV) fournit un aperçu de la situation maritime opérationnelle en temps réel à des utilisateurs sélectionnés de la Commission européenne, des autorités de contrôle des pêches des États membres et de l'AECP. L'une des composantes clés de cette application développée par l'AESM étant l'échange de données, l'architecture d'échange de données sous-jacente a été affinée.

Actuellement, l'AESM fournit des données T-SIA, SAT-SIA, LRIT et d'observation de la Terre à travers le programme Copernicus.

L'AECP transmet les données VMS fournies par les États membres et les informations sur les navires et les activités spécifiques à la pêche à l'AESM, avant qu'elles soient intégrées dans le SMI de l'AECP.

Le partage de données profite également à d'autres agences avec les informations VMS transmises par l'AECP à l'AESM (également fournies à Frontex pour soutenir les services de fusion EUROSUR) et utilisées par l'AESM à l'appui du service Enhanced SAR SURPIC (Imagerie de surface de recherche et sauvetage). Les conditions de cet échange sont définies dans un accord de niveau de service.

Le partage de données entre les agences s'est avéré exceptionnellement important pour les activités de Frontex et le système de gestion intégrée de l'AECP. Frontex et l'AECP ont bénéficié, tant sur le plan opérationnel que sur celui de la rentabilité, de l'utilisation des compétences et de l'expertise en matière d'observation de la Terre établies à l'AESM dans le cadre de la composante Surveillance maritime du programme Copernicus.

1.2.1.3 Assistance and expertise (CODE SGPA 1.3, Objectifs 7 à 10)

❖ Introduction

Afin de promouvoir des conditions de concurrence équitables et un bon rapport coût-efficacité, l'AECP devrait, dans le cadre de cette activité, apporter son expertise à la mise en œuvre commune de projets avec les États membres et la Commission européenne en :

- soutenant des projets conjoints en collaboration avec les États membres pour l'évaluation régionale des risques, l'évaluation des tendances en matière de



conformité, l'évaluation du coût des opérations de contrôle et l'harmonisation et la normalisation des méthodes d'inspection. Ces projets pourront également être mis en œuvre sur la scène internationale à la demande de la Commission européenne.

- Aider les autorités des États membres et la Commission européenne à mettre en œuvre le volet Contrôle du système de certification des captures INN de l'UE en organisant des ateliers et des échanges d'expériences et en aidant la Commission européenne à organiser et à déployer des missions d'évaluation dans les pays tiers.
- Aider les États membres et la Commission européenne en matière de formation des inspecteurs de la pêche par:
 - l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation au niveau régional, au niveau des États membres et au niveau international, à leur demande,
 - la fourniture conjointe d'un ensemble de programmes de cours, de manuels de formation et de matériel d'apprentissage en ligne,
 - dans le cadre des fonctions GCUE, contribuer à un cadre sectoriel commun de qualification pour les autorités des États membres chargées de la mise en œuvre des fonctions de garde-côtes.
- Maintenir le Système intégré d'information sur les pêches pour soutenir les activités de coordination et de formation.

Objectifs		
7. Promouvoir l'efficacité et l'efficience des opérations de contrôle		
8. Développement et entretien du nœud de données de l'UE via le système d'information sur la pêche (SIP), afin de soutenir le Centre d'opérations maritimes		
9. Organisation d'ateliers de formation et mise en place d'un cadre sectoriel de qualification pour une application efficace et uniforme de la PCP, y compris l'expertise en matière de contrôle des pêches dans le contexte des fonctions GCUE et la préparation du programme PESCAO		
10. Fournir une assistance à la Commission européenne et aux États membres afin de garantir une application uniforme et effective des dispositions du règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil		
Principaux résultats des activités conduites en 2017		
Évaluation régionale des risques pour les PDC et les groupes régionaux, y compris pour les obligations de débarquement, réalisée		
Évaluation de la conformité concernant l'obligation de débarquement réalisée pour la mer Baltique		
Projet de normalisation des pratiques d'inspection commencé dans toutes les régions		
Projet de procédures à examiner par les inspecteurs de l'Union présenté pour quatre régions		
Matériel de formation de l'AECPE mis à jour et traduit dans d'autres langues		
Soutien à l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement INN		
Projet PESCAO prêt à être lancé en 2018		
Ressources - Code SGPA 1.3 (Objectifs 7, 8, 9 et 10)		
	Prévues	Consommées
Personnel	10 AD, 0,5 AST 1 AC, 1 END	6,7 ⁶³ AD, 1 AST ⁶⁴
Budget standard	1 325 000	1 184 467 (89%)
SGPA	3 647 295	3 354 603 (92%)

⁶³ Plusieurs hommes/mois étaient vacants pour les postes AD qui ont été pourvus plus tard dans l'année et plusieurs ajustements ont été réalisés au niveau du personnel dédié.



Objectif 7		
Promouvoir l'efficacité et l'efficience des opérations de contrôle		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Mise en place de PDC/plans opérationnels dotés d'un système d'analyse régionale des risques complet	80%	80%
2. Méthodologie d'évaluation de la conformité mise en œuvre dans des pêcheries spécifiques convenues	100%	100%
3. Mise en œuvre d'un modèle d'estimation des coûts dans les PDC	100%	100%
4. Projet relatif aux procédures et exigences des États membres mené à bien par certaines régions	4 régions	4 régions
5. Projet concernant l'uniformisation des pratiques d'inspection mises en œuvre par certaines régions	2 régions	5 régions
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Rapport d'analyse des risques régionaux mis à jour par PDC/région présenté	Oui	
2. Rapport sur l'évolution de la conformité dans les PDC/régions présenté	Oui	
3. Rapport sur le soutien au groupe d'experts de l'UE sur la conformité présenté	Oui	
4. Rapport d'évaluation des coûts des PDC et des plans opérationnels présenté	Oui	
5. Rapports régionaux sur les procédures des États membres et les règles que les inspecteurs de l'Union doivent respecter lorsqu'ils interviennent dans les eaux d'un autre État membre, et suivi du rapport, présentés	Oui	
6. Rapport relatif au projet d'uniformisation des pratiques d'inspection présenté	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Principaux facteurs de risque et mesures d'atténuation des risques prioritaires identifiés par l'analyse régionale des risques élaborée dans chaque zone de PDC/plan opérationnel et dans les zones régionales à la demande des États membres

L'approche de l'AECP fondée sur une gestion régionale des risques est utilisée à trois niveaux au cours du cycle de vie des PDC:

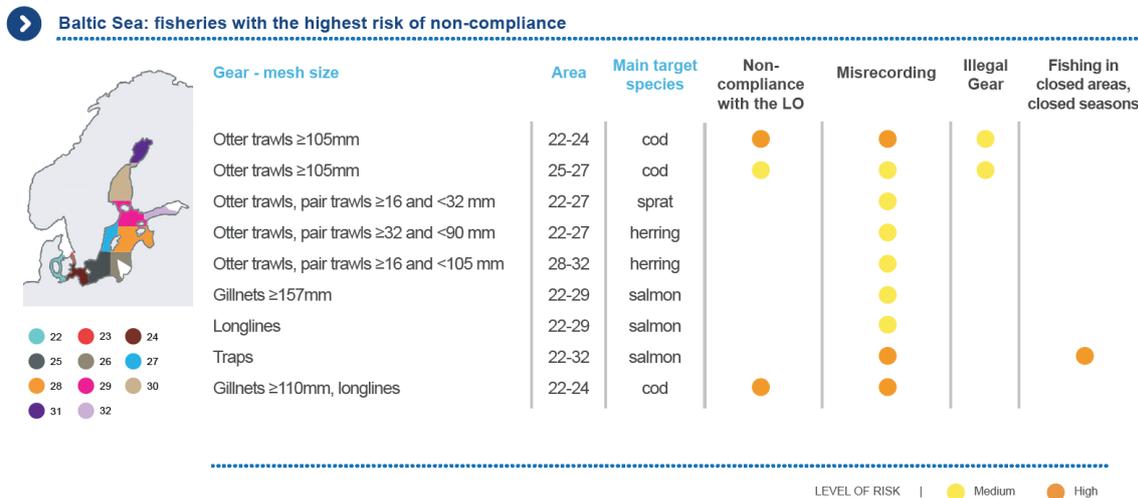
- planification stratégique des PDC afin de: faciliter la planification spatiale et temporelle à long terme (annuelle) pour le déploiement des moyens de contrôle et définir les objectifs spécifiques des campagnes des PDC;
- gestion des risques prioritaires: recenser les pêches/segments de flotte prioritaires faisant l'objet d'une analyse des menaces spécifique (par ex. non-respect de l'obligation de débarquement);

- niveau opérationnel: faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'objectifs entre différents États membres dans le cadre d'une tactique à court terme.

Suivant la méthode appliquée l'année précédente, en 2017, la gestion des risques a été conduite au niveau des segments de flotte, ce qui a permis une analyse plus précise de l'occurrence de la menace dans différentes pêcheries. Un ensemble de mesures possibles de gestion des risques a également été développé.

Partant, une série d'«actions spécifiques» portant sur les menaces prioritaires dans les segments les plus pertinents et appliquant certaines mesures de gestion des risques a été approuvée. Les graphiques suivants présentent les deux risques de non-conformité en tête des priorités identifiés pour les différentes zones et pêcheries. Un aperçu plus détaillé de tous les risques prioritaires est disponible à l'annexe I. Les risques prioritaires identifiés pour l'anchois et le merlan bleu, évalués dans le cadre du PDC pélagiques dans les eaux occidentales et en mer du Nord, ont été jugés faibles.

Les tableaux ci-dessous concernent uniquement les risques les plus élevés. Des informations complètes sont fournies à l'annexe I.



Baltic Sea: fisheries with the highest risk of non-compliance	Mer Baltique: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear – mesh size	Engin- maillage
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal Gear	Engin illégal
Fishing in closed areas, closed seasons	Pêche dans des zones fermées, en période d'interdiction
Otter trawls ≥ 105 mm	Chaluts à panneaux ≥105 mm
Otter trawls, pair trawls ≥ 16 and <32 mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 16 et < 32 mm
Otter trawls, pair trawls ≥ 32 and <90 mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 32 et < 90 mm
Otter trawls, pair trawls ≥ 16 and <105 mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 16 et < 105 mm
Gillnets ≥157 mm	Filets maillants ≥157 mm
Longlines	Palangres
Traps	Pièges
Gillnets ≥110mm, longlines	Filets maillants ≥110mm, palangres
cod sprat herring salmon	Cabillaud Sprat Hareng Saumon
LEVEL OF RISK Medium High	NIVEAU DE RISQUE Moyen Élevé

North Sea - Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance



● Ila ● IIIa ● IVa
● IVb ● IVc

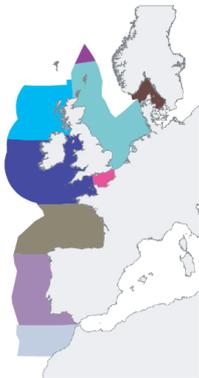
Gear - mesh size	Area	Main target species	Non-compliance with the LO	Misrecording	Illegal Gear
Otter trawls / Seines ≥100mm	IVa	cod	●	●	●
Otter trawls / Seines ≥100mm	IVb	cod	●	●	●
Otter trawls / Seines ≥70 and <100mm	IVb	Norway lobster	●	●	●
Otter trawls / Seines ≥32 and <70mm	IIIa	Northern prawn	●	●	●
Otter trawls / Seines ≥90mm	IIIa	cod	●	●	●
Beam trawls ≥80 and <120mm	IVc	sole	●	●	●

LEVEL OF RISK | ● High ● Very high

North Sea – Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance	Mer du Nord: pêche démersale présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear – mesh size	Engin- maillage
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal Gear	Engin illégal
Otter trawls / Seines ≥100 mm	Chalut à panneaux / sennes ≥ 100 mm
Otter trawls / Seines ≥70 and <100mm	Chaluts à panneaux / sennes ≥ 70 et < 100mm
Otter trawls / Seines ≥32 and <70mm	Chaluts à panneaux / sennes ≥ 32 et < 70mm
Otter trawls / Seines ≥90mm	Chaluts à panneaux / sennes ≥ 90 mm
Beam trawls ≥80 and <120mm	Chaluts à perche ≥ 80 et < 120mm
Ila	Ila
IIIa	IIIa
IVa	IVa
IVb	IVb
IVc	IVc
cod	Cabillaud
Norway lobster	Langoustine
Northern prawn	Crevette nordique
sole	Sole
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
High	Élevé
Very high	Très élevé

Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance

Herring



- IIa
- IIIa
- IV
- VI
- VIIId
- Rest of VII
- VIII
- IX
- 34.1.11

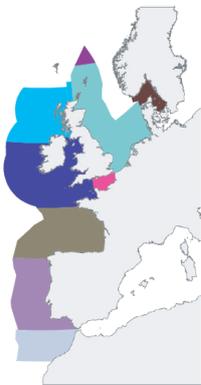
Gear	Area	Non-compliance with the LO	Misrecording
Polyvalent - Mid water pair trawl	VI		●
Polyvalent - Mid water pair trawl	Rest of VII	●	●
Polyvalent - Bottom trawl	VIIId	●	●
Polyvalent - Bottom trawl	Rest of VII	●	●

LEVEL OF RISK | ● Medium

Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance	Eaux occidentales et mer du Nord - Pêche pélagique: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Herring	Hareng
Gear	Engin
Area	Zone
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Polyvalent – Mid water pair trawl	Polyvalent – chalut pélagique à deux bateaux
Polyvalent – Bottom trawl	Polyvalent – chalut de fond
IIa	IIa
IIIa	IIIa
IV	IV
VI	VI
VIIId	VIIId
Rest of VII	Reste de VII
VIII	VIII
IX	IX
34.1.11	34.1.11
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Medium	Moyen

➤ Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance

➤ Horse mackerel



IIa IIIa IV
VI VIId Rest of VII
VIII IX 34.1.11

Gear	Area	Non-compliance with the LO	Misrecording
Polyvalent - Bottom trawl	VI	●	●
Polyvalent - Bottom trawl	Rest of VII	●	●
Polyvalent - Bottom pair trawl	VIIId	●	●
Polyvalent - Bottom pair trawl	Rest of VII	●	●

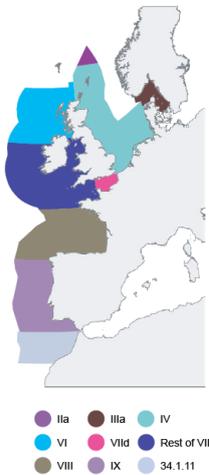
LEVEL OF RISK | ● Medium

Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance	Eaux occidentales et mer du Nord - Pêche pélagique: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Horse mackerel	Chincharde
Gear	Engin
Area	Zone
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Polyvalent – Bottom trawl	Polyvalent – chalut de fond
Polyvalent – Bottom pair trawl	Polyvalent – chalut-bœuf de fond
IIa IIIa IV VI VIIId Rest of VII VIII IX 34.1.11	IIa IIIa IV VI VIIId Reste de VII VIII IX 34.1.11
LEVEL OF RISK Medium	NIVEAU DE RISQUE Moyen



Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance

Mackerel



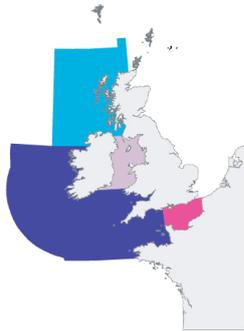
Gear	Area	Non-compliance with the LO	Misrecording
Freezer trawler - Mid water trawl	Ila, IV	High	Medium
Freezer trawler - Mid water trawl	VI	Medium	Medium
RSW tank vessel - Mid water trawl	Ila, IV	High	High
RSW tank vessel - Mid water trawl	VI	High	High
RSW tank vessel - Mid water trawl	Rest of VII	Medium	Medium
RSW tank vessel - Mid water pair trawl	Ila, IV, VI	Medium	Medium
RSW tank vessel - Purse seine	Ila, IV	Medium	Medium
Polyvalent - Purse seine	VIII	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom trawl	VIIId	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom trawl	Rest of VII	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom trawl	VIII	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom pair trawl	VIIId	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom pair trawl	Rest of VII	Medium	Medium
Polyvalent - Bottom pair trawl	VIII	Medium	Medium
Polyvalent - Lines	VIII	Medium	Medium
Gillnets anchored (set), and Gillnets (drift)	IV	Medium	Medium
Trammel nets	IV	Medium	Medium

LEVEL OF RISK | ● Medium ● High

Western Waters and North Sea - Pelagic: fisheries with the highest risk of non-compliance	Eaux occidentales et mer du Nord - Pêche pélagique: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Mackerel	Maquereau
Gear	Engin
Area	Zone
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Freezer trawler – Mid water trawl	Chalutier congélateur - chalut pélagique
RSW tank vessel – Mid water trawl	Navire citerne à eau réfrigérée – chalut pélagique
RSW tank vessel – Mid water pair trawl	Navire citerne à eau de mer réfrigérée – chalut pélagique à deux bateaux
RSW tank vessel – Purse seine	Navire citerne à eau de mer réfrigérée – senne coulissante
Polyvalent – Purse seine	Polyvalent – senne coulissante
Polyvalent – Bottom trawl	Polyvalent – chalut de fond
Polyvalent – Bottom pair trawl	Polyvalent – chalut-bœuf de fond
Polyvalent – Lines	Polyvalent – lignes
Gillnets anchored (set), and Gillnets (drift)	Filets maillants ancrés (calés) et filets maillants (dérivants)
Trammel nets	Trémails
Ila, IV	Ila, IV
VI	VI
Ila, IV	Ila, IV
VI	VI
Rest of VII	Reste de VII
Ila, IV, VI	Ila, IV, VI
VIII	VIII
VIIId	VIIId
IV	IV
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Medium	Moyen
High	Élevé

L'évaluation des risques pour les eaux occidentales septentrionales et occidentales australes n'a été effectuée que pour le non-respect de l'obligation de débarquement.

North Western Waters - Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance



● VIIa ● VIIb ● VIIc
● Rest of VII

Gear - mesh size

- Trammel nets
- Generic bottom trawl <100mm
- Generic bottom trawl <100mm
- Generic bottom trawl <100mm
- Generic bottom trawl ≥100mm
- Generic bottom trawl ≥100mm
- Generic bottom trawl ≥100mm
- Beam trawl ≥80 and >99mm
- Beam trawl ≥80 and >99mm

Area

- VIIc sole
- VIIa Norway lobster
- VIIa Norway lobster
- Rest of VII Norway lobster
- VIIa cod, haddock, hake
- VIIa cod, haddock, hake
- Rest of VII cod, haddock, hake
- VIIa plaice, sole
- Rest of VII plaice, sole

Main target species

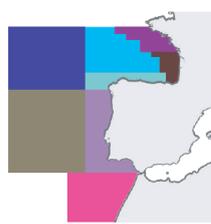
Non-compliance with the LO

-
-
-
-
-
-
-
-
-

LEVEL OF RISK | ● High ● Very high

North Western Waters - Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance	Eaux occidentales septentrionales - Pêche démersale: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear – mesh size	Engin- maillage
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Trammel nets	Trémails
Generic bottom trawl ≥100mm	Chalut de fond générique ≥ 100mm
Generic bottom trawl <100mm	Chalut de fond générique < 100mm
Beam trawl ≥80 and >99mm	Chalut à perche ≥ 80 et > 99mm
VIIa	VIIa
VIIb	VIIb
VIIc	VIIc
Rest of VII	Reste de VII
sole	Sole
Norway lobster	Langoustine
cod, haddock, hake	Cabillaud, églefin, merlu
plaice, sole	Plie, sole
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
High	Élevé
Very high	Très élevé

▶ South Western Waters - Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance

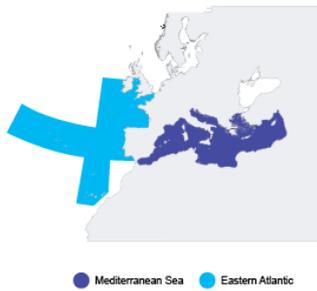


Gear - mesh size	Area	Main target species	Non-compliance with the LO
Bottom trawls and seine nets $\geq 100\text{mm}$	VIIIa, b, d and e	hake	●
Bottom trawls ≥ 70 and $< 100\text{mm}$	VIII, IX	hake, Norway lobster	●
Bottom trawls ≥ 55 and $< 70\text{mm}$	VIII, IX	hake	●
Beam trawls ≥ 70 and $< 100\text{mm}$	VIIIa, b, d and e	sole	●

LEVEL OF RISK | ● Medium ● Very high

South Western Waters - Demersal: fisheries with the highest risk of non-compliance	Eaux occidentales australes - Pêche démersale: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear – mesh size	Engin- maillage
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Bottom trawls and seine nets $\geq 100\text{mm}$	Chaluts de fond et sennes $\geq 100\text{mm}$
Bottom trawls ≥ 70 and $< 100\text{mm}$	Chaluts de fond $70 \geq$ et $< 100\text{mm}$
Bottom trawls ≥ 55 and $< 70\text{mm}$	Chaluts de fond $55 \geq$ et $< 70\text{mm}$
VIIIa VIIIb VIIIc VIIId VIIIe IXa IXb 31.1.11 VIIIa, b, d and e VIII, IX	VIIIa VIIIb VIIIc VIIId VIIIe IXa IXb 31.1.2011 VIIIa, b, d et e VIII, IX
hake hake, Norway lobster sole	Merlu Merlu, langoustine Sole
LEVEL OF RISK Medium Very high	NIVEAU DE RISQUE Moyen Très élevé

Mediterranean Sea and Eastern Atlantic: fisheries with the highest risk of non-compliance



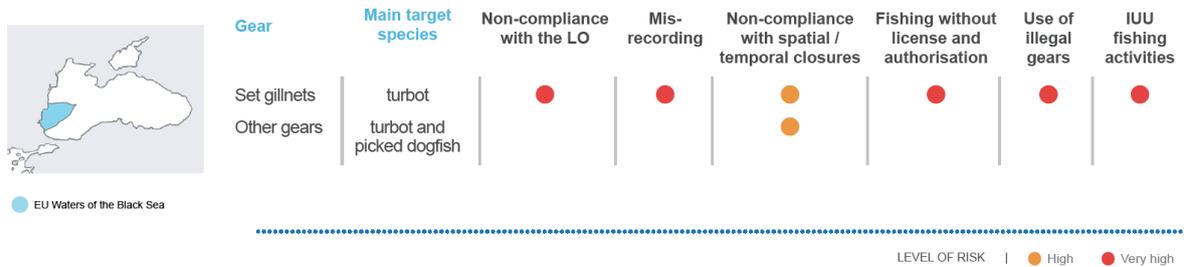
Gear	Area	Main target species	Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Non-compliance with temporal closures
Purse seine	Mediterranean Sea	bluefin tuna	●	
Line vessels	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna, swordfish	●	
Sport and recreational	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna swordfish	●	●
			Illegal landing under specific rules for BFT and SWO	Non-compliant video
Purse seine	Mediterranean Sea	bluefin tuna		●
Sport and recreational	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna, swordfish	●	
			Landing of BFT and/or SWO not whole or gilled/gutted	Fishing after the segment quota is exhausted
Sport and recreational	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna	●	
Others	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna, swordfish		●
			Vessels fishing BFT and/or SWO without specific authorisation	By-catch over the 5% tolerance
Sport and recreational	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna swordfish	●	
Others	Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	bluefin tuna swordfish		●

LEVEL OF RISK | ● High ● Very high

Mediterranean Sea and Eastern Atlantic: fisheries with the highest risk of non-compliance	Mer Méditerranée et Atlantique Est: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear	Engin
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Purse seine	Senne coulissante
Line vessels	Ligneurs
Sport and recreational	Pêche sportive et de loisir
Others	Autres
Mediterranean Sea	Mer Méditerranée
Eastern Atlantic	Atlantique Est
Mediterranean Sea and Eastern Atlantic	Mer Méditerranée et Atlantique Est
bluefin tuna	Thon rouge
bluefin tuna, swordfish	Pêche au thon rouge, espadon
swordfish	Espadon
Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Déclaration inexacte des captures et non-respect des obligations d'enregistrement
Non-compliance with temporal closures	Non-respect des fermetures temporaires
Illegal landing under specific rules for BFT and SWO	Débarquement illégal aux termes des règles spécifiques pour le thon rouge et l'espadon
Non-compliant video	Vidéo non conforme
Landing of BFT and/or SWO not whole or gilled/gutted	Débarquement de thon rouge et/ou d'espadon non entier ou sans branchies/éviscéré
Fishing after the segment quota is exhausted	Pêche après épuisement des quotas du segment

Vessels fishing BFT and/or SWO without specific authorisation	Navires effectuant des captures de thon rouge et/ou d'espadon sans autorisation spécifique
By-catch over 5% tolerance	Prises accessoires dépassant la tolérance de 5 %.
LEVEL OF RISK High Very High	NIVEAU DE RISQUE Élevé Très élevé

➤ **Black sea: fisheries with the highest risk of non-compliance**



Black Sea: fisheries with the highest risk of non-compliance	Mer Noire: pêcheries présentant le plus grand risque de non-conformité
Gear	Engin
Area	Zone
Main target species	Espèces cibles principales
Non-compliance with the LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Non-compliance with spatial / temporal closures	Non-respect des fermetures spatiales / temporaires
Fishing without license and authorisation	Pêche sans licence ni autorisation
Use of illegal gears	Utilisation d'engins illégaux
IUU fishing activities	Activités de pêche INN
EU Waters of the Black Sea	Eaux de l'UE en mer Noire
Set gillnets	Filets maillants ancrés
Other gears	Autres engins
turbot	Turbot
turbot and picked dogfish	Turbot et aiguillat commun
LEVEL OF RISK High Very High	NIVEAU DE RISQUE Élevé Très élevé

2. Tendances de conformité identifiées dans les différents PDC et dans les zones régionales à la demande des États membres

Au cours de l'année 2017, l'AECP, en collaboration avec le GEC BALTFISH, a procédé à une évaluation complète du respect de l'obligation de débarquement. Les principales conclusions de cet exercice sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Résultats de l'exercice 2017 d'évaluation du respect de l'obligation de débarquement

Méthode d'évaluation		Résultats
1	Données d'inspection (LH) comparées aux statistiques officielles relatives aux débarquements	Les engins traînants ciblant le cabillaud présentent un niveau de respect de l'obligation de débarquement moyen ($\geq 5\%$ > 15% de rejets). Il existe une différenciation spatiale entre l'ouest et l'est de la Baltique, la Baltique orientale étant plus révélatrice en raison de la structure du stock.
2	Compte tenu de l'évaluation des organismes scientifiques (CSTEP, etc.)	Concordance générale avec les résultats de la méthode 1. Compte tenu des différentes approches (par segment avec la méthode 1 et par division des stocks avec la méthode 2), les résultats doivent être comparés avec précaution.
3	Évolution des infractions.	Très peu d'infractions constatées (2 en 2015 et 0 en 2016) indiquant les difficultés de mise en œuvre de l'obligation de débarquement en utilisant les outils SCS classiques actuellement employés dans les pêcheries.
4a	Entretiens avec des experts du contrôle	<u>Principaux points de vue recueillis:</u> Le niveau de respect est jugé très faible; les problèmes concernant la pêche à la morue sont plus fréquents en Baltique orientale; la majorité des problèmes de conformité concernent les navires qui utilisent un engin traînant (taille de maille de 105 mm équipée d'une fenêtre BACOMA à mailles carrées de 120 mm).
4b	Entretiens avec des parties prenantes du secteur	<u>Principaux points de vue recueillis:</u> Le niveau de respect est jugé faible. Le manque d'incitations est considéré comme le principal facteur de non-respect; le manque d'infrastructures constitue également un problème; le cadre réglementaire actuel (TCM) entraîne des captures involontaires; la conformité pourrait être améliorée par des mesures incitatives à l'intention des pêcheurs; en autorisant le débarquement des prises involontaires pour la consommation humaine et en introduisant une certaine flexibilité en ce qui concerne les engins.
5	Analyses de marché	<u>Principaux points de vue:</u> Des prix constamment bas (5 à 20 centimes d'euro par kilo) pour les captures involontaires; utilisation pour l'alimentation animale, avec des appâts pour la pêche à la crevette/au crabe; la technologie existante est utilisée; risque que ces captures soient hachées et vendues pour la «consommation humaine directe» identifié; manque de clarté sur les règles d'hygiène.

Une analyse des infractions présumées détectées dans le cadre des PDC dans les différentes zones en 2017 confirme que les déclarations erronées des captures, le non-respect des marges de tolérance, des mesures techniques et des obligations d'enregistrement sont les types d'infractions les plus courants. Une analyse détaillée par type d'infraction, lieu de détection (en mer/à terre) et segments de pêche (espèces, zone et

engin) sera présentée en 2018 dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'efficacité des PDC en 2017.

3. Contribution à la définition des besoins des utilisateurs de l'AECF en ce qui concerne le logiciel d'applications opérationnelles

En 2017, l'AECF a analysé les besoins des utilisateurs concernant les systèmes d'information. L'un des principaux résultats a été la mise à niveau de l'application de gestion du PDC (JADE) concernant la gestion des objectifs d'inspection fixés par les États membres dans le cadre des PDC.

En outre, un examen des divers rapports utilisés par les coordinateurs pour la gestion des opérations ou pour l'analyse des risques à long terme (par exemple, des statistiques sur les inspections des navires cibles/non cibles) a été réalisé.

Enfin, certaines exigences ont été établies en vue de la future mise en œuvre future du registre principal des navires, de l'entrepôt des données et de l'outil d'analyse commerciale.

4. Identification d'un suivi rentable par une évaluation des coûts des PDC et des plans opérationnels

En 2017, l'AECF a mené à bien sa quatrième évaluation des coûts des PDC. Le modèle mis au point en 2013 par le groupe de travail du conseil d'administration a été utilisé, avec quelques modifications introduites en 2014. Le coût des activités de contrôle est estimé par unité de temps pour chaque type d'actif (patrouilleur, avion ou voiture) en tenant compte du travail des inspecteurs et de l'équipage, de la consommation de carburant, de l'entretien, de l'amortissement et de l'assurance. Le modèle utilise différentes sources pour estimer les coûts types comme les salaires (Eurostat) ou le prix du carburant. Lorsque ces données ne sont pas disponibles pour l'année de l'estimation, un accroissement annuel moyen est appliqué. Les coûts unitaires sont alors multipliés par l'effort de contrôle déclaré par les États membres.

Les principaux résultats de l'évaluation des coûts des PDC de 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

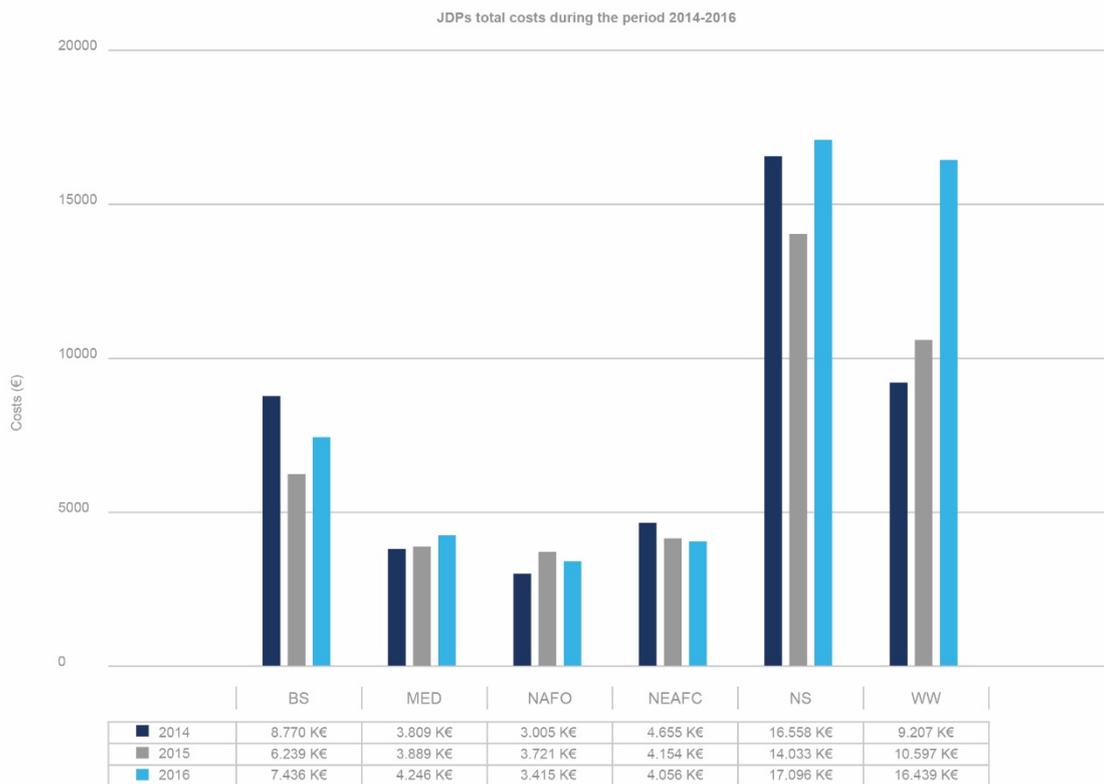
PDC de 2016 – Coûts estimés par type de déploiement

PDC	Coordination	Terre	Mer	Air	Total
Mer du Nord	698 933 €	31 853 €	15 870 602 €	494 771 €	17 096 159 €
Mer Baltique	512 597 €	62 145 €	6 263 968 €	596 798 €	7 435 508 €
Eaux occidentales pélagiques	661 161 €	24 838 €	15 331 052 €	422 418 €	16 439 469 €
Atlantique Est et mer Méditerranée	1 025 319 €	78 301 €	2 940 372 €	201 951 €	4 245 943 €
OPANO	266 809 €	13 710 €	3 134 615 €	€0	3 415 134 €
CPANE	266 809 €	€0	3 183 560 €	605 787 €	4 056 156 €
Total	3 431 628 €	210 847 €	46 724 169 €	2 321 725 €	52 688 369 €

Le coût total des PDC a augmenté, passant de 42,640 millions d'euros en 2015 à 52,688 millions d'euros en 2016 (voir graphique 1). La principale augmentation concerne



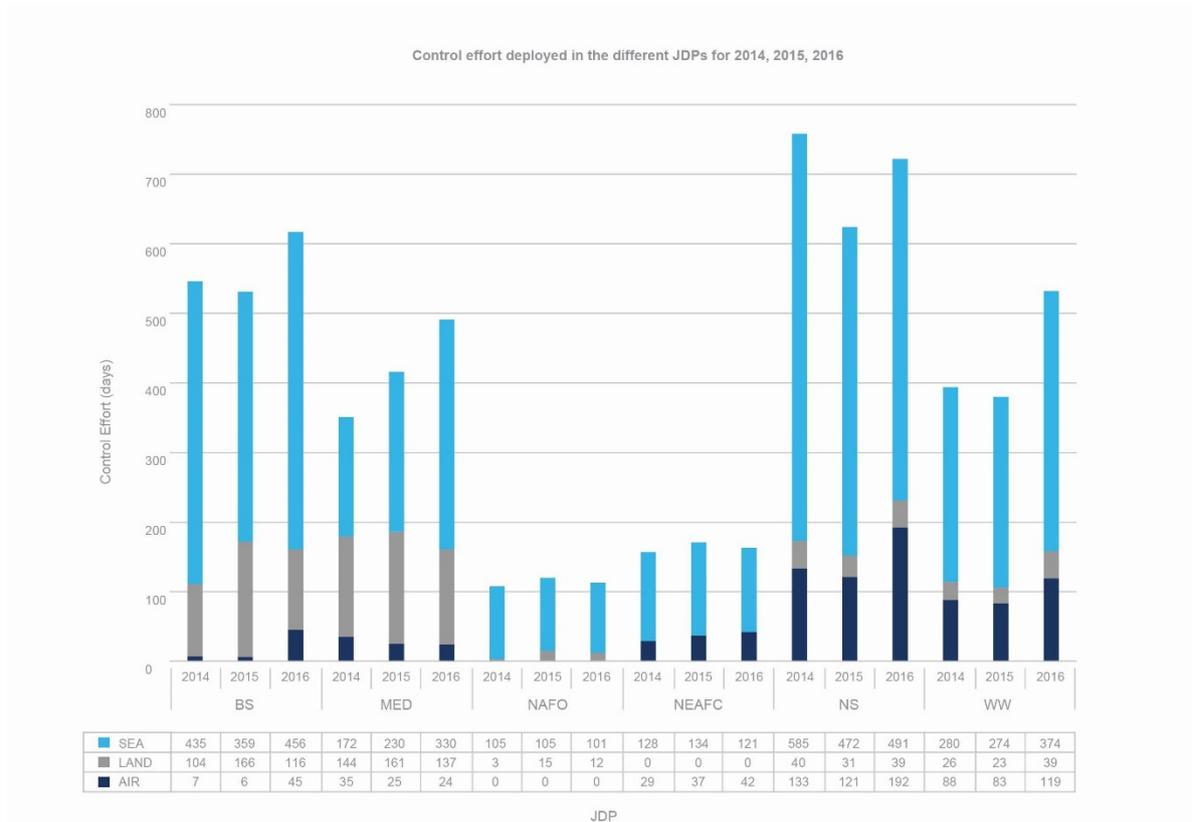
les eaux occidentales pélagiques et la mer du Nord: environ 6 Mio d'euros pour la première et 3 Mio d'euros pour la seconde. Une augmentation des coûts est également observée pour la mer Baltique et la mer Méditerranée. Pour l'OPANO et la CPANE, il y a eu une légère diminution. De manière générale, l'augmentation des coûts en 2016 est liée à un effort de contrôle en mer renforcé (tous les PDC) et dans les airs (eaux occidentales, mer Baltique et mer du Nord).



JDPs total costs during the period 2014-2016	Coûts totaux des PDC sur la période 2014-2016
Costs (€)	Coûts (EUR)
BS	MB
MED	MED
NAFO	OPANO
NEAFC	CPANE
NS	MdN
WW	EO
8.770 K€	8 770 000 €
6.239 K€	6 239 000 €
7.436 K€	7 436 000 €
3.809 K€	3 809 000 €
3.889 K€	3 889 000 €
4.246 K€	4 246 000 €
3.005 K€	3 005 000 €
3.721 K€	3 721 000 €
3.415 K€	3 415 000 €
4.655 K€	4 655 000 €
4.154 K€	4 154 000 €
4.056 K€	4 056 000 €
16.558 K€	16 558 000 €
14.033 K€	14 033 000 €



17.096 K€	17 096 000 €
9.207 K€	9 207 000 €
10.597 K€	10 597 000 €
16.439 K€	16 439 000 €



Control effort deployed in the different JDPs for 2014, 2015, 2016	Effort de contrôle déployé dans les différents PDC en 2014, 2015 et 2016
Control Effort (days)	Effort de contrôle (jours)
BS	Mer Baltique
MED	MED
NAFO	OPANO
NEAFC	CPANE
NS	MdN
WW	EO
SEA	MER
LAND	TERRE
AIR	AIR
JDP	PDC

5. Assistance aux États membres en vue d'une mise en œuvre réussie des procédures (projet de lignes directrices en matière d'infraction) et normalisation des pratiques d'inspection

Le projet de lignes directrices de l'AECP en matière d'infractions a été mené de 2015 à 2017. Il visait à élaborer des documents d'orientation à l'intention des inspecteurs participant à des inspections conjointes sans la présence d'un inspecteur de l'État membre, qui serait tenu de donner suite aux infractions signalées (État côtier ou État du pavillon). Le projet avait pour



principal objectif de garantir que les inspecteurs de l'Union respectent les exigences procédurales en vigueur dans l'État membre chargé d'instruire l'affaire au moyen de ses systèmes juridiques ou administratifs.

En 2017, la phase de production a été achevée. Des documents d'orientation sur les infractions ont été élaborés pour quinze États membres (BE, DE, DK, EE, ES, FI, FR, IE, LT, LV, NL, PL, PT, SE et UK). Un document d'information facultatif basé sur un modèle danois et centré sur les droits et obligations a également été produit.

Dans le cadre de la normalisation, et dans le cadre de son mandat, l'AECP s'est engagée à œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables pour le secteur européen de la pêche. À cette fin, l'harmonisation et la normalisation apparaissent comme des principes clés sur lesquels bâtir des méthodologies de contrôle et d'inspection.

L'article 3, points e), f) et g), et l'article 7, points g), i) et j), du règlement fondateur de l'AECP constituent une base solide pour la fourniture de services par l'AECP aux États membres dans ce domaine.

Suite aux délibérations du conseil d'administration de l'AECP, l'assistance aux États membres dans la mise en œuvre de l'obligation de débarquement a été classée comme une priorité du programme de travail pluriannuel. Le document de programmation pour 2017 a nécessité la mise en œuvre d'initiatives de normalisation dans deux domaines en 2017. Pour l'obligation de débarquement, plusieurs initiatives sont en cours de mise en œuvre dans trois domaines. Il s'agit notamment de l'inspection des dernières prises, pour collecter des données de référence en mer Baltique, en mer du Nord et dans les eaux occidentales australes, d'un projet dédié sur la «taille en grammes» dans les eaux occidentales septentrionales et d'exercices d'évaluation de la conformité exécutés et prévus.

Dans un contexte plus large, des initiatives de normalisation visant à uniformiser les conditions de concurrence sont en cours; des efforts de collaboration seront exigés de l'AECP et des États membres partenaires.

Une initiative de normalisation basée sur les besoins est actuellement mise en œuvre en mer Baltique pour élaborer un ensemble de directives générales sur l'échantillonnage des captures mixtes de petits pélagiques (HER et SPR) et estimer la composition des captures. Une première réunion s'est tenue en Suède en octobre 2017 pour examiner la pratique actuelle et envisager la suite.

PDC/Zones	Initiatives en cours et prévues	Domaines de travail	Calendrier prévisionnel
<i>Mer Baltique</i>	Gestion des risques régionaux Dernière prise; Lignes directrices en matière d'infractions; Évaluation de la conformité; Protocole d'échantillonnage pélagique;	Amélioration des procédures d'inspection des dernières prises (pratiques courantes); Procédures d'inspection maritime et portuaire; Lignes directrices en matière d'infractions - Formation et mise en œuvre; Plans d'échantillonnage - Normes communes; Approche relative au contrôle des petits navires SCS - Sites Natura 2000; Approche commune en matière d'inspections de débarquement; SCS - Secteur de la pêche de loisir;	<i>En cours</i> 2017+



<p><i>MdN</i></p>	<p>Gestion des risques régionaux Dernière prise; Lignes directrices en matière d'infractions; Évaluation de la conformité;</p>	<p>Amélioration des procédures d'inspection des dernières prises (pratiques courantes); Procédures d'inspection maritime et portuaire; Lignes directrices en matière d'infractions - Formation et mise en œuvre; Plans d'échantillonnage - normes communes; Approche relative au contrôle des petits navires SCS - Sites Natura 2000; Approche commune en matière d'inspections de débarquement; SCS - Secteur de la pêche de loisir;</p>	<p><i>En cours</i> 2017+</p>
<p><i>EO</i></p>	<p>Gestion des risques régionaux Dernière prise; Lignes directrices en matière d'infractions; Évaluation de la conformité; Protocole d'analyse par taille en grammes;</p>	<p>Améliorations des procédures d'inspection des dernières prises (pratiques courantes); Procédures d'inspection maritime et portuaire; Lignes directrices en matière d'infractions - Formation et mise en œuvre; Plans d'échantillonnage - normes communes; Approche relative au contrôle des petits navires SCS - Sites Natura 2000; Approche commune en matière d'inspections de débarquement; SCS - Secteur de la pêche de loisir;</p>	<p><i>En cours</i> 2018+</p>
<p><i>MED</i></p>	<p>Évaluation des risques; Vidéos de transfert et de mise en cage - Approche commune;</p>	<p>Initiatives dans le cadre du projet pilote de la CGPM. Besoins spécifiques à déterminer SCS - Sites Natura 2000; Approche commune en matière d'inspections de débarquement; SCS - Secteur de la pêche de loisir;</p>	<p><i>En cours</i> 2018+</p>

6. Fournir une expertise sur les aspects liés au contrôle en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement ou de la mise à jour du règlement existant, à la demande de la CE

L'AECF a participé à différentes réunions organisées par la Commission européenne dans le cadre de son initiative visant à réviser le système de contrôle des pêches. Les États membres ont été consultés le 6 novembre à Bruxelles et les parties intéressées, y compris les conseils consultatifs, ont été entendues le 16 novembre à Bruxelles.

Objectif 8		
Développement et entretien du nœud de données de l'UE via le système d'information sur la pêche (SIP), afin de soutenir le Centre d'opérations maritimes		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Applications opérationnelles développées ou mises à jour selon le plan établi pour le projet sur le nœud de données, sur la base d'exigences clairement identifiées	90%	30%
2. Adaptation rapide des systèmes internes et externes (Marsurv) dans le projet pilote «Modernisation du contrôle des pêches et optimisation de la surveillance des navires par des systèmes européens innovants»	100%	30%
3. Fourniture dans les délais d'une étude détaillée des exigences techniques pour la création d'un nœud de données de l'UE pour les données relatives à la pêche, à l'appui des fonctions GCUE	100%	20%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Étude détaillée des exigences techniques pour la création à partir du SIP d'un nœud de données de l'UE du Centre d'opérations maritimes pour les données relatives à la pêche, à l'appui des fonctions GCUE	Non	
2. Accès et interopérabilité avec d'autres agences COM et systèmes d'information	Oui	
3. Service continu des environnements opérationnels et de formation pour la série d'applications opérationnelles de l'AECF	Oui	
4. Plans annuels de développement et de maintenance pour chaque système	Partiellement	
5. Conclusion relative aux contrats spécifiques	Oui	
6. Rapports sur le développement de nouvelles fonctionnalités ou applications opérationnelles conformément au plan convenu, incluant le groupe de travail EIR	Oui	
7. Fourniture de documents de support tels que des manuels pour l'utilisation des applications opérationnelles	Oui	
8. Outils informatiques conçus par les utilisateurs pour la fourniture d'une image intégrée de la situation maritime et le nouveau service INN Marsurv	Non	
9. Cartes d'identification délivrées aux inspecteurs de l'Union	Oui	



Résultats obtenus par objectif

1. Disponibilité importante et échange efficace de données sur le contrôle des pêches pour une application uniforme des règles de la politique commune de la pêche et l'interopérabilité avec d'autres agences COM et systèmes d'information

Bien que plusieurs objectifs aient été atteints, l'évolution des systèmes SIP n'a pas été conforme aux attentes présentées dans l'objectif ci-dessus. Les raisons en sont nombreuses.

Premièrement, la stratégie de l'AECP en 2017 consistait à adapter et intégrer ses systèmes à ceux développés par la Commission et les EM (nouveau registre de la flotte de l'UE et Flux CSP). Le retard dans la livraison de ces systèmes (actuellement prévu pour la mi-2018) a retardé l'intégration prévue.

Deuxièmement, les changements organisationnels au sein de l'AECP ont suscité une réflexion sur toutes les exigences liées au SIP et sur la gestion des processus pour répondre à ces besoins. Au même moment, un audit interne a été réalisé par l'IAS au premier semestre 2017. Celui-ci a clairement mis en évidence la nécessité de mettre en place une politique de gouvernance des données en tant qu'élément fondamental de la gestion future et de la compréhension des exigences. Les premières étapes visant à l'établissement d'une politique de gouvernance des données ont été franchies.

En outre, les exigences, notamment en termes d'interopérabilité avec d'autres agences COM, sont complexes et, compte tenu des problèmes susmentionnés, l'AECP n'était pas en mesure d'engager un tel projet en 2017.

Enfin, un remaniement important de personnel a eu lieu en milieu d'année. Sous la houlette du nouveau chef de projet, une cartographie des besoins, des exigences et des applications de l'organisation a été entamée afin d'identifier d'éventuels moyens de rationaliser les systèmes et leurs fonctionnalités.

L'AECP a réellement amélioré l'accès aux systèmes par les autres agences en renforçant la sécurité et en simplifiant les procédures. L'AECP a contribué à la création d'une version mobile de l'application SMI de l'AESM qui a été déployée sur les smartphones de l'AECP. En outre, un cadre technique AECP-Frontex-AESM a été créé pour assurer la sécurité des communications par appel vocal et vidéo.

En 2017, l'AECP a également coordonné le groupe de travail EIR.



Objectif 9		
Organisation d'ateliers de formation et mise en place d'un cadre sectoriel de qualification en faveur d'une application efficace et uniforme de la PCP, y compris l'expertise en matière de contrôle des pêches dans le contexte des fonctions de garde-côtes de l'UE et préparation du programme PESCAO		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Le rapport final concernant la tâche 3 du projet pilote GCUE a été livré avant juillet 2017	100%	100%
2. Une réunion du groupe de pilotage chargé de la formation a été organisée	2	2
3. Les cours du programme mis à jour ont été publiés avant décembre 2017	100%	100%
4. Nombre de cours en ligne (disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne)	6	>6
5. Nombre d'EM utilisant du matériel de formation du programme de cours (inspection en mer, inspection au port, principes généraux et types spécifiques d'inspection)	>80% des EM côtiers	Non (61%) ⁶⁵
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Les manuels de formation réalisés en collaboration par l'AESM et Frontex dans le cadre des fonctions de GCUE ont été livrés	Non ⁶⁶	
2. Compte rendu des réunions du groupe de pilotage chargé de la formation	Oui	
3. Les manuels du programme de cours existants ont été mis à jour comme prévu	Oui	
4. Cours spécialisés d'apprentissage en ligne dispensés conformément aux priorités définies par le groupe de pilotage chargé de la formation	Oui	
5. Soutien de l'AIECP aux services nationaux de formation des États membres accordé, en accord avec l'État membre	Oui	
6. Atelier(s) avancé(s) et réunions sur les bonnes pratiques pour les inspecteurs de l'Union des États membres (niveau national)	Oui	
7. Contrats de subvention pour le projet PESCAO	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Contribution à la préparation d'un manuel pratique sur la coopération européenne en matière de fonctions de garde-côtes, contenant des lignes directrices, des recommandations et des bonnes pratiques pour l'échange d'informations dans le contexte des fonctions de garde-côtes de l'UE

Le principal résultat du travail effectué dans le cadre de la tâche 3 du projet pilote GCUE est l'ébauche des lignes directrices sur la coopération entre les agences de l'UE. Il prévoit qu'une fois élaborées, les lignes directrices fourniront des informations détaillées sur la base juridique de la coopération interagence, sa portée et son cadre, les domaines et modalités de coopération en matière de coopération opérationnelle, de formation, de connaissance de la situation et de recherche et développement. Il prévoit en outre que les informations de

⁶⁵ Basé sur les chiffres de 2016. Nouvelle évaluation à réaliser par l'AIECP en 2018, après la livraison de la nouvelle version linguistique par apprentissage en ligne.

⁶⁶ Le projet de lignes directrices/manuel a été finalisé en 2017 en collaboration avec l'AESM et Frontex. Les lignes directrices/le manuel seront développés à partir de 2018 à la demande de la Commission européenne.

base systématisées recueillies au cours du projet pilote soient annexées aux lignes directrices pour servir de matériel de référence.

Outre l'identification de cours d'intérêt mutuel pour les trois agences concernées par l'initiative de garde-côtes de l'UE, le personnel de l'AECP et les utilisateurs finaux des États membres ont participé à deux formations organisées à l'AESM sur l'utilisation du service de surveillance maritime Copernicus et des services maritimes intégrés ainsi que sur le développement d'un service mondial AECP MARSURV. L'AECP a inclus le personnel de l'AESM et de Frontex parmi les bénéficiaires potentiels de certains de ses cours et a également mis sa plate-forme d'apprentissage en ligne à la disposition du personnel des autres agences.

2. Méthodologie harmonisée de formation des inspecteurs

En 2017, conformément à son calendrier de formation, l'AECP a continué d'organiser des formations pour les États membres et de promouvoir des «échanges» entre les inspecteurs de l'Union des États membres dans le cadre d'opérations relevant des PDC, tant à terre qu'en mer (pour plus de détails, voir la section 1.1.1 «Mise en œuvre des PDC»). Ces séances de formation organisées tout au long de l'année ont principalement porté sur les tâches effectuées par les inspecteurs de l'Union déployés dans le cadre des PDC et sur les formations spécifiques en rapport avec le règlement sur la pêche INN.

En 2017, des ateliers régionaux destinés aux inspecteurs dans tous les PDC ont été organisés et conduits par l'AECP. L'accent a porté sur la normalisation des inspections afin de parvenir à des conditions de concurrence équitables. L'AECP a également participé à des cours de formation pour aider les États membres à appliquer de façon uniforme l'obligation de débarquement dans les différentes régions. Un tableau synoptique des séances de formation organisées en 2017 par l'AECP ou des séances de formation organisées au niveau national et auxquelles l'AECP a participé est joint à l'annexe I du présent rapport.

3. Le programme de cours actualisé est disponible

Afin de se conformer à sa mission de coordination et à ses obligations juridiques, l'AECP aide les États membres à concevoir un programme de formation des formateurs et des inspecteurs de l'Union. En ce qui concerne le développement de programmes de formation, la priorité va à la création et à la mise à disposition de matériel de référence pour la formation des formateurs des services d'inspection et des inspecteurs de l'Union avant leur premier déploiement (programme de cours).

En 2017, l'AECP a achevé la diffusion en version papier des versions mises à jour du volume 1 du programme de cours (*Inspections en mer*) et de son volume 2 (*module Inspections au port - Débarquement*) publiées respectivement en 2013 et 2014.

4. Développement de cours d'apprentissage en ligne

L'AECP a élaboré et publié sur sa plateforme d'apprentissage en ligne des didacticiels interactifs destinés aux inspecteurs de l'Union et fondés sur la structure et le contenu de la version actualisée du volume 1 du programme de cours («*Inspections en mer*») et de son volume 2 («*Inspections au port*») du programme de cours. D'autres documents de formation ont été publiés sur cette plateforme, notamment des didacticiels vidéo, des modèles et des présentations utilisés par l'AECP durant ses activités de formation. À la fin de l'année 2017, plus de 400 utilisateurs des États membres, de la Commission européenne, de pays tiers, du personnel de l'AECP et d'autres agences de l'UE étaient enregistrés sur la plateforme.

Dans le droit fil des développements précédents, l'AECP a finalisé, fin 2017, le développement de modules d'apprentissage en ligne basés sur le volume 3 du programme de cours («*Principes généraux et types spécifiques d'inspection*»).

L'AECP a également finalisé la mise au point de modules d'apprentissage en ligne à l'intention des inspecteurs des pays tiers, sur la base du manuel de formation «*Introduction à l'inspection des pêches en mer et au port. Cours pour inspecteurs de pays non membres de l'UE*». Ce matériel de formation est disponible en anglais, en français et en portugais. Le manuel a également été traduit en arabe et en ukrainien.

5. Soutien aux activités de formation des États membres, sur demande

À la demande de la Belgique, de Chypre, de la Grèce et de l'Italie, l'AECP a participé à des formations nationales portant sur des sujets généraux et/ou spécifiques tels que les méthodes d'inspection, les mesures techniques, l'inspection des marchés/locaux et les procédures de vérification/validation dans le cadre du règlement INN.

6. Préparation des contrats de subvention pour le projet PESCAO

La Commission européenne a adopté le projet «Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest» (PESCAO) par la décision C (2017) 2951 du 28 avril 2017.

Une partie de ce projet sera mise en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte par l'AECP. Cette mise en œuvre comprend une assistance technique aux organismes régionaux compétents en matière de pêche [la Commission sous-régionale des pêches (CSR) et le Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO)] et à leurs pays membres afin d'améliorer la coopération régionale dans la lutte contre les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (INN).

Au cours du second semestre 2017, l'AECP a travaillé à la préparation de son contrat de subvention de l'AECP avec la Commission, ainsi qu'au soutien des délégations de l'UE au Sénégal et au Ghana pour préparer les contrats de subvention entre la Commission et la CSR et le CPCO.

Un projet de contrat de subvention entre l'AECP et la délégation de l'UE au Sénégal (couvrant à la fois les zones de la CSR et du CPCO) a été préparé et devrait être signé au premier trimestre 2018.

Objectif 10		
Fournir une assistance à la Commission européenne et aux États membres afin de garantir l'application uniforme et effective des dispositions du règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Nombre de missions d'évaluation dans des pays tiers	4	5
2. Nombre de certificats de captures et de déclarations de transformation analysés	1 500	1 082 ⁶⁷
3. Taux de satisfaction à l'égard des ateliers et séminaires sur la pêche INN	Satisfaction des participants (bien ou très bien) > 80 %	100 % bien ou très bien

⁶⁷ Chiffre basé sur des documents reçus des États membres via FISHNET.



PRINCIPAUX RÉSULTATS	
Prévus	Atteints
1. Rapports d'analyse et de mission dans des pays tiers	Oui
2. Organisation et compte rendus des réunions du groupe de pilotage INN	Oui
3. Ateliers et séminaires pour les autorités des États membres compétentes en matière de pêche INN organisés	Oui
Indice pluriannuel à utiliser comme tendance aux fins de l'évaluation de la conformité	
Séances de formation et séminaires sur la pêche INN, y compris par formation en ligne	67 ⁶⁸

Résultats obtenus par objectif

1. Mise en œuvre du programme convenu d'assistance à la Commission européenne lié à la mission d'évaluation dans les pays tiers

Tout au long de l'année, l'AECP a été invitée à soutenir la Commission européenne dans des missions d'évaluation dans le cadre du règlement sur la pêche INN dans cinq pays: Équateur, Malaisie, Maldives, Thaïlande et Vietnam.

Le rôle principal de l'AECP dans les missions d'évaluation est de préparer la visite en analysant les certificats de captures et les pièces justificatives du pays concerné et de transmettre à la Commission européenne un rapport sur ses conclusions. Lorsque l'AECP est sollicitée pour participer à une mission, son représentant apporte une assistance sous la forme de présentations et d'explications des conclusions de la mission aux autorités du pays tiers concerné.

En résumé, l'AECP a aidé la Commission européenne à analyser un total de 779 certificats de captures et 303 déclarations de transformation [annexe IV du règlement (CE) 1005/2008] concernant sept pays tiers.

Pays tiers	Dates des missions de l'AECP	Participation de l'AECP à la mission
Chine	-	Non
Équateur	11-15 décembre 2017	Oui
Maldives	3-7 juillet 2017	Oui
Malaisie	17-21 juillet 2017	Oui
Philippines	-	Non
Thaïlande	6-10 novembre 2017	Oui
Vietnam	15-19 mai 2017	Oui

⁶⁸ 23 participants à la formation «nouveaux arrivants», 25 participants à la formation «niveau avancé» et 19 participants au séminaire plénier annuel.



En outre, l'AECP a participé à trois missions dans les États membres (Grèce, Italie et Malte) et à deux réunions de groupes de travail sur le développement d'un système informatique/d'une base de données de l'UE pour soutenir la mise en œuvre du règlement INN et du système de certification des captures organisé par la Commission européenne. L'AECP a apporté une contribution technique particulière, fondée sur son expérience de l'analyse des certificats de captures et des pièces justificatives.

2. Collaboration accrue entre les autorités compétentes INN des États membres dans le processus de vérification et l'analyse des risques liés à l'importation de produits de la pêche vers l'UE.

L'AECP a consacré des efforts spécifiques et une attention particulière à la formation des États membres afin de les aider à appliquer correctement et uniformément le règlement INN et de favoriser la coopération et le travail en réseau. À cette fin, l'AECP a organisé une session de formation pour les «nouveaux venus» à Vigo et une session de formation «avancée» à Dublin sur la mise en œuvre du règlement INN.

L'AECP a également organisé le 6 décembre 2017 un séminaire plénier et un groupe de pilotage INN visant à promouvoir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres. Au sein du groupe de pilotage INN, à la demande de la Commission européenne, l'AECP a présenté une analyse des questionnaires des États membres reçus pour la période 2014-2015 (voir les rapports bisannuels au titre de l'article 55, paragraphe 1, du règlement INN) afin d'identifier les problèmes méthodologiques et les éventuelles clarifications et améliorations à apporter.

1.2.2 Communication, gouvernance et représentation (objectifs 11-14)

Objectifs		
Communication		
11. S'assurer que les publics cibles de l'AECP (parties prenantes, grand public, institutions, public local et personnel de l'AECP) comprennent la mission de l'Agence, perçoivent l'Agence de manière positive comme un organisme opérationnel et technique qualifié qui répond efficacement à ses objectifs, et communiquent directement avec l'AECP. Grâce à sa stratégie de communication, l'AECP promeut une culture de la conformité et diffuse les valeurs de l'Union européenne.		
Gouvernance et représentation		
12. Donner au conseil d'administration de l'AECP les moyens de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et d'expertise		
13. Assurer un dialogue efficace au niveau des conseils consultatifs par l'intermédiaire du conseil consultatif		
14. Garantir la représentation, la coopération, le dialogue et la transparence de l'Agence auprès des autres institutions, agences de l'UE et tierces parties.		
Ressources - Objectifs 11, 12, 13 et 14		
	Prévues	Consommées
Personnel	5 AD, 2 AST	5 AD, 2 AST, 1 AC
Budget standard	229 000 ⁶⁹	256 927 (112 %)
SGPA	N/D	N/D

⁶⁹ Il comprend les dépenses liées à la communication, à la représentation, aux missions administratives et aux réunions du conseil d'administration et du conseil consultatif.

1.2.2.1 Communication

❖ Introduction

Le plan de stratégie de communication garantit que les activités de l'AECP sont bien connues des publics cibles et des parties prenantes. Ses activités respectent le programme de travail annuel de l'AECP et tiennent compte des retours d'expérience et des meilleures pratiques des autres agences de l'UE. En 2017, une attention particulière a été accordée à la feuille de route pour une gestion équilibrée de la mission de contrôle des pêches et au rôle de l'AECP dans le cadre des nouveaux engagements GCUE.

❖ Principaux résultats de l'activité

Depuis le début de l'année, plusieurs activités de communication ont été entreprises à l'appui de la mission et des activités opérationnelles de l'AECP, comme prévu dans la stratégie de communication. Conformément à l'évolution de sa mission, comme indiqué dans la modification du règlement fondateur de l'AECP, outre la coordination et le renforcement des capacités du régime d'inspection et de contrôle de la PCP dans les États membres, la coopération dans le cadre du projet GCUE a également été reflétée dans les activités de communication.

La coopération interagence en matière de communication a eu lieu notamment dans le cadre des initiatives en matière de GCUE, avec la publication de quatre communiqués de presse au cours de cette période:

- Exercice des RPAS à Huelva;
- Exercice de garde-côtes Coastex2017 au Portugal;
- Résultats du projet pilote GCUE;
- Déploiement du navire de ravitaillement AEGIS I en coopération avec l'AESM.

Objectif 11		
S'assurer que les publics cibles de l'AECP (parties prenantes, grand public, institutions, public local et personnel de l'AECP) comprennent la mission de l'Agence, perçoivent l'Agence de manière positive comme un organisme opérationnel et technique qualifié qui répond efficacement à ses objectifs, et communiquent directement avec l'AECP. Grâce à sa stratégie de communication, l'AECP promeut une culture de la conformité et diffuse les valeurs de l'Union européenne.		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Nombre de visites des parties prenantes à l'AECP	6	6
2. Participation aux réunions des conseils consultatifs (CC) ou autres parties prenantes	6	7
3. Abonnés Twitter	300	750
4. Nombre de pages consultées sur le site web de l'AECP	5 000	>5 000
5. Publications produites	2	2
6. Abonnés Facebook et LinkedIn	400	1 330



7. Nombre d'événements, salons, séminaires d'information ou conférences internationaux sur les pêcheries auxquels a participé l'AECP.	7	8
8. Nombre de réunions ou d'événements auprès d'un public local	4	9
9. Réunions avec l'ensemble du personnel, le cas échéant	2	4
10. Taux de satisfaction concernant l'intranet de l'AECP	80%	80%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Organisation de visites dans les locaux de l'AECP	Oui	
2. Participation aux réunions pertinentes pour l'Agence	Oui	
3. Présentations et notes d'information produites lors des différentes réunions	Oui	
4. Qualité et ponctualité du contenu du site web de l'AECP et des autres présences en ligne	Oui	
5. Présence de l'AECP dans les principaux salons, événements, séminaires d'information ou conférences de l'UE liés à la pêche	Oui	
6. Composition et diffusion des principales publications de l'Agence	Oui	
7. Outils de communication efficaces disponibles pour les formations, les visites, les salons ou les présentations	Oui	
8. Relations étroites avec les médias sur les sujets couverts par l'AECP	Oui	
9. Identité visuelle cohérente respectée au sein de l'agence	Oui	
10. Communication des principaux résultats du travail de l'AECP sur son site web	Oui	
11. Organisation de manifestations locales et internationales avec forte présence institutionnelle locale et large couverture médiatique	Oui	
12. Coopération avec le Bureau de représentation de la CE et les relais de communication de l'UE	Oui	
13. Organisation de visites à l'AECP	Oui	
14. Présentations à l'intention des partenaires institutionnels	Oui	
15. Organisation de réunions du personnel après les réunions du conseil d'administration et en cas de développements majeurs au sein de l'AECP	Oui	
16. Mise à jour d'un intranet collaboratif qui favorisera la communication	Oui	
17. Organisation d'événements sociaux susceptibles de favoriser une communication informelle entre les unités	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Les parties prenantes sont informées de la durabilité de la pêche, des règles de la PCP en général et des mesures de contrôle de manière concrète

L'AECP a reçu dans ses locaux la visite de différentes parties prenantes, telles que les autorités de contrôle néo-zélandaises, l'équipage du navire français Thétis, le Centre satellitaire de l'Union européenne (CSEU), le Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC) avec une délégation de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT) et plusieurs délégations turques dans le cadre d'un programme de jumelage de l'UE avec les autorités espagnoles.

En outre, en 2017, différents groupes d'étudiants ont visité l'AECP, du département des affaires internationales de l'école danoise Slotshaven Gymnasium, de l'université de Vigo et de l'enseignement secondaire de Cambados.

2. Le grand public connaît les activités de l'AECP dans le domaine du contrôle de la politique commune de la pêche

En vue de soutenir la stratégie de communication définie par la CE, l'AECP a participé au salon des produits de la mer à Bruxelles (Seafood Expo) en se joignant au stand de la CE, grâce à son personnel présent sur place ainsi qu'à de nouvelles publications et documentations. En outre, l'Agence a promu une action de nettoyage des plages pour soutenir la campagne de la CE pour la prochaine conférence «#OurOcean».

L'AECP a largement communiqué sur les résultats du projet pilote de la CGPM en Méditerranée. Outre un communiqué de presse, elle a également organisé une mission à bord de l'AEGIS I pour deux journalistes de la chaîne de télévision franco-allemande ARTE et un cameraman engagé par l'AECP pour tourner un reportage en mer Méditerranée. Avant cela, pendant l'été, des documents de communication spécifiques avaient été préparés au cas où un événement surviendrait pendant le déroulement du projet pilote coordonné dans le détroit de Sicile.

En ce qui concerne les outils en ligne, le site web ainsi que les réseaux sociaux Twitter, Facebook et LinkedIn ont été mis à jour régulièrement et un nouveau profil a été créé dans Google Maps. En ce qui concerne les outils de communication hors ligne, des publications, à savoir, le rapport annuel, le programme de travail pluriannuel 2017-2021 et le programme de travail annuel 2017 ont été élaborés, ainsi que d'autres documents tels que des pin's, des cahiers, de la papeterie et des stylos. Une nouvelle vidéo de l'organisation a été réalisée.

D'autres communications externes ont porté sur l'évaluation externe de l'Agence, les résultats de la réunion du conseil d'administration de l'AECP et le déploiement de l'AEGIS I en mer Adriatique pour renforcer le contrôle de la pêche.

3. Le public local connaît les valeurs générales de l'Union européenne

Dans le but de promouvoir localement les valeurs de l'Union européenne, l'AECP a célébré dans ses locaux la Journée de l'Europe marquant l'anniversaire de la déclaration Schuman. D'éminentes autorités y ont participé ainsi que diverses parties prenantes. L'événement a bénéficié d'une excellente couverture médiatique.

En outre, l'AECP était représentée aux manifestations locales les plus pertinentes telles que le salon Conxemar, la cérémonie de remise des prix de l'ANFACO, le 100^e anniversaire de l'Instituto Oceanográfico de Vigo ou la célébration de la Constitution espagnole.



4. Les partenaires institutionnels sont bien informés du travail et de la mission de l'Agence

En ce qui concerne la communication institutionnelle, une délégation de membres de la commission de la pêche (PECH) du Parlement européen (PE), présidée par le vice-président de la commission PECH, s'est rendue à l'Agence pour une réunion de deux jours au cours de laquelle les principales activités menées par l'Agence ont été analysées et des avis sur les défis présents et futurs ont été échangés. Une conférence de presse s'est tenue, bénéficiant d'une excellente couverture médiatique.

Le directeur exécutif de l'AECP, les directeurs exécutifs de Frontex et de l'AESM ont présenté les résultats du projet pilote sur la *Création de la fonction de garde-côte européen* à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen le 20 novembre.

5. Personnel de l'AECP: tenir le personnel informé et l'impliquer dans le travail de l'AECP

Après chaque réunion du conseil d'administration, une réunion d'information a été organisée pour le personnel de l'AECP. Le 10 novembre, une sortie a été organisée pour visiter le port de Vigo et le musée de la mer, situé à proximité.

De plus, l'intranet a été mis à jour avec des contributions de toutes les unités et une stratégie de communication interne est en cours de préparation.

1.2.2.2 Gouvernance et représentation

❖ Introduction

La gouvernance et la représentation regroupent les tâches horizontales du conseil d'administration, du conseil consultatif et de la représentation et des réseaux.

Le conseil d'administration est l'organe de gouvernance et de contrôle de l'AECP. Il se compose de six membres représentant la Commission européenne et d'un représentant par État membre.

Le conseil consultatif est composé d'un représentant de chaque conseil consultatif (CC) et a été créé en vertu du règlement fondateur de l'Agence pour conseiller le directeur exécutif et assurer une coopération étroite avec les parties prenantes.

La représentation et les réseaux englobent la représentation et la participation de l'AECP aux réunions externes.

❖ Principaux résultats de l'activité

Conseil d'administration

En 2017, trois réunions du conseil d'administration se sont déroulées à Vigo; la 27^e réunion du conseil d'administration s'est tenue le 5 avril, la 28^e le 21 juin et la 29^e le 18 octobre.

En avril, le conseil d'administration a adopté, entre autres, le rapport annuel 2016 et la prolongation du mandat du président et du vice-président du conseil d'administration pour une période de trois ans.

En juin, à la suite du séminaire sur l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECOP (2012-2016), le conseil d'administration a émis ses recommandations sur l'évaluation⁷⁰, a voté en faveur d'une modification de la décision du CA concernant l'adoption du PTP 2017-2021 et du PTA 2017, a adopté les comptes annuels définitifs de l'AECOP pour 2016 et la politique de l'AECOP relative à la protection de la dignité de la personne et la prévention du harcèlement psychologique et sexuel, et a nommé les notateurs pour l'évaluation annuelle du directeur exécutif de l'AECOP.

En octobre, le conseil d'administration a progressé avec l'adoption du document de programmation (DP) de l'AECOP contenant le PTP 2018-2020 et le PTA pour 2018, ainsi que le budget définitif et le tableau des effectifs de l'AECOP pour l'exercice 2018. En outre, le conseil d'administration a adopté le projet de DP contenant le PTP 2019-2020 et le PTA 2020, à mettre à jour selon les informations de fin d'exercice disponibles début 2018; les modalités d'application du statut relatives au télétravail à l'AECOP ont également été adoptées et la charte de mission du service d'audit interne a été approuvée.

Enfin et surtout, le 19 octobre 2017, le conseil d'administration a participé au séminaire sur l'«Échange de vues sur l'avenir de l'AECOP dans le contexte de l'initiative de la Commission visant à réviser le système de contrôle des pêches».

Conseil consultatif

Le conseil consultatif, composé d'un représentant de chaque conseil consultatif (CC), s'est réuni deux fois en 2017. Ces réunions se sont déroulées avant deux des trois réunions du conseil d'administration, à Bruxelles le 3 mars et à Vigo le 20 septembre.

Un représentant du conseil consultatif a participé aux délibérations des réunions du conseil d'administration, sans droit de vote. Le représentant du conseil consultatif au conseil d'administration de l'AECOP a été désigné selon le système de rotation annuel convenu par les membres du conseil consultatif. Du 2 mars 2017 au 1^{er} mars 2018, les représentants du conseil consultatif étaient M^{me} Purificación del C. Fernández Álvarez et M. Julien Lamothe, conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales, et le suppléant, M. Aurelio Bilbao Barandica, conseil consultatif pour les eaux occidentales australes.

Les conseils consultatifs sont des organisations de parties prenantes composées des représentants de l'industrie, d'ONG et d'autres groupes d'intérêt. Outre les sept CC classiques existants, tous les nouveaux CC ont été invités à participer aux réunions du conseil consultatif de l'AECOP en 2017⁷¹. De même, tous les CC ont été invités au séminaire sur l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECOP (2012-2016). De plus, le MEDAC et le LDAC ont participé en tant qu'intervenants aux groupes restreints sur la gouvernance (session 1) et sur la dimension internationale (session 3) respectivement.

Les CC sont des partenaires clés qui font partie intégrante de la stratégie de communication de l'AECOP. Ils adressent à la Commission européenne et aux pays de l'UE des recommandations sur les questions relatives à la gestion de la pêche.

Représentation et réseaux

L'AECOP a assisté aux réunions organisées par la Commission européenne, lorsque sa présence était souhaitable, nécessaire ou dans l'intérêt de l'Agence.

⁷⁰ Voir Partie III. 3.5.3 Évaluations externes.

⁷¹ https://ec.europa.eu/fisheries/partners/advisory-councils_fr



Le directeur exécutif de l'AECP a participé le 26 janvier 2017 à une réunion de la commission de la pêche du Parlement européen, où il a présenté le programme de travail annuel de l'AECP pour 2017, suivi d'un échange de vues.

Tout au long de 2017, l'AECP a participé aux réunions des comités exécutifs des CC, en particulier celles des CC concernés par les plans de déploiement commun adoptés par l'AECP. L'Agence a également pris part aux groupes de travail des conseils consultatifs, mais uniquement lorsque l'ordre du jour des réunions en question incluait des points relevant des compétences de l'AECP.

Sur les questions horizontales, le réseau de coopération interagence coordonne les relations entre les agences, la Commission et le Parlement européen. Dans ce contexte, le directeur exécutif et le chef de l'unité «Ressources» ont assisté aux diverses réunions organisées au niveau de l'encadrement. Au premier trimestre 2017, le chef de l'unité «Ressources» a continué à participer à une taskforce de réseau sur la stratégie relative aux services partagés entre agences. De même, les membres du personnel de l'Agence ont rencontré leurs homologues à travers les réseaux techniques spécifiques: les marchés publics (NAPO), la communication, la protection des données, les affaires juridiques (IALN), l'informatique, le réseau pour le développement des performances (RDP) et la comptabilité (IAAN).

Il convient de signaler la contribution de l'AECP à la feuille de route proposée par la Commission européenne à la suite de l'approche tripartite sur les agences décentralisées de l'Union européenne, approuvée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission en juillet 2012. L'AECP a contribué à la mise en œuvre de cette feuille de route par l'intermédiaire du réseau pour le développement des performances (RDP) des agences de l'UE afin de trouver des synergies et d'optimiser les ressources disponibles. Le RDP a notamment travaillé à trouver des gains d'efficacité en révisant le modèle et la procédure relatifs aux lignes directrices des documents de programmation publiés par la CE.

L'Agence est également représentée au conseil d'administration du Centre de traduction à Luxembourg.

Objectif 12		
Donner au conseil d'administration de l'AECP les moyens de s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et d'expertise		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Nombre de réunions du conseil d'administration	2	3
2. Préparation et notification en temps utile des décisions du conseil d'administration	100%	100%
3. Préparation et notification du programme de travail pluriannuel, du programme de travail annuel, et du rapport annuel de l'Agence en temps utile	100%	100%
4. Préparation, adoption et notification du budget et des comptes en temps utile	100%	100%
5. Contrôle de la soumission à l'AECP des déclarations d'intérêts annuelles écrites des membres du conseil d'administration afin de garantir un contrôle adéquat de ces déclarations et le respect des obligations légales	100%	95 % ⁷²
PRINCIPAUX RÉSULTATS		

⁷² Toutes les déclarations d'intérêts écrites annuelles ont été soigneusement contrôlées par l'AECP. Il convient toutefois d'observer qu'à la fin de 2017, deux membres du CA n'avaient pas encore présenté leur déclaration d'intérêts.



Prévus	Atteints
1. Décisions du conseil d'administration de l'Agence	Oui
2. Adoption du programme de travail pluriannuel et du programme de travail annuel de l'Agence (document unique de programmation)	Oui
3. Adoption du rapport annuel de l'Agence	Oui
4. Adoption du budget et du tableau des effectifs de l'Agence	Oui
5. Adoption des comptes de l'Agence	Oui
6. Déclaration d'intérêts annuelle des membres du conseil d'administration soumise avant la fin de l'exercice	Oui

Résultats obtenus par objectif

1. Le conseil d'administration de l'AECP a été informé de manière efficace et régulière du travail et des développements de l'Agence.
2. Le conseil d'administration de l'AECP a veillé à ce que les tâches prévues pour l'Agence soient en adéquation avec le programme de travail pluriannuel et annuel ainsi qu'avec les ressources dont dispose l'Agence.

Objectif 13		
Assurer un dialogue efficace au niveau des conseils consultatifs par l'intermédiaire du conseil consultatif		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Nombre de réunions du conseil consultatif	2	2
2. Conclusions du conseil consultatif à préparer, livrer et notifier au conseil consultatif et au conseil d'administration en temps utile	100%	100%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	Atteints	
1. Avis du conseil consultatif sur les programmes de travail annuel et pluriannuel de l'Agence, contenant les principales préoccupations, besoins et priorités des parties prenantes à prendre en considération dans le domaine d'action de l'Agence	Oui	

Résultats obtenus par objectif

1. Une coopération étroite avec les CC a été assurée par:
 - deux réunions du conseil consultatif en 2017;
 - la participation de l'AECP aux réunions pertinentes des CC;
 - la participation d'un représentant du conseil consultatif aux réunions du CA de l'AECP.

Objectif 14		
Garantir la représentation, la coopération, le dialogue et la transparence de l'Agence auprès des autres institutions, agences de l'UE et tierces parties.		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Taux de participation des chefs d'agence et des chefs d'administration	2 réunions	3 réunions
2. Liste de réunions auxquelles l'AECP a participé à communiquer au conseil d'administration	Deux fois par an, sur information du CA par le directeur exécutif	3 fois
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	ATTEINTS	
1. Participation aux réunions pertinentes pour l'Agence	Oui	
2. Contribution aux groupes de travail des agences décentralisées de l'UE	Oui	
3. Présentations et notes d'information produites lors des différentes réunions	Oui	
4. Notes d'information et documents publiés pour informer les institutions et les tierces parties	Oui	



Résultats obtenus par objectif

1. Synergies renforcées avec d'autres institutions et organes

L'AECOP partage des services avec la CE et d'autres agences:

- 7 ANS/PA signés avec les agences; par exemple l'AESM, Frontex et l'EU IPO⁷³
- 25 ANS/PA avec la CE;
- Au cours des cinq dernières années, l'AECOP a utilisé/rejoint plus de 60 contrats-cadres avec la CE et des agences;
- L'AECOP fait partie de la première vague d'agences bénéficiant de la mise en œuvre de Sysper2 (outil informatique RH).

2. Les institutions et organes de l'UE et les parties prenantes générales ont été informés des activités de l'AECOP

PARTIE II. SOUTIEN HORIZONTAL

Le soutien horizontal fournit l'assistance nécessaire au fonctionnement administratif, financier et physique de l'Agence en tant qu'organe indépendant. Il comprend le soutien des questions protocolaires dans le cadre de l'accord de siège avec l'Espagne, le service d'assistance en matière de TIC et la sécurité des personnes, des locaux et des biens.

Objectifs		
15.1 Assurer l'optimisation dans l'affectation et l'utilisation des ressources de l'AECOP conformément au principe de bonne gestion financière et à la garantie de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes		
15.2 Assurer la rationalisation, la simplification, l'évolutivité et l'optimisation des processus de l'AECOP		
Ressources Objectives 15.1 et 15.2		
	Prévues	Consommées
Personnel	5 AD, 9 AST, 4 AC	4,9 AD, 9 AST, 3,9 AC ⁷⁴
Budget standard	N/D	N/D
SGPA	N/D	N/D

2.1 Principaux événements (Objectif 15)

En 2017, une grande partie du travail effectué dans l'administration visait à aider l'Agence à s'acquitter de son mandat élargi. Cela a entraîné une augmentation proportionnelle de la charge de travail administrative. L'augmentation de 20 % du personnel statutaire s'est traduite par des efforts supplémentaires en termes de gestion du recrutement et d'intégration du nouveau personnel dans l'organisation. Il y a également eu une augmentation de 15%

⁷³ Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

⁷⁴ Correspond au personnel de l'unité 3 «Ressources et informatique».



des transactions financières et une forte augmentation de la charge de travail liée aux passations de marchés relatives à l'affrètement d'un patrouilleur de pêche.

Suite à l'accord du gouvernement espagnol, l'AECP a démarré le projet de rénovation et d'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment de l'AECP, inoccupé depuis quelques années. Cela a également nécessité un investissement important en temps.

Par souci de rationalisation, de simplification, d'évolutivité et d'optimisation des processus de l'AECP, les initiatives suivantes ont été prises:

- Réception électronique des factures et paiements dématérialisés. Cette mesure a permis à l'AECP de traiter 15 % de paiements supplémentaires sans augmenter les ressources.
- Commande électronique. En plus des gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des différentes applications, la duplication de la saisie des données a été réduite, l'AECP a amélioré la qualité et la traçabilité du processus et réduit certains risques tels que le dépassement du plafond de consommation fixé par un contrat cadre.
- Système de traitement des missions (MIPS). Mis en œuvre en novembre 2016, les avantages du recours à un système de gestion des missions commencent à se faire sentir. Les données relatives aux missions ne sont plus saisies dans des formulaires et des systèmes différents, et le cycle de vie des missions est maintenant clairement tracé et suivi. Une plus grande efficacité dans la consommation du budget est un autre avantage évident.
- Sysper2 (outil informatique pour les RH). L'AECP est parmi la première vague d'agences où Sysper2 est mis en œuvre. La phase préparatoire à la mise en œuvre de Sysper2 s'est achevée avec succès en 2017.
- L'AECP a atteint le niveau de 95% de ses transactions financières et contractuelles gérées par des moyens électroniques. Elle continuera à rationaliser les systèmes actuels et à trouver des solutions pour l'ensemble des transactions restantes (comme le remboursement des experts).



Objectifs 15		
<p>15. 1. Assurer l'optimisation dans l'affectation et l'utilisation des ressources de l'AECP conformément au principe de bonne gestion financière et à la garantie de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes</p> <p>15. 2. Assurer la rationalisation, la simplification, l'évolutivité et l'optimisation des processus de l'AECP</p>		
INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIF 2017	ATTEINT 2017
1. Exécution des crédits de paiement	>70%	73,8%
2. Pourcentage de passations de marchés prévues engagées	>80%	75%
3. Remarques / recommandations en suspens de la CCE et de l'IAS75	<2	0
4. Contrats conclus et gérés pour la fourniture de services informatiques.	100%	100%
5. Matériel et logiciels acquis, maintenus et mis à jour conformément à ce qui était prévu	100%	100%
6. Procédures pour le fonctionnement des services informatiques créées, mises à jour et approuvées	5	5
7. Taux de disponibilité pour toutes les applications opérationnelles hébergées par l'AECP	95%	99,90%
PRINCIPAUX RÉSULTATS		
Prévus	ATTEINTS	
1. Augmenter le taux d'utilisation des modules existants d'e-Prior et d'autres systèmes liés à l'administration (Sysper, MIPS ...)	Oui	
2. Rendre compte à la direction de la mise en œuvre administrative et des informations prévisionnelles (budget, recrutement, marchés, formation, etc.)	Oui	
3. Se coordonner avec les unités opérationnelles pour une mise à jour régulière des informations de programmation	Oui	
4. Assurer le développement du personnel, garantir les droits et obligations	Oui	
5. Organiser des formations dans les domaines financier, des passations de marchés, et d'autres formations à l'intention des nouvelles recrues et/ou des formations ad hoc pour l'ensemble du personnel en cas de besoin	Oui	
6. Suivre les RF et RAP applicables et conseiller le personnel sur les questions financières et budgétaires	Oui	
7. Dispenser des conseils et vérifier les contrats et les procédures de passations de marchés	Oui	
8. Appliquer les mesures de sécurité et de sûreté adéquates	Oui	
9. Tenir à jour la gestion des actifs et procéder à des contrôles réguliers (enregistrement des actifs, suivi physique, déclassement, etc.)	Oui	
10. Contrôler l'impact de l'Agence sur l'environnement, évaluer et comparer avec les normes, améliorer ou limiter l'impact dans la mesure du possible	Oui	
11. Dispenser des conseils juridiques au directeur exécutif et aux unités	Oui	
12. Application interne du règlement relatif à la protection des données	Oui	

⁷⁵ Recommandations jugées majeures ou critiques.



13. Fournir une solution matérielle et logicielle adéquate pour assurer un fonctionnement hautement disponible et sécurisé des applications de l'organisation et opérationnelles	Oui
14. Développer des synergies informatiques avec d'autres agences	Oui
15. Fournir une assistance (Service Desk) à l'utilisateur des applications de l'organisation, de l'équipement et des services ainsi qu'un support de premier niveau pour les applications opérationnelles	Oui

Résultats obtenus par objectif

1. L'efficacité de l'administration, grâce à des efforts supplémentaires dans le domaine de l'administration en ligne, a été renforcée.
2. Des niveaux élevés de performance dans la mise en œuvre du budget, grâce à une programmation budgétaire serrée, des rapports et un suivi régulier des informations recueillies auprès des systèmes financiers et des contributions des unités opérationnelles, ont été maintenus.
3. Le respect de toutes les exigences légales dans les domaines opérationnel et administratif a été assuré.
4. Le bon fonctionnement des locaux de l'AECP au quotidien, la gestion et la coordination des services permanents tels que la réception, la sécurité, la maintenance des bâtiments, etc., ont été assurés.
5. Des services informatiques hautement disponibles, sécurisés et économiques pour soutenir les processus liés aux activités de l'AECP et ses activités opérationnelles internes et externes ont été assurés.

2.2 Gestion budgétaire et financière

❖ Exécution du budget

L'AECP a reçu un budget total de 17,1 millions EUR comme contribution du budget général de l'UE en 2017, soit une augmentation de 86 % par rapport à 2016. Cette augmentation a principalement affecté le Titre III (budget opérationnel) avec une augmentation de 295 % visant à augmenter les moyens d'affrètement de l'AECP (nouvelle fonction de garde-côte européenne). Malgré les difficultés rencontrées dans le processus de passation des marchés pour l'affrètement d'un patrouilleur de haute mer, l'AECP a réussi à signer le contrat-cadre correspondant et a réalisé une exécution budgétaire de 99 % en engagements et de 74 % en paiements. Le budget restant (26 %) a été reporté à 2018, principalement sur le budget opérationnel.

L'augmentation du budget a également eu une incidence sur la charge de travail globale liée à l'exécution du budget, avec 11 % de transactions de paiement et 18 % de transactions d'engagement en plus.

Budget implementation for commitments and payments 2017

	Voted budget		Committed (€)		% exec	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Staff and administrative expenditure	7,479,000	10,249,000	7,551,880	10,055,933	101%	98%
Operational expenditure	1,738,000	6,864,000	1,631,017	6,869,950	94%	100%
TOTAL	9,217,000	17,113,000	9,182,897	16,925,883	100%	99%

	Voted budget		Executed		%	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Comparison total budget	9,217,000	17,113,000	9,182,897	16,925,883	100%	99%
% difference 2016 - 2017	86%					
Comparison operational budget	1,738,000	6,864,000	1,631,017	6,869,950	94%	100%
% difference 2016 - 2017	295%					

Budget implementation for commitments and payments 2017	Exécution du budget pour les engagements et les paiements en 2017
Voted budget	Budget voté
Committed (€)	Engagés (EUR)
% exec	% exéc.
Staff and administrative expenditure	Dépenses de personnel et administratives
Operational expenditure	Dépenses opérationnelles
TOTAL	TOTAL
7,479,000	7 479 000
1,738,000	1 738 000
9,217,000	9 217 000
10,249,000	10 249 000
6,864,000	6 864 000
17,113,000	17 113 000
7,551,880	7 551 880
1,631,017	1 631 017
9,182,897	9 182 897
10,055,933	10 055 933
6,869,950	6 869 950
16,925,883	16 925 883
Voted budget	Budget voté
Executed	Exécuté
Comparison total budget	Comparaison budget total
% difference 2016 – 2017	Différence 2016-2017 en %
Comparison operational budget	Comparaison budget opérationnel
9,217,000	9 217 000
1,738,000	1 738 000
17,113,000	17 113 000
6,864,000	6 864 000
9,182,897	9 182 897
1,631,017	1 631 017
16,925,883	16 925 883
6,869,950	6 869 950

En termes d'engagements reportés de 2016, l'AECF en a consommé 95 % et a annulé les 5 % restants, et atteint un taux d'exécution de 84 % de toutes les subventions ad hoc reçues en 2016.



L'AECP a annulé 240 711 EUR de crédits (sources de financement C1 et C8) en 2017 (1,3 %) de toutes les sources de financement reçues ou reportées des années précédentes, comme suit:

Description	CP 2017	Payés	Report 2017-2018	Annulés	%
Subvention 2017 (C1)	17 113 000	12 631 460	4 294 423	187 117	1,0%
Report 2016-2017 (C8)	1 025 873	972 278		53 594	0,3%
TOTAUX	18 138 873	13 603 738	4 294 423	240 711	1,3%

Les délais de paiement en 2017 ont diminué en moyenne de 22 à 19 jours par rapport à 2016, principalement en raison de l'automatisation du processus. Les délais fixés dans le règlement financier ont été respectés à 98% et aucun intérêt n'a été facturé à l'AECP pour retard de paiement.

Indicateurs de performance	Objectif	Atteint
Taux d'exécution des crédits d'engagement	Aussi proche que possible de 100 %	98,9%
Pourcentage des paiements effectués dans les délais	>98%	98%

❖ Informations sur la gestion par activité

L'AECP continue d'affiner l'analyse des données recueillies au cours de cet exercice. Le système d'affectation et d'attribution des coûts tend à devenir de plus en plus spécifique, offrant un aperçu plus réaliste des coûts par activité. Certains frais généraux et indirects (services intérimaires, coûts de traduction, etc.) sont analysés plus en détail pour permettre une répartition plus précise des coûts. Le degré d'implication du personnel dans chaque activité est également pondéré par le nombre de mois/hommes travaillés et les niveaux de salaire.

En termes d'affectation des coûts, les résultats de cet exercice pour 2017 ont été les suivants:

Code	Activité	PTA 2017	RA 2017	Exécution (en %) par rapport aux prévisions
1.1	Coordination	4 983 562	4 675 202	94%
1.2	Harmonisation et normalisation	8 482 143	8 887 681	105%
1.3	Assistance et expertise	3 647 295	3 363 000	92%
TOTAL		17 113 000	16 925 883	99%

Il convient également de noter que les résultats ci-dessus n'incluent pas l'utilisation des recettes provenant des subventions accordées à l'AECP en 2016. Ces subventions ont une phase de mise en œuvre d'un an et seront entièrement finalisées en 2018. Pour des informations sur l'utilisation des subventions, veuillez vous référer à l'annexe II (mise en œuvre de la source de financement R0).

Un léger écart qui n'excède jamais 8 % peut être observé entre les trois activités. Il s'explique par le fait que la nouvelle répartition des activités a été établie en 2017 et que de petits

aménagements ont été introduits en cours d'année afin de répondre aux différentes exigences de la charge de travail, et par certains types de dépenses (missions, réunions) qui sont difficiles à anticiper. Tout ceci a pour objet de répondre aux priorités du programme de travail annuel.

2.3 Gestion des ressources humaines (RH)

❖ Sélection et recrutement du personnel

Au 31 décembre 2017, le tableau des effectifs était rempli à 97 %⁷⁶, avec 59 agents temporaires. Le nombre d'agents contractuels (AC) correspondait aux estimations, à raison de 8 AC. Cette situation est similaire à celle de fin 2016.

En raison de la modification apportée à son règlement fondateur, l'AECP s'est vu accorder 13 postes pour les nouvelles tâches connexes dans le tableau des effectifs de 2017. Trois de ces postes ont été automatiquement utilisés pour la contribution de l'AECP au pool de redéploiement des agences, ce qui implique que l'AECP a apporté l'ensemble de sa contribution au pool et que la hausse nette globale du tableau des effectifs était de 10 postes. Au 31 décembre 2017, l'ensemble de ces nouveaux postes étaient pourvus.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'END était de 5⁷⁷. Le volume de travail des END en 2017 représentait 5,4 années-personnes d'utilisation provisionnées par le budget de l'AECP et 2 années-personnes grâce au financement du projet pilote INN Marsurv.

L'AECP a fait appel à du personnel extérieur pour couvrir les remplacements pour un total de 2 équivalents temps plein (ETP).

Par ailleurs, des prestataires de service externes ont été utilisés pour la fourniture de services structurels spécifiques dans les locaux de l'AECP dans le domaine des TIC et de la logistique. Au total, cela a représenté 9 ETP.

❖ Changement organisationnel et structure des effectifs

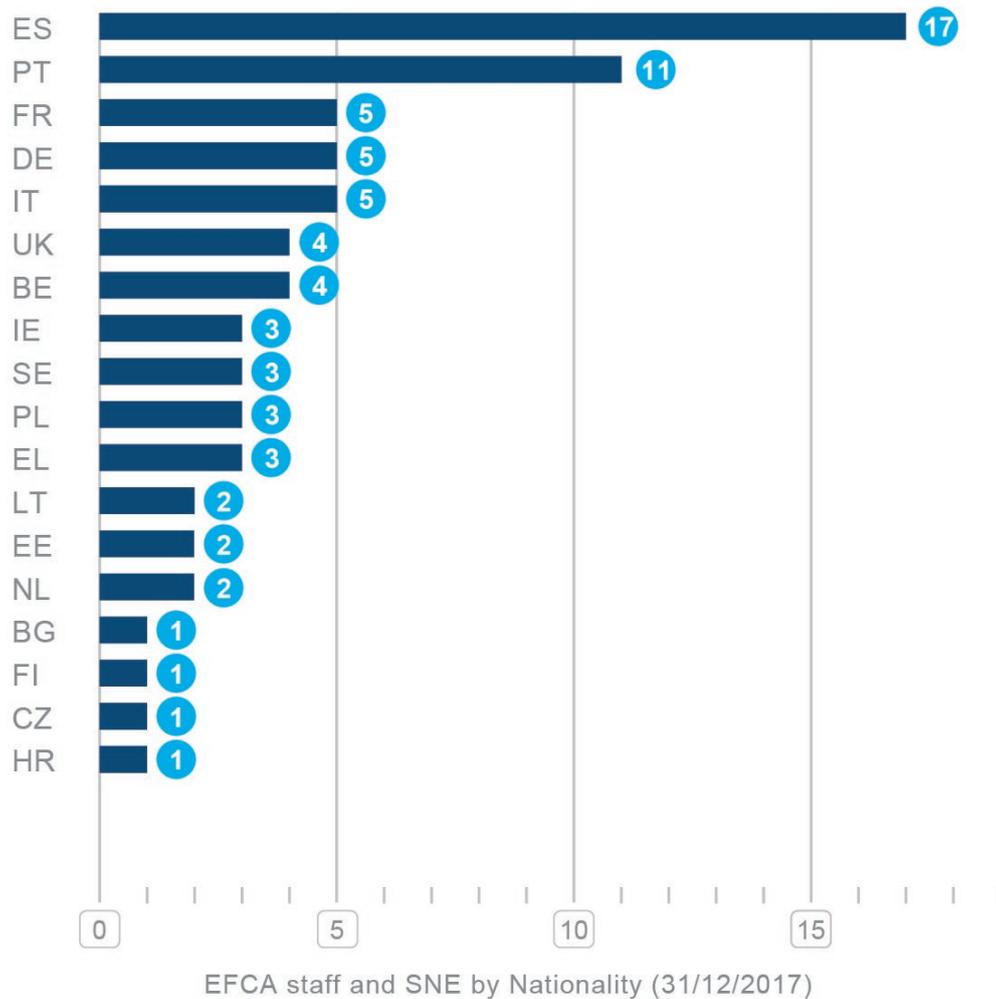
L'AECP a mené à bien un exercice d'examen des postes pour 2017 selon la méthodologie convenue avec la Commission européenne. Les emplois couvrent tout le personnel statutaire, mais aussi des prestataires de services externes travaillant au sein de l'Agence. Les résultats sont présentés à l'annexe VI et permettent de comparer l'allocation des ressources humaines par rapport à l'année précédente. Le personnel opérationnel représente 61,4% des effectifs totaux.

À l'instar des années précédentes, la composition du personnel en termes de nationalité est très variée, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

En comptant les experts nationaux détachés, des ressortissants de 18 États membres de l'UE travaillaient à l'AECP au 31 décembre 2017. Ce tableau ne comprend, par nature, que les postes pourvus.

⁷⁶ L'offre d'emploi envoyée avant le 31 décembre 2017 concernant un poste est comptabilisée comme un poste pourvu.

⁷⁷ Ce chiffre ne comprend pas les END couverts par les subventions ad hoc.



EFCA staff and SNE by Nationality (31/12/2017)	Personnel de l'AECP et END par nationalité (31.12.2017)
--	---

Au 31 décembre 2017, la moyenne d'âge globale du personnel, END inclus, était de 47,3 ans. La moyenne d'âge du personnel, en dehors des END, était de 47,6 ans.

❖ **Processus de gestion du changement**

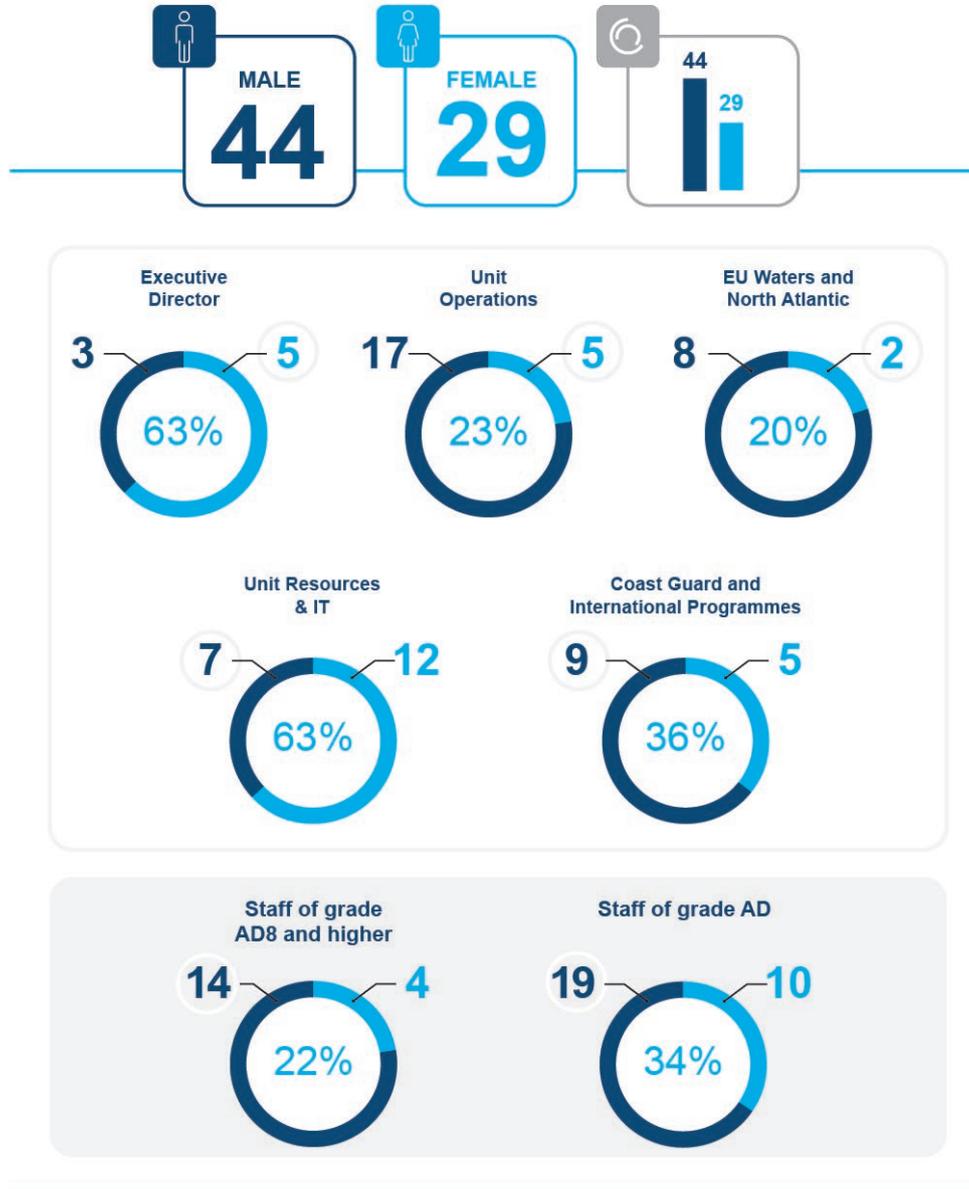
L'organisation interne de l'AECP était préparée pour s'adapter aux nouveaux changements et aux ressources supplémentaires liées au projet PESCAO. La réorganisation est entrée en vigueur le 4 décembre 2017. La structure de la nouvelle organisation, qui impliquait la création d'une quatrième unité, a également été présentée au conseil d'administration lors de sa réunion du 18 octobre 2017. Le nouvel organigramme est présenté à l'annexe III.

❖ **Répartition femmes/hommes au sein du personnel de l'AECP**

L'AECP prône une politique d'égalité de traitement et tend à atteindre un équilibre optimal entre les femmes et les hommes au sein de son personnel. L'Agence joint une déclaration sur l'égalité de traitement à chaque avis de vacance publié.

Le personnel employé à la coordination opérationnelle est majoritairement composé d'hommes, parmi des experts provenant d'un domaine habituellement masculin. De plus, une majorité des membres du personnel de grade AD8 et supérieur sont des hommes. On

dénombrer en revanche une majorité de femmes sous l'autorité du directeur exécutif et au sein de l'unité «Ressources et informatique». Au 31 décembre 2017, les femmes représentaient au total 40 % du personnel. Si l'on exclut les END, 44 % des membres du personnel étaient des femmes.



MALE	HOMMES
FEMALE	FEMMES
Executive Director	Directeur exécutif
Unit Operations	Unité «Opérations»
EU Waters and North Atlantic	Eaux de l'UE et Atlantique Nord
Unit Resources & IT	Unité «Ressources et informatique»
Coast Guard and International Programmes	Garde-côtes et programmes internationaux
Staff of grade AD8 and higher	Personnel de grade AD8 et supérieur
Staff of grade AD	Personnel de grade AD



❖ Procédures et politiques en matière de personnel

La plateforme intranet de l'AECP propose des informations concernant les RH sous la forme de pages web comprenant des documents, des modèles et des formulaires. Plusieurs nouvelles dispositions générales d'exécution du statut ont été adoptées par le conseil d'administration, notamment la lutte contre le harcèlement et le télétravail.

❖ Évaluation et reclassement

L'exercice d'évaluation annuel a été réalisé pour l'ensemble des membres du personnel. À la suite de l'exercice de reclassement, 14 membres du personnel ont été reclassés.

❖ Stages

Deux cycles de stages de 5 mois ont été mis sur pied en coopération avec le bureau des stages de la Commission européenne. Chaque cycle comprenait quatre possibilités de stage, qui ont été allouées à l'ensemble des unités.

❖ Formation et cours

Des cours de langue en interne et des séances de formation à la sécurité de l'information, aux finances, aux achats et à l'éthique et à l'intégrité ont été organisés tout au long de l'année. Voici quelques chiffres sur les activités de formation organisées en 2017:

- nombre de cours collectifs organisés dans les locaux de l'AECP: 9;
- nombre de cours de formation suivis à l'extérieur: 24;
- nombre de personnes suivant des cours de langue: 31;
- nombre moyen de journées de formation par membre du personnel: 2,77.

Le programme de scolarité en langue maternelle assuré pour les enfants du personnel dans la région de Vigo et le soutien à l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol ont été maintenus en 2017, avec une hausse des demandes après l'été. Les conjoints ont continué de suivre les cours d'espagnol organisés par l'Agence.

Depuis le mois de novembre 2017, des cours de langues ont été dispensés régulièrement par le biais d'un outil d'apprentissage en ligne, ce qui a permis d'améliorer l'organisation des cours et d'offrir au personnel une plus grande flexibilité pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage individuels.

2.4 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Dans le cadre de l'accord de niveau de service (ANS) conclu avec le PMO, l'AECP a délégué les pouvoirs de détermination des droits liés à la rémunération de son personnel au PMO. En coopération avec les services du PMO, l'AECP prépare et contrôle le traitement et effectue les paiements finaux des salaires mensuels.

2.5 Marchés publics

La principale activité dans ce domaine en 2017 a consisté à lancer un appel d'offres pour l'affrètement d'un patrouilleur de haute mer (20 millions d'EUR), qui a été finalisé au dernier trimestre 2017 et a débouché sur la signature d'un contrat-cadre le 13 décembre 2017.

Conformément à l'objectif des agences de l'UE de partager, entre autres ressources, les efforts liés aux passations de marchés, l'AECP a lancé son premier appel d'offres



interinstitutionnel en 2017. Deux autres agences établies en Espagne ont participé à cette procédure de marché qui a permis de signer un contrat-cadre sur l'externalisation de certains services (gestion de la sécurité, des services auxiliaires et des installations).

De précédents efforts en matière de passation de marchés ont abouti à la signature d'un contrat-cadre pour l'achat de matériel et fournitures de bureau.

En outre, plusieurs procédures négociées ont été lancées en 2017, comme celle concernant les services supplémentaires associés au patrouilleur de pêche contracté par le biais d'un accord de niveau de service avec l'AESM, l'achat de matériel d'embarquement, les cours de langues pour le personnel, le matériel de sécurité et les prestations d'un expert de cargaison pendant la phase d'évaluation de l'appel d'offres concernant l'affrètement d'un patrouilleur.

2.6 INFORMATIQUE

Au début de l'année, l'unité «Informatique» a fixé 5 objectifs principaux: consolidation des applications, amélioration de l'environnement de travail numérique, l'accent étant mis sur la mobilité, veille économique accrue, respect des cadres et bonnes pratiques tels que les normes ISO 27000, l'outil PM2, le référentiel COBIT, et synergies accrues dans le domaine de l'informatique (TI) avec les autres institutions de l'UE. Les objectifs ont été atteints de manière satisfaisante dans tous les domaines.

La consolidation des applications a commencé par la fusion des fonctionnalités de la plateforme de développement du programme de cours (PDPC) à celles de la plateforme d'apprentissage en ligne pour aboutir à un seul système. De plus, un projet de cartographie des applications par rapport aux besoins opérationnels a démarré afin d'identifier les fonctionnalités qui se chevauchent.

Concernant l'amélioration de l'environnement de travail numérique, l'unité «Informatique» a fait l'acquisition et déployé des tablettes et ordinateurs portables hybrides, équipés du système d'exploitation et des solutions bureautiques les plus récentes. La téléphonie Voix sur IP et des téléphones portables hautement sécurisés ont été déployés. Ces mesures ont permis d'accroître la mobilité et d'introduire le concept qui consiste à «emporter son bureau avec soi». Au début de l'année, l'élaboration d'une politique de sécurité de l'information a constitué le premier pas vers l'adoption d'un système de gestion de la sécurité de l'information conforme à la série de normes ISO 27000. Un responsable de la sécurité informatique a été nommé en cours d'année afin d'assurer la continuité du projet.

L'AECP a recruté un chef de projet afin de renforcer la méthodologie de gestion de projet choisie par l'Agence. En matière de synergies avec d'autres agences de l'UE, l'AECP a conclu la mise en place d'un site de reprise après sinistre en utilisant le centre de données de l'EU IPO. Des discussions sur les modalités d'utilisation de l'EU IPO comme site principal ont commencé. Dans le domaine de la veille économique, les bases de la construction d'un entrepôt de données ont été jetées.

En outre, le service informatique a organisé des séances de sensibilisation à la sécurité de l'information auxquelles l'ensemble du personnel a assisté. En fin d'année, le service informatique a introduit un nouvel outil destiné à créer et utiliser des flux de travail électroniques, dans le cadre de l'initiative d'administration en ligne de l'unité. Enfin, cherchant à gagner en efficacité à moyen et long terme, l'unité «Informatique» a commencé à recourir davantage aux technologies en nuage (cloud). Les sauvegardes de l'Agence sont effectuées sur un *cloud* privé.

2.7 Locaux

Les négociations menées avec l'État membre hôte ont confirmé que le premier étage du bâtiment pourrait être occupé dès le 1^{er} février 2018. Afin de disposer au plus tôt en 2018 de cette nouvelle surface de travail d'environ 500 m², l'Agence a travaillé sur ce projet avec ses contractants afin d'améliorer l'environnement de travail et la maintenance des installations techniques. Le planning relatif à la rénovation du premier étage concernant l'installation électrique, le câblage des réseaux voix et données, la climatisation et la ventilation, les travaux de cloisonnement, le mobilier et l'équipement audiovisuel a été élaboré.

Au cours de l'année 2017, la sécurité des entrées principale et arrière de l'Agence a été renforcée avec l'installation de portes automatiques sécurisées plus solides que les gardiens peuvent verrouiller instantanément.

Une procédure d'appel d'offres négociée a été lancée afin de renforcer les systèmes de sécurité et de les intégrer pour améliorer la gestion de la sécurité. Cet appel d'offre comprend un scanner pour courrier et colis qui sera installé et utilisé début 2018.

L'AECP a initié le projet EMAS (système de management environnemental et d'audit) avec l'achèvement de la première phase «évaluation environnementale». La phase 2 «programme environnemental» a été lancée en octobre.

Des services externalisés relatifs à la sécurité, l'accueil et la logistique ont été soumis à un appel d'offres dans le cadre d'une procédure interagence menée avec succès par l'AECP et qui s'est conclue par la signature d'un nouveau contrat-cadre.

Un exercice de plan de continuité des activités (PCA) a été organisé au printemps pour tester la capacité de l'Agence à réagir en cas d'indisponibilité des locaux et à travailler depuis un autre site situé hors de ses locaux. Dans l'intervalle, les procédures et la documentation du PCA ont été évalués en parallèle afin d'être adaptés à la réorganisation de l'Agence.

2.8 Protection des données et accès aux documents

❖ Protection des données

L'AECP se conforme à la législation applicable sur la protection des données à caractère personnel traitées par l'Agence [règlement (CE) n° 45/2001].

Une proposition de nouveau règlement sur cette question a été présentée par la Commission européenne en janvier 2017. La préparation aux prochaines modifications du cadre juridique a déjà commencé, à la suite des recommandations du Contrôleur européen de la protection des données.

Un nouveau DPD a été nommé pour prendre la suite du délégué à la protection des données de l'AECP dont le mandat de dix ans arrivait à terme.

En outre, l'Agence a continué d'envoyer des notifications nouvelles et actualisées à son registre interne des opérations lorsque des données à caractère personnel étaient traitées dans le domaine des RH.

Enfin, le DPD de l'AECP a organisé des sessions de formation internes pour les nouveaux membres du personnel, en particulier sur l'importance de la protection des données et la procédure de notification. La culture existante de respect des règles en matière de protection des données a donc été renforcée.

❖ Accès aux documents

L'accès aux documents est un aspect essentiel de la politique de transparence appliquée par les institutions européennes.

Conformément au traité sur le fonctionnement de l'UE, tous les citoyens et tous les résidents de l'Union disposent de ce droit d'accès, qui est régi par le règlement (CE) n° 1049/2001 (dénommé «règlement PAD»)⁷⁸.

L'AECP s'efforce de faire en sorte que son travail ait une grande visibilité. Afin de faciliter l'accès aux documents, la section «Bibliothèque» du site web de l'Agence donne un accès direct à la majorité des documents via un formulaire de recherche. Les documents sont directement accessibles au format électronique.

Les principales publications (rapports annuels et programmes de travail) sont également disponibles dans le catalogue de l'EU Bookshop, qui est géré par l'Office des publications de l'Union européenne.

Les documents qui ne peuvent pas être consultés directement en ligne dans la Bibliothèque peuvent être fournis sur demande par l'intermédiaire d'une boîte aux lettres électronique dédiée (efca-documents@efca.europa.eu). Après examen de chaque demande, le service responsable envoie une réponse motivée dans un délai de 15 jours ouvrables. En 2017, deux demandes d'accès ont été effectuées mais toutes deux refusées en application des exceptions à la divulgation prévues à l'article 4, paragraphe 1, point b) du règlement PAD.

Partie III. ÉLÉMENTS D'ASSURANCE

3.1 Évaluation par l'encadrement

❖ Supervision par l'encadrement

L'AECP a mis en place un système de supervision par l'encadrement et de contrôle interne afin de veiller à ce que l'Agence soit gérée de manière efficiente et efficace. Les principaux éléments de ce système sont décrits ci-après.

À la fin de l'année 2017, l'AECP était constituée de quatre unités et du bureau du directeur exécutif. Les chefs d'unités sont responsables des activités de leurs unités respectives. L'équipe d'encadrement de l'AECP se compose du directeur exécutif et de tous les chefs d'unité. Cette équipe joue un rôle clé dans la gestion stratégique et quotidienne de l'Agence. L'ordonnateur et le chargé de mission participent également aux réunions de la direction.

Le conseil d'administration de l'AECP a adopté en octobre 2017 le document de programmation (DP) contenant le programme de travail pluriannuel 2018-2020 et le programme de travail annuel 2018. Le DP fait l'objet d'un suivi en interne sur une base trimestrielle et son état d'avancement est communiqué au conseil d'administration à chaque réunion ainsi que dans le rapport annuel du directeur exécutif. En cours d'année, les

⁷⁸ Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145 du 31.5.2001, p. 43), applicable à l'AECP.

divergences sont examinées avec les unités et des mesures correctrices sont prises si nécessaire.

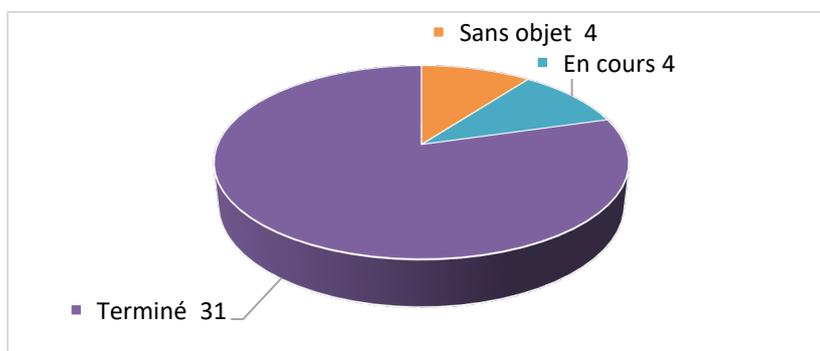
En 2017, le directeur exécutif de l'AECP, en qualité d'ordonnateur, a délégué ses responsabilités financières aux chefs d'unités (ordonnateurs délégués). En cas d'indisponibilité d'un chef d'unité, cette autorité revient au directeur exécutif. Ainsi, un nombre très restreint de personnes agissent en qualité d'ordonnateur ou ordonnateur délégué au sein de l'AECP. Les ordonnateurs délégués peuvent prendre des engagements budgétaires et juridiques et autoriser des paiements. Tous les engagements supérieurs à 60 000 EUR nécessitent toutefois la signature du directeur exécutif.

Comme en 2016, pour les dépenses de 2017, les ordonnateurs délégués ont signé à leur ordonnateur une déclaration d'assurance similaire à celle signée par l'ordonnateur lui-même, pour le domaine dans lequel ils assument une responsabilité déléguée. Les ordonnateurs délégués n'ont soulevé aucune réserve.

❖ Feuille de route sur la suite à donner à l'approche commune sur les agences décentralisées de l'UE

Conformément à l'approche commune adoptée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission en juillet 2012, la Commission a préparé une «feuille de route sur le suivi de l'approche commune, comportant des calendriers concrets pour la réalisation des initiatives programmées». L'AECP a participé activement à la mise en place des actions à mener définies par la Commission.

Les progrès de chaque action font l'objet d'un suivi étroit, et la situation au 31 décembre 2017 était la suivante:



3.2 Système de contrôle interne

Depuis le début de ses activités, l'Agence a développé et mis en œuvre une série considérable de mesures internes destinées à faire en sorte que son travail soit contrôlé et visant à fournir à la direction une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'Agence.

Grâce à ces mesures de contrôle interne, l'Agence est assurée que ses activités opérationnelles sont efficaces et efficientes et conformes à toutes les obligations légales et réglementaires, que le rapport financier et de gestion est fiable, et que les avoirs et les informations sont protégés.

Pour officialiser ces arrangements, le conseil d'administration de l'Agence a adopté, en 2008 puis en 2015, une série de normes de contrôle interne (NCI), basées sur les bonnes pratiques internationales et de la Commission, en vue de garantir la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels. L'Agence a donc mis en place sa propre structure



organisationnelle et son propre système de contrôle interne conformes à ces normes et à l'environnement de risques dans lequel elle opère.

Efforts déployés par l'AECF dans la mise en œuvre des NCI en 2017

NCI 4	Dispositions générales d'exécution adoptées: - Décision 17-II-5 du CA de l'AECF sur la politique de lutte contre le harcèlement - Décision 17-III-7 du CA de l'AECF sur la mise en place du télétravail au sein de l'Agence
NCI 6	Risques en matière de sécurité de l'information évalués
NCI 10	Plan de continuité des activités testé
NCI 12	Le système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) est en cours de mise en œuvre.
NCI 14	L'évaluation externe (2012-2016) a pris fin.

Pour 2017, le coordinateur du contrôle interne (CCI) a procédé à l'évaluation annuelle des normes de contrôle interne sur la base d'un examen documentaire de chaque norme par rapport aux actions exécutées en cours d'année, de l'analyse des non-conformités signalées, et des entretiens avec les personnes clés responsables de la mise en œuvre des 16 NCI.

Cela a conduit à l'évaluation du statut de l'Agence à la fin de l'année de référence en ce qui concerne le degré de mise en œuvre des normes de contrôle interne adoptées.

L'ensemble a permis au CCI de présenter un rapport sur la situation du système de contrôle interne mis en place et de formuler des recommandations au directeur exécutif (notamment ses suggestions de donner la priorité à une NCI au cours de l'année suivante et les plans d'action correspondants).

En ce qui concerne l'état général du système de contrôle interne, l'Agence respecte globalement les trois critères utilisés pour évaluer son efficacité:

- a) personnel ayant les connaissances et compétences requises;
- b) systèmes et procédures conçues et mises en œuvre pour gérer efficacement les principaux risques;
- c) pas de cas de contrôle inefficace ayant exposé l'Agence à ses principaux risques.

Le renforcement de l'efficacité des activités de contrôle existantes de l'Agence, notamment en tenant compte des faiblesses signalées au niveau du contrôle et des non-conformités enregistrées, fait l'objet d'un effort constant, conformément aux principes d'amélioration continue des procédures de gestion et de bonne gestion financière.

État de la mise en œuvre des NCI et développements prévus pour 2018

Norme de contrôle interne (NCI)	Degré de mise en œuvre	Principaux développements prévus pour 2018 (NCI prioritaire)
NCI 1 - Mission	ÉLEVÉ	
NCI 2 - Valeurs éthiques et organisationnelles	ÉLEVÉ	
NCI 3 - Affectation du personnel et mobilité	ÉLEVÉ	

NCI 4 - Évaluation et développement du personnel	ÉLEVÉ	
NCI 5 - Objectifs et indicateurs de performance	ÉLEVÉ	
NCI 6 - Processus de gestion des risques	ÉLEVÉ	
NCI 7 - Structure opérationnelle	MOYEN	Poursuivre la mise en œuvre de la méthodologie de gestion de projet (MGP) et la consolidation de la gouvernance informatique tout en définissant un cadre de gouvernance des données.
NCI 8 - Processus et procédures	ÉLEVÉ	
NCI 9 - Supervision par l'encadrement	ÉLEVÉ	
NCI 10 - Continuité des opérations	MOYEN	Politique et plan à actualiser en prenant en compte la nouvelle structure organisationnelle
NCI 11 - Gestion des documents	MOYEN	Mise en œuvre d'un système d'enregistrement des documents (ARES)
NCI 12 - Information et communication	MOYEN	Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information
NCI 13 - Information comptable et financière	ÉLEVÉ	Validation périodique du système financier et comptable à effectuer
NCI 14 - Évaluation des activités	ÉLEVÉ	
NCI 15 - Évaluation des systèmes de contrôle interne	ÉLEVÉ	
NCI 16 - Capacité d'audit interne	ÉLEVÉ	

Chaque année, l'AECP évalue la mise en œuvre de son système de contrôle interne en s'appuyant sur diverses mesures de suivi et sur d'autres sources d'information pertinentes. En conclusion, pour 2017, le système de contrôle interne de l'AECP peut être considéré comme étant robuste et stable, avec un degré élevé de mise en œuvre de la plupart des NCI.

Les efforts consentis en 2017 ont largement contribué à améliorer le niveau général de mise en œuvre du système de contrôle interne. L'encadrement de l'AECP s'engage sans réserve à s'attaquer aux domaines nécessitant des développements plus poussés.

3.3 Légalité et régularité des opérations

3.3.1 Contrôles ex ante et ex post

L'AECP continue de réaliser un contrôle ex ante d'un sous-ensemble d'opérations financières dans ses circuits financiers sur la base d'une méthodologie d'analyse des risques mise en place en 2013. Pour contrebalancer cela, une vérification ex post interne sur un échantillon d'opérations est effectuée chaque trimestre par le personnel financier de l'AECP. En 2017, environ 67 % du total des paiements ont été effectués sans contrôle ex ante, contre 39 % en 2016.

Les exercices trimestriels de contrôle ex post ont montré un taux d'erreur de 0,2 %, encore plus bas qu'au cours de l'exercice 2016.

3.3.2 Procédure de gestion des non-conformités

Conformément à la NCI 8, l'AECP s'est dotée d'une procédure visant à garantir l'identification, la documentation et l'enregistrement centralisé des épisodes de forçage des contrôles et des écarts par rapport aux processus et procédures établis.

En 2017, l'AECP a recensé 1 cas de non-conformité, dont le montant était inférieur à 2 500 EUR, et qui n'a donc pas nécessité d'être plus largement divulgué.

3.4 Gestion des risques

L'AECP a identifié des risques dans différents domaines (financiers et non financiers). Pour chaque risque, des plans d'action sont établis et la situation a été surveillée de près. L'Agence est consciente du fait que la gestion des risques est un exercice permanent. Ainsi, les risques sont révisés et évalués en cas de changements majeurs.

En 2017, l'exercice annuel d'évaluation des risques a été réalisé et aucun risque critique n'a été détecté. Cependant, six risques d'importance moyenne et dix risques relatifs à la sécurité de l'information ont été détectés, exigeant un suivi attentif. Dans le domaine de la sécurité de l'information, un plan de mise en œuvre a été conçu pour atténuer les risques.

Les principaux événements qui se sont produits en 2017 sont liés aux risques identifiés. Risque: «Les nouvelles tâches/activités confiées à l'AECP impliquent sa contribution à la mise en œuvre de l'initiative de garde-côtes européens. L'indisponibilité des plateformes d'inspection compromettra la réalisation des objectifs de l'AECP et sa coopération avec d'autres agences»

Au cours de l'année 2017, l'AECP a fait face à des retards concernant la disponibilité des plateformes d'inspection dus à l'échec de deux procédures de passation de marchés. Les mesures d'atténuation préétablies ont permis à l'AECP d'assurer la réalisation de ses objectifs en utilisant des alternatives disponibles dans d'autres agences. Enfin, au mois de décembre, un contrat a été attribué et puisque l'AECP gère une plateforme d'inspection, le contrat est valable deux ans, renouvelable deux fois un an. Aucun autre risque ne s'est concrétisé en 2017.

❖ Prévention et détection des fraudes

En principe, les contrôles destinés à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux qui visent à assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles), par exemple:

- le principe du «double contrôle» appliqué à chaque niveau fournit une assurance raisonnable de conformité avec le cadre juridique;
- les contrôles automatisés sont intégrés dans les flux de travail des systèmes financier et comptable (suite ABAC, *Accrual Based Accounting*);
- le calcul des rémunérations et le téléchargement des paiements individuels sont effectués par le PMO;
- une déclaration d'absence de conflit d'intérêts est toujours signée par les membres du groupe restreint.

En 2014, l'Agence a adopté une politique globale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et une stratégie de lutte contre la fraude. Ces deux documents, qui contiennent essentiellement des mesures préventives, sont des instruments importants de dissuasion d'actions et de comportements susceptibles de nuire à la réputation de l'Agence.



Depuis la création de l'Agence, aucune fraude ne s'est produite.

3.5 Évaluation des résultats d'audit durant l'année de référence

3.5.1 Service d'audit interne (IAS)

Conformément au plan d'audit stratégique de l'IAS 2017-2019, l'AECP a été auditée par l'IAS en juin 2017. L'étendue de la mission d'audit consistait à évaluer l'adéquation entre la conception et l'efficacité et l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle mis en place par l'AECP pour sa gouvernance informatique et ses activités de gestion de projet.

Dans le rapport final reçu le 13 novembre 2017, l'IAS a émis 5 recommandations, toutes jugées «importantes».

Pour chaque recommandation, l'AECP a élaboré un plan d'action global que l'IAS a considéré adéquat pour atténuer les risques identifiés. Les recommandations seront suivies tout au long de 2018 et finalisées en 2019.

Conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, l'auditeur interne a confirmé l'indépendance organisationnelle de l'activité d'audit interne.

3.5.2 Cour des comptes européenne (CCE) et auditeur externe

Chaque année, la Cour des comptes européenne (CCE) réalise un audit de l'AECP. L'audit comprend une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes de l'Agence et la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. D'autre part, en préparant le rapport annuel spécifique sur l'Agence, la CCE tient compte du travail de vérification des comptes annuels de l'Agence réalisé par un auditeur externe indépendant.

En 2017, l'AECP a reçu une déclaration d'assurance certifiant, par une opinion sans réserve⁷⁹, la fiabilité des comptes annuels 2016, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Concernant l'exercice financier 2017, la CCE a achevé un examen documentaire en septembre 2017 et mènera son audit sur site en mars 2018. Parallèlement, les comptes annuels 2017 seront vérifiés par un cabinet d'audit externe. Le rapport final de la Cour, comprenant ses propres observations ainsi que les résultats des travaux de l'auditeur externe, est prévu pour la fin de l'année 2018.

3.5.3 Évaluations externes

Conformément à l'article 39 du règlement fondateur de l'Agence, «[d]ans les cinq ans suivant l'entrée en fonction de l'Agence, et tous les cinq ans ensuite, le conseil d'administration commande une évaluation externe indépendante de la mise en œuvre du présent règlement».

Chaque évaluation analyse l'incidence de ce règlement, l'utilité, la pertinence et l'efficacité de l'Agence et ses pratiques de travail ainsi que la mesure dans laquelle l'AECP contribue à la réalisation d'un niveau élevé de respect des règles de la politique commune de la pêche.

⁷⁹ Opinion d'audit sans réserve: le rapport du vérificateur aux comptes contient une opinion écrite claire sur les états financiers ou sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes dans leur ensemble. Une opinion sans réserve est exprimée lorsque le vérificateur aux comptes conclut que, globalement, les opérations sous-jacentes sont licites et régulières et que les systèmes de supervision et de contrôle sont adéquats pour gérer le risque.



La deuxième évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP a été demandée par le conseil d'administration pour la période 2012-2016.

Les résultats de l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP pour la période 2012-2016 ont été présentés le 20 juin 2017 lors d'un séminaire auquel les parties prenantes, le conseil d'administration et le conseil consultatif ont été invités.

L'évaluation a examiné la mise en œuvre du règlement fondateur de l'AECP de 2012 à 2016 en fonction des critères de suivi de la dernière évaluation, à savoir pertinence, cohérence, utilité, valeur ajoutée, efficacité, impact, durabilité et parité femmes-hommes. Le rapport indique que «[l]es données collectées par le biais de recherches documentaires extensives, d'entretiens menés auprès de 60 parties prenantes, de cinq études de cas (axées sur des activités spécifiques de l'AECP) et de cinq enquêtes auprès des parties prenantes clés confirment les performances positives de l'AECP au regard de l'ensemble des critères d'évaluation. Ceci s'explique principalement par le fait que l'AECP a réussi à se positionner comme 'intermédiaire honnête' entre les États membres, la CE et le secteur, ce qui lui a permis d'atteindre ses objectifs en termes de coopération et de conformité des États membres, et ainsi de contribuer à des conditions de concurrence équitables et à l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes. Les bonnes performances de l'AECP ont été soutenues par des dispositifs de gouvernance et des pratiques de travail appropriés, notamment des efforts louables en matière d'efficacité, tels que le recours à l'administration en ligne».

Le conseil d'administration a formulé des recommandations à la Commission européenne sur les changements à apporter au règlement fondateur, à l'Agence et à ses pratiques de travail. Les conclusions de l'évaluation et les recommandations ont été transmises par la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil et ont été rendues publiques (<https://www.efca.europa.eu/fr/content/external-evaluation-2017>).

Les recommandations formulées par le conseil d'administration sont prises en considération dans les documents de programmation de l'Agence.

La mise en œuvre de ces recommandations est en cours et constitue un point régulièrement inscrit à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration de l'AECP.

3.6 Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

L'Agence a développé et mis en œuvre un suivi centralisé de toutes les recommandations issues de l'audit afin d'améliorer le suivi des plans d'action correspondants.

Toutes les recommandations formulées par le service d'audit interne (IAS) et la Cour des comptes européenne (CCE) ont été consolidées et font l'objet d'un suivi régulier.

À l'heure actuelle, 5 recommandations sont en suspens et en cours de traitement. Aucune des recommandations en suspens n'est considérée comme critique ou majeure.

3.7 Suivi des observations de l'autorité de décharge

Pour l'exercice financier 2015, le Parlement européen (PE) a donné décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de contrôle des pêches pour l'exécution du budget de l'Agence.

Dans sa résolution, le PE reconnaît l'importante contribution de l'AECP à la réalisation des objectifs de la PCP réformée et met en lumière les très bons résultats obtenus par l'Agence.

La résolution du PE comportait une série de recommandations adressées à l'ensemble des agences de l'UE. L'AECP met tout en œuvre pour suivre et appliquer les observations à caractère horizontal du PE, lorsqu'elles lui sont applicables.

Partie IV. ASSURANCE DU DIRECTEUR

Ce chapitre passe en revue l'évaluation des éléments figurant dans le présent rapport. Il tire les conclusions corroborant la déclaration d'assurance du directeur exécutif et établissant s'il y a lieu ou non d'émettre des réserves.

Pour les dépenses de 2017, les ordonnateurs délégués ont fourni à l'ordonnateur une déclaration d'assurance similaire à celle signée par l'ordonnateur lui-même, pour le domaine dans lequel ils assument une responsabilité déléguée. Les ordonnateurs délégués n'ont formulé aucune réserve.

Compte tenu de l'ensemble des éléments examinés ci-dessous, on peut conclure que le directeur exécutif a une assurance raisonnable et qu'il n'y a pas lieu d'émettre de réserve pour l'exercice 2017.

4.1 Examen des éléments corroborant l'assurance

Le directeur exécutif s'est fondé sur les éléments d'assurance suivants:

- les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués;
- l'évaluation positive du système de contrôle interne de l'AECP et la mise en œuvre satisfaisante des normes de contrôle interne;
- la déclaration du coordinateur du contrôle interne;
- la gestion des risques correctement contrôlés et atténués;
- l'absence de recommandations d'audit en suspens ou anciennes;
- l'absence d'observations vitales du Parlement européen;
- la déclaration d'assurance positive délivrée par la Cour des comptes européenne en 2017 pour l'exercice 2016 sur l'image fidèle et correcte des comptes annuels 2016 de l'AECP et sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;
- le faible impact du caractère quantitatif et qualitatif des non-conformités recensées;
- le cadre d'importance relative (annexe IX);
- les progrès accomplis au cours de l'année en termes de contrôle régulier des performances et de supervision des plans d'action en cours pour toutes les améliorations et renforcements nécessaires;
- les ressources allouées aux formations concernant la mise en œuvre du règlement financier, l'éthique et l'intégrité, et la prévention des fraudes;
- la stratégie de lutte contre la fraude et la politique relative aux conflits d'intérêts de l'AECP adoptées par le conseil d'administration de l'Agence.

4.2 Réserves et conclusion générale sur l'assurance

Le contenu du présent rapport provient des résultats des contrôles de la direction et de l'analyse systématique des éléments de preuve disponibles par les auditeurs internes et externes et les autres fournisseurs d'assurance. Cette approche fournit des garanties suffisantes sur le caractère exhaustif et sur la fiabilité des informations consignées dans le



présent rapport et aboutit à une couverture complète du budget et des ressources déléguées au directeur exécutif et affectées aux activités décrites, notamment celles relevant du programme de travail annuel et approuvées par le conseil d'administration.

En conclusion, pour l'exercice 2017, rien ne s'oppose à la signature de la déclaration d'assurance.

4.2.1 Déclaration du coordinateur du contrôle interne

Déclaration du coordinateur du contrôle interne

Je déclare par la présente que, conformément à mes responsabilités de coordinateur du contrôle interne, j'ai fait rapport de mon évaluation, de mes conseils et de mes recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'AECP au directeur exécutif.

Je certifie que les informations fournies dans les chapitres correspondants du présent rapport annuel et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Fait à Vigo, le 16 février 2018

[Signature]

Paulo Castro
Coordinateur du contrôle interne



4.2.2 Déclaration d'assurance

DÉCLARATION D'ASSURANCE

Je, soussigné..., directeur exécutif de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP),

en ma qualité d'ordonnateur,

déclare que les informations contenues dans le présent rapport sont fidèles et sincères⁸⁰;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des transactions sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme:

- *les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués;*
- *les résultats de l'examen annuel du système de contrôle interne;*
- *la déclaration du coordinateur du contrôle interne;*
- *les résultats du suivi des audits, des évaluations et des contrôles ex post;*
- *les recommandations du service d'audit interne, les plans d'action correspondants et leur suivi;*
- *les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes et des plans d'action correspondants et de leur suivi;*
- *les enseignements tirés des rapports de l'autorité de décharge se rapportant aux années précédant l'année de la présente déclaration;*

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence.

Fait à Vigo, le 19 février 2018

[Signature]

Pascal SAVOURET
Directeur exécutif

⁸⁰ Dans ce contexte, les termes «fidèles et sincères» signifient que les informations présentées fournissent un aperçu fiable, complet et exact de la situation de l'Agence.

ANNEXES

Annexe I. Activités opérationnelles : informations détaillées

PDC de la mer du Nord

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information des PDC de l'AECP le 25/01/2018)

Plan de déploiement commun	PDC de la mer du Nord 2017
Période de référence	Du 2 janvier au 31 décembre 2017
Participation	BE, DE, DK, FR, IE, NL, SE, UK.
Zone opérationnelle	Divisions CIEM IIIa, IV, VIa ⁸¹

	Campagne	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable (CCIC)	Mer du Nord	DK	1	AECP	02/01/2017	08/01/2017
		DK	3	DK	09/01/2017	29/01/2017
		SE	5	SE	30/01/2017	05/03/2017
		UK	8	UK	06/03/2017	30/04/2017
		NL	1	AECP	01/05/2017	07/05/2017
		BE	2	AECP	08/05/2017	21/05/2017
		NL	2	AECP	22/05/2017	04/06/2017
		UK	1	AECP	05/06/2017	11/06/2017
		UK	3	UK	12/06/2017	02/07/2017
		UK	2	AECP	03/07/2017	16/07/2017
		NL	10	AECP	17/07/2017	24/09/2017
		DE	5	DE	25/09/2017	29/10/2017
		DE	2	AECP	30/10/2017	12/11/2017
		SE	2	SE	13/11/2017	26/11/2017
		DK	3	DK	27/11/2017	17/12/2017
DK	2	AECP	18/12/2017	30/12/2017		

⁸¹ Modification du PDC adopté en avril 2017, zone Va supprimée du champ d'application du PDC MN.

A – RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ			
Type de déploiement	Espèce	Quantité déclarée (tonnes)	% ⁸² du Total
Terre	Cabillaud de l'Atlantique (COD)	17 006	6,4 %
	Hareng (HER)	51 889	19,4%
	Maquereau (MAC)	70 564	26,4%
	Merlan bleu (WHB)	4 297	1,6%
	Sprat (SPR)	29 339	11,0%
	Grande argentine (ARU)	8	0,0 %
	Églefin (HAD)	2 675	1,0%
	Merlu (HKE)	819	0,3%
	Chinchard (JAX)	303	0,1 %
	Langoustine (NEP)	640	0,2%
	Crevette nordique (PRA)	122	0,0 %
	Tacaud norvégien (NOP)	10 212	3,8%
	Plie (PLE)	3 760	1,4%
	Lieu noir (POK)	1 592	0,6 %
	Petit lançon (SAN)	2 154	0,8%
	Sole (SOL)	431	0,2%
	Merlan (WHG)	1 023	0,4 %
	Autres (OTH)	70 945	26,5%
	Total	267 779	100%
	Mer	Cabillaud de l'Atlantique (COD)	254
Hareng (HER)		25 340	57,8%
Maquereau (MAC)		9 096	20,7%
Merlan bleu (WHB)		430	1,0%
Sprat (SPR)		468	1,1%
Grande argentine (ARU)		1	0,0 %
Églefin (HAD)		8	0,0 %
Merlu (HKE)		8	0,0 %
Chinchard (JAX)		1 785	4,1 %
Langoustine (NEP)		28	0,1 %
Crevette nordique (PRA)		1	0,0 %
Plie (PLE)		1 517	3,5%
Lieu noir (POK)		18	0,0 %
Sole (SOL)		362	0,8%
Merlan (WHG)		10	0,0 %
Autres (OTH)		4 519	10,3%
Total		43 846	100%

⁸² Arrondi à la première décimale.

B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer			Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Nombre de vols	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
BE	15	15	25	5		1	
DE	369	39			24	14	
DK	92	113		15	9	14	10
FR	7	166					
UK	365	172	139	13			10
NL	66	61	23	4	9		5
SE	20	3	140	5		5	9
Total	934	569	327	42	42	34	34

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE											
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet								
			BE	DE	DK	FR	UK	IE	NL	SE	Total
Surveillance	Air	Observations signalées	165				1 334		385	1 224	3 108
	Mer	Observations signalées		1 130	363		663		2	33	2 191
Inspections	Navires à terre	Nombre d'inspections	57	153	1 089	226	6 445	59	182	371	8 582
		Nombre d'inspections ciblées	2	3	147		270		44	11	477
	Transport terrestre	Nombre d'inspections					4				4
		Nombre d'inspections ciblées									0
	Navires en mer	Nombre d'inspections	36	247	163	258	208		249	7	1 168
		Nombre d'inspections ciblées	7	13	33	5	7		16		81



D - RÉSULTATS DES CONTRÔLES																
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet													Total
			BE	DE	DK	ES	FR	FO	UK	IE	LT	LV	NL	NO	SE	
Terre	Transport	Nombre d'inspections								4						4
		Nombre d'inspections avec infraction présumée														0
		% d'inspections avec infraction								0,00						0,00
		Nombre total d'infractions présumées														0
		Nombre total d'inspections de cibles														0
		Inspections de cibles avec infractions														0
Terre	Navire	Nombre d'inspections	94	152	1 050	1	204	1	6 252	66	1	1	196	192	372	8 582
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	7	3	30		8		45				16	4	31	144
		% d'inspections avec infraction	7,45	1,97	2,86	0,00	3,92	0,00	0,72	0,00	0,00	0,00	8,16	2,08	8,33	1,68
		Nombre total d'infractions présumées	7	3	30		8		47				16	4	34	149
		Nombre total d'inspections de cibles	2	5	146				193				51	76	4	477
		Inspections de cibles avec infractions			5				2				5	1	1	14
Mer	Navire	Nombre d'inspections	91	70	153		249		170	9			408	4	14	1 168
		Nombre d'inspections avec infraction présumée	12	6	10		17		19	1			37			102
		% d'inspections avec infraction	13,19	8,57	6,54		6,83		11,18	11,11			9,07	0,00	0,00	8,73
		Nombre total d'infractions présumées	13	6	10		17		20	1			43			110
		Nombre total d'inspections de cibles		5	29				3				44			81
		Inspections de cibles avec infractions		1	2								13			16



E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	146
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	50
05 - Embarquement, transbordement ou débarquement de poisson n'ayant pas la taille requise	15
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	5
08- Pêche dans une zone d'interdiction ou au cours d'une période de fermeture, en dehors de tout quota	3
09 - Pêche dirigée sur un stock faisant l'objet d'un moratoire ou dont la pêche est interdite	1
10 - Entrave à la mission des inspecteurs	4
15 - Non-débarquement des espèces soumises à quota capturées au cours d'une opération de pêche	4
16 - Autres	31
Total	259

Évaluation des risques



Gear / Mesh size	Non-compliance with LO	Misrecording	Illegal gear
Otter trawl / Seines $\geq 100\text{mm}$ COD hake haddock plaice saithe whiting			
Otter trawls / Seines ≥ 70 and $< 100\text{mm}$ NORWAY LOBSTER plaice cod haddock hake sole whiting			
Otter trawls / Seines ≥ 32 and $< 70\text{mm}$ NORTHERN PRAWN cod saithe			
Otter trawls / Seines $\geq 90\text{mm}$ COD plaice sole hake haddock whiting Norway lobster			
Otter trawls / Seines ≥ 70 and $< 90\text{mm}$ COD plaice sole hake haddock whiting Norway lobster			
Beam trawls $\geq 120\text{mm}$ PLAICE cod sole			
Beam trawls ≥ 80 and $< 120\text{mm}$ SOLE plaice			

Target species in UPPERCASES

LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High ● Very high



Demersal – North Sea	Pêche démersale - Mer du Nord
Gear/Mesh size	Engin- maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Otter trawls/Seines ≥100mm	Chaluts à panneaux / sennes ≥ 100mm
COD	CABILLAUD
hake haddock	merlu/églefín
plaice saithe	Plie/Lieu noir
whiting	Merlan
Otter trawls/Seines ≥70 and <100mm	Chaluts à panneaux/sennes ≥ 70 et < 100mm
NORWAY LOBSTER	LANGOUSTINE
plaice cod	plie cabillaud
haddock hake	églefín/merlu
sole whiting	Sole/Merlan
Otter trawls/Seines ≥32 and <70mm	Chaluts à panneaux/sennes ≥ 32 et < 70mm
NORTHERN PRAWN	CREVETTE NORDIQUE
cod saithe	cabillaud lieu noir
Otter trawls/Seines ≥90	Chaluts à panneaux/sennes ≥ 90mm
plaice sole hake	plie sole merlu
haddock whiting	églefín/merlan
Norway lobster	Langoustine
Otter trawl/Seines ≥70 and <90mm	Chaluts à panneaux/sennes ≥ 70 et < 90mm
plaice sole hake	plie sole merlu
Norway lobster	Langoustine
Beam trawls ≥120mm	Chaluts à perche ≥120mm
PLAICE cod sole	PLIE Cabillaud Sole
Beam trawls ≥80 and <120mm	Chaluts à perche ≥ 80 et < 120mm
SOLE plaice	SOLE/Plie
Target species in UPPERCASES	Espèces cibles en MAJUSCULES
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very high	Très élevé



Gear / Mesh size	Non-compliance with LO	Misrecording	Illegal gear	Unlicensed Vessels
Gillnets ≥120mm COD plaice hake sole				
Gillnets ≥90 and <120mm SOLE plaice				
Gillnets <90mm COD plaice sole				
Trammel nets SOLE cod plaice				
Longlines HAKE cod				

Target species in UPPERCASES

LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium



Demersal – North Sea	Pêche démersale - Mer du Nord
Gear/Mesh size	Engin- maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Unlicensed Vessels	Navires sans licence
Gillnets≥120mm	Filets maillants ≥120mm
COD plaice hake	CABILLAUD plie merlu
sole	Sole
Gillnets≥90 and <120mm	Filets maillants ≥ 90 mm et < 120mm
SOLE plaice	SOLE/Plie
Gillnets<90mm	Filets maillants <90mm
COD plaice sole	CABILLAUD Plie Sole
Trammel nets	Trémails
SOLE cod plaice	SOLE Cabillaud Plie
Longlines	Palangres
HAKE cod	MERLU cabillaud
Target species in UPPERCASES	Espèces cibles en MAJUSCULES
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen



PDC mer Baltique

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information des PDC de l'AECF le 25/01/2018)

Plan de déploiement commun	PDC de la mer Baltique 2017
Période de référence	Du 2 janvier au 31 décembre 2017
Participation	DE, DK, EE, FI, LT, LV, PL, SE
Zone opérationnelle	Sous-divisions CIEM: 22-32

Centre de coordination responsable (CCIC)	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
	LT	2	LT	02/01/2017	15/01/2017
	LT	4	AECF	16/01/2017	12/02/2017
	PL	3	PL	13/02/2017	05/03/2017
	PL	4	AECF	06/03/2017	02/04/2017
	SE	3	SE	03/04/2017	23/04/2017
	DK	3	DK	24/04/2017	14/05/2017
	FI	6	FI	15/05/2017	25/06/2017
	LV	5	AECF	26/06/2017	30/07/2017
	SE	2	SE	31/07/2017	13/08/2017
	PL	3	PL	14/08/2017	03/09/2017
	PL	1	AECF	04/09/2017	10/09/2017
	EE	2	EE	11/09/2017	24/09/2017
	DE	2	AECF	25/09/2017	08/10/2017
	DE	3	DE	09/10/2017	29/10/2017
	DE	2	AECF	30/10/2017	12/11/2017
	EE	2	AECF	13/11/2017	26/11/2017
DK	3	DK	27/11/2017	17/12/2017	
EE	2	EE	18/12/2017	30/12/2017	

A - RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ					
Type de déploiement	Espèces visées par le PDC	Quantité déclarée			
		Poids (tonnes)	% du total	Individus	% du total
Terre	Cabillaud de l'Atlantique (COD)	3 469	4,4%		
	Hareng (HER)	29 338	37,6%		
	Flet d'Europe (FLE)	86	0,1 %		
	Sprat (SPR)	43 620	55,9%		
	Autres (OTH)	1 446	1,9%		
	Plie (PLE)	29	0,0% ⁸³		
	Saumon (SAL)	-	-	3 116	100%
	Total	77 988	100%	3 116	100%
Mer	Cabillaud de l'Atlantique (COD)	570	5,7%		
	Hareng (HER)	2 765	27,4%		
	Flet d'Europe (FLE)	8	0,1 %		
	Sprat (SPR)	6 410	63,6%		
	Autres (OTH)	310	3,1%		
	Plie (PLE)	7	0,1 %		
	Saumon (SAL)	-	-	1 138	100%
	Total	10 070	100%	1 138	100%

⁸³ Le pourcentage est donné comme un nombre ayant une valeur après la virgule, 0,0 % valeur pour 122 tonnes de poisson.



B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer			Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Nombre de vols	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	233	19		12	75	10	10
DK	58	176		10	17	30	26
EE	3	1		5		24	15
FI	28		1		21	5	10
LT	20	1	7	10	2	28	40
LV	42	5				19	39
PL	123	3		81		69	35
SE	61		156	7	10	5	15
Total	568	205	164	125	125	190	190

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE													
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet									
				DE	DK	EE	FI	LT	LV	PL	SE	Total	
Surveillance	Air		Observations signalées				27	6			593	626	
	Mer		Observations signalées	462	288		6		24	4	2	786	
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections	851	456	224	54	223	972	598	250	3 628	
			Nombre d'inspections ciblées	26	29	3	1		18	28	50	155	
		Transport	Nombre d'inspections					2					2
		Entreprise	Nombre d'inspections					1					1
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	141	207	12	134	77	115	221	68	975	
			Nombre d'inspections ciblées	18	25		4		1	9	3	60	
Autre piège		Nombre d'inspections								3	3		

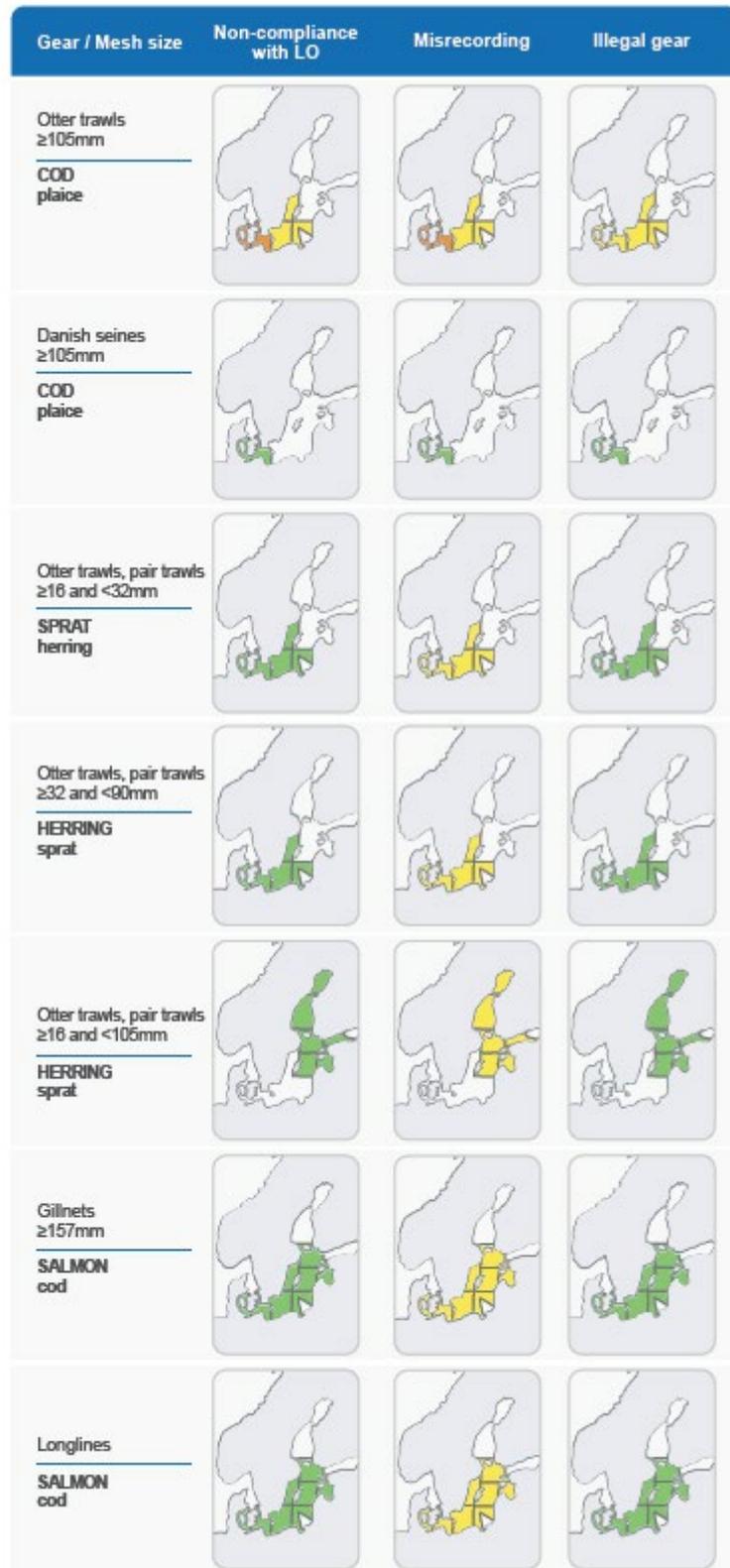
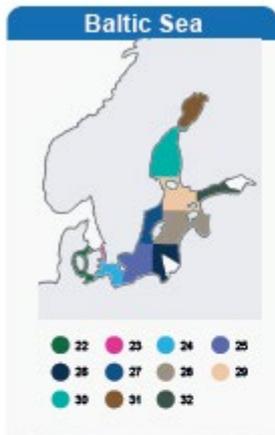


D - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE											
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet								
			DE	DK	EE	FI	LT	LV	PL	SE	Total
Terre	Entreprise	Nombre d'inspections					1				1
		Nombre d'inspections avec infractions présumées									0
	Transport	Nombre d'inspections					2				2
		Nombre d'inspections avec infractions présumées									0
	Navire	Nombre d'inspections	857	387	231	62	266	985	555	285	3628
		Nombre d'inspections avec infractions présumées	15	21	1	6	4	6	13	28	94
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées	1,75	5,43	0,43	9,68	1,50	0,61	2,34	9,82	2,59
		Nombre total d'infractions présumées	15	21	1	6	4	6	13	28	94
		Nombre total d'inspections de cibles	26	18	5			18	27	61	155
		Inspections de cibles avec infractions	1	3					2	3	9
Mer	Autres (pièges)	Nombre d'inspections								3	3
		Nombre d'inspections avec infractions présumées									
	Navire	Nombre d'inspections	67	202	13	122	73	138	275	85	975
		Nombre d'inspections avec infractions présumées	3	14		2	2	2	5	4	32
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées	4,48	6,93	0,00	1,64	2,74	1,45	1,82	4,71	3,28
		Nombre total d'infractions présumées	3	14		2	2	2	5	5	33
		Nombre total d'inspections de cibles	12	23		1		2	9	13	60
		Inspections de cibles avec infractions	2	3					1	1	7



E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	76
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	8
03 - Falsification ou dissimulation du marquage, de l'identité ou de l'immatriculation	2
05 - Embarquement, transbordement ou débarquement de poisson n'ayant pas la taille requise	4
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	3
08- Pêche dans une zone d'interdiction ou au cours d'une période de fermeture, en dehors de tout quota	8
10 - Entrave à la mission des inspecteurs	2
15 - Non-débarquement des espèces soumises à quota capturées au cours d'une opération de pêche	3
16 - Autres	21
Total	127

Évaluation des risques

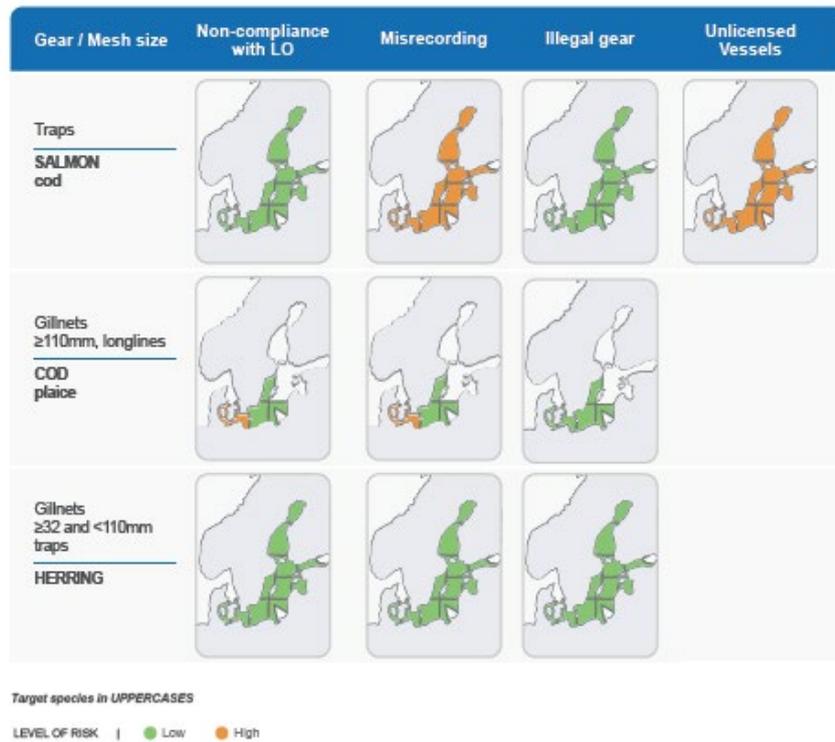
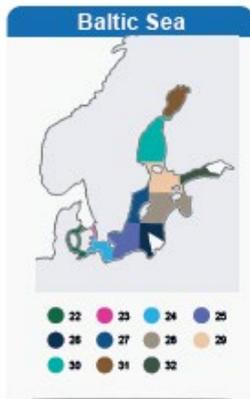


Target species in UPPERCASES

LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High



Baltic Sea	Mer Baltique
Gear / Mesh size	Engin / maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Otter trawls ≥ 105mm	Chaluts à panneaux ≥ 105mm
COD plaice	CABILLAUD Plie
Danish seines ≥ 105mm	Sennes danoises ≥ 105mm
Otter trawls, pair trawls ≥ 16 and < 32mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 16 et < 32mm
SPRAT herring	SPRAT Hareng
Otter trawls, pair trawls ≥ 32 and < 90mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 32 et < 90mm
HERRING sprat	HARENG Sprat
Otter trawls, pair trawls ≥ 32 and < 90mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 32 et < 90mm
Otter trawls, pair trawls ≥ 16 and < 105mm	Chaluts à panneaux, chaluts à deux bateaux ≥ 16 et < 105mm
Gillnets ≥ 157mm	Filets maillants ≥ 157mm
SALMON cod	SAUMON Cabillaud
Longlines	Palangres
Trget species in UPPERCASES	Espèces cibles en MAJUSCULES
LEVEL OF RISK Low Medium High	NIVEAU DE RISQUE Faible Moyen Élevé



Baltic Sea	Mer Baltique
Gear / Mesh size	Engin/maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Unlicensed vessels	Navires sans licence
Traps	Pièges
SALMON	SAUMON
cod	Cabillaud
Gillnets ≥ 110mm, longlines	Filets maillants ≥ 110mm, palangres
COD	CABILLAUD
plaice	Plie
Gillnets ≥ 32 and <110mm traps	Filets maillants ≥ 32 et pièges < 110mm
HERRING	HARENG
Target species in UPPERCASES	Espèces cibles en MAJUSCULES
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
High	Élevé



PDC des eaux occidentales

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information des PDC de l'AECF le 25/01/2018)

Plan de déploiement commun	PDC Eaux occidentales 2017
Période de référence	Du 2 janvier au 31 décembre 2017
Participation	DE, DK, EE, ES, FR, UK, IE, LT, LV, NL, PL, PT
Zone opérationnelle	Eaux de l'UE des sous-zones CIEM IVa ⁸⁴ , V, VI, VII, VIII et IX et COPACE 34.1.1

	Campagne	EM	Nombre de semaines	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable (CCIC)	01 Eaux occidentales septentrionales	UK	2	UK	02/01/2017	15/01/2017
		UK	6	AECF	16/01/2017	26/02/2017
		IE	4	AECF	27/02/2017	26/03/2017
		NL	5	AECF	27/03/2017	30/04/2017
		IE	9	IE	01/05/2017	02/07/2017
		NL	13	AECF	03/07/2017	01/10/2017
		DE	4	AECF	02/10/2017	29/10/2017
		UK	7	AECF	30/10/2017	17/12/2017
	UK	2	UK	18/12/2017	30/12/2017	
	02 Eaux occidentales australes	ES	8	ES	02/01/2017	26/02/2017
		FR	5	FR	27/02/2017	02/04/2017
		ES	9	ES	03/04/2017	04/06/2017
		PT	4	AECF	05/06/2017	02/07/2017
		FR	19	FR	03/07/2017	12/11/2017
PT		7	PT	13/11/2017	30/12/2017	

⁸⁴ Modification du PDC en avril 2017, déplacé du PDC EO au PDC MdN



A – RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ			
Type de déploiement	Espèces visées par le PDC	Quantité déclarée (tonnes)	% du total
Terre	Hareng (HER)	48 385	12,1%
	Chincharde commun (HOM)	2 588	0,6 %
	Maquereau (MAC)	97 167	24,3%
	Merlan bleu (WHB)	208 745	52,1%
	Caproïdés (BOR)	6 514	1,6%
	Anchois (ANE)	712	0,2%
	Sardine commune (PIL)	2 978	0,7 %
	Sprat (SPR)	161	0,0 %
	Grande argentine (ARU)	1 689	0,4 %
	Chincharde (JAX)	29 293	7,3%
	Autres (OTH)	2 214	0,6 %
	Total	400 446	100%
	Mer	Hareng (HER)	14 628
Maquereau (MAC)		18 768	24,5%
Merlan bleu (WHB)		25 488	33,2%
Caproïdés (BOR)		142	0,2%
Anchois (ANE)		65	0,1 %
Sardine commune (PIL)		310	0,4 %
Sprat (SPR)		2	0,0 %
Grande argentine (ARU)		94	0,1 %
Chincharde (JAX)		16 919	22,1%
Autres (OTH)		244	0,3%
Total		76 660	100%



B – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE				10			
DK						5	
ES	30	22	9	11	18	5	9
FR	45	72	26		5	4	5
UK	102	22	41		10		
IE	40	5	8				15
LT						3	
NL						10	3
PT	13		3	18	6	5	
Total	230	121	87	39	39	32	32

C – ACTIVITÉ EFFECTUÉE											
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet							Total
				DK	ES	FR	UK	IE	NL	PT	
Surveillance	Air		Observations signalées		143	378	315	43		33	912
	Mer		Observations signalées			1	52	1			54
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections	50	1425	122	64	495	16	22	2 194
			Nombre d'inspections ciblées	1	4		38	1			44
		Transport	Nombre d'inspections		59						59
			Nombre d'inspections ciblées								-
		Entreprise	Nombre d'inspections		13						13
			Nombre d'inspections ciblées								-
Mer	Navires	Nombre d'inspections		90	135	31	23		10	289	
		Nombre d'inspections ciblées				7	2			9	

D - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

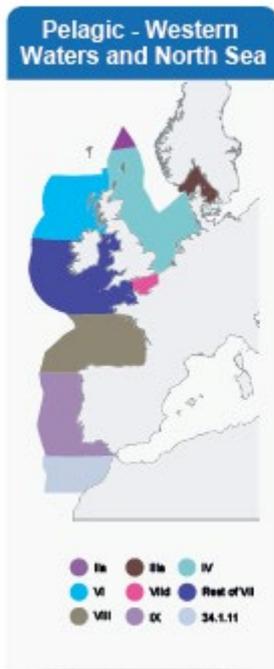
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet												Total	
			DE	DK	ES	FR	FO	UK	IE	LT	NL	NO	PL	PT		
Terre	Entreprise	Nombre d'inspections			13										13	
		Nombre d'inspections avec infractions présumées			2										2	
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées			15,38										15,38	
		Nombre total d'infractions présumées			3										3	
	Transport	Nombre d'inspections			59										59	
		Nombre d'inspections avec infractions présumées			8										8	
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées			13,56										13,56	
		Nombre total d'infractions présumées			8										8	
	Navire	Nombre d'inspections	1	48	1 295	133	3	95	430	2	10	37	1	139	2 194	
		Nombre d'inspections avec infractions présumées		2	85	6					1			11	105	
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées	0,00	4,17	6,56	4,51	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	7,91	4,79	
		Nombre total d'infractions présumées		2	105	6					1			15	129	
		Nombre total d'inspections de cibles		1	4		1	38							44	
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	9		98	109	13	2	15		15	7	1	20	289
			Nombre d'inspections avec infractions présumées				4								3	7
Pourcentage d'inspections avec infractions présumées			0,00		0,00	3,67	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	15,00	2,42	
Nombre total d'infractions présumées						4								3	7	
Nombre total d'inspections de cibles			2				7								9	
Inspections de cibles avec infractions															0	



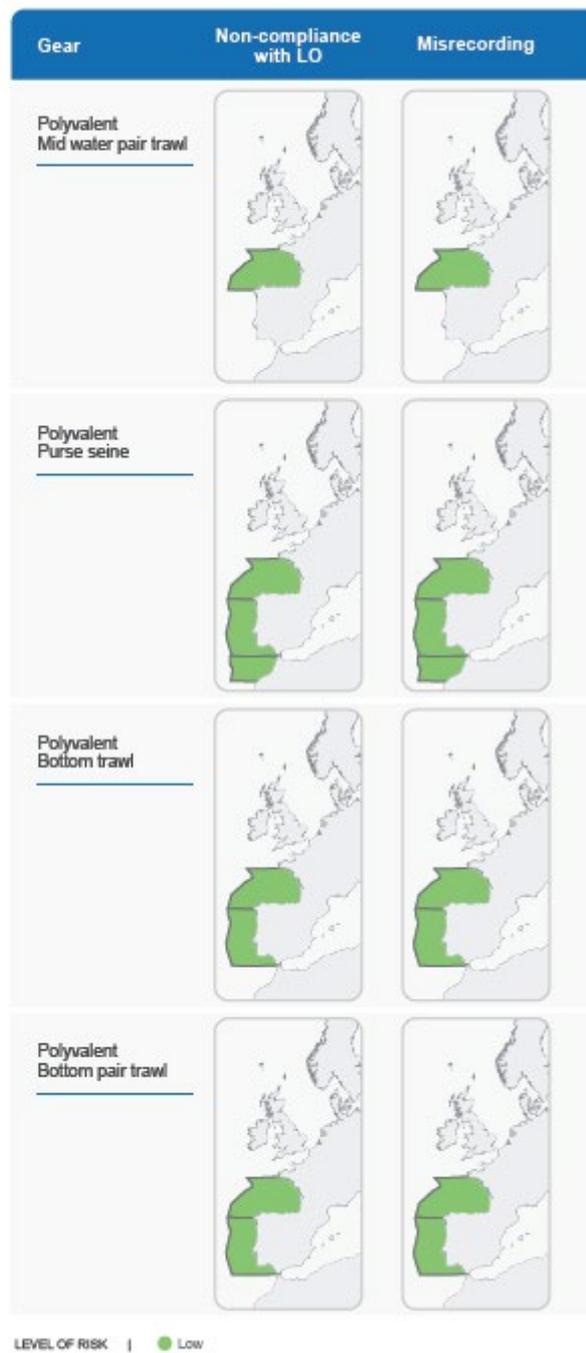
E - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	118
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	8
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	1
10 - Entrave à la mission des inspecteurs	2
16 - Autres	18
Total	147



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Anchovy	Anchois
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Freezer trawler	Chalutier congélateur
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
RSW tank vessel	Navire citerne à eau de mer réfrigérée
Polyvalent	Polyvalent
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



Anchovy



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Anchovy	Anchois
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Polyvalent	Polyvalent
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
Purse seine	Senne coulissante
Bottom trawl	Chalut de fond
Bottom pair trawl	Chalut-bœuf de fond
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



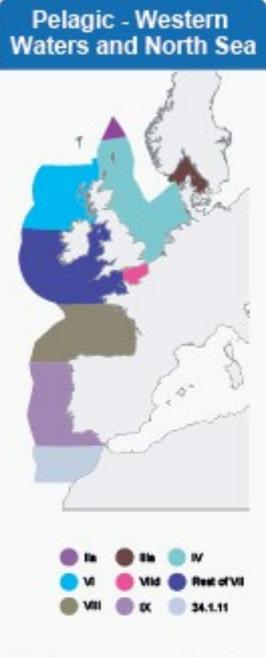
Herring

Gear	Non-compliance with LO	Misrecording	Illegal gear
Freezer trawler Mid water trawl			
Freezer trawler Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Mid water trawl			
RSW tank vessel Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Purse seine			

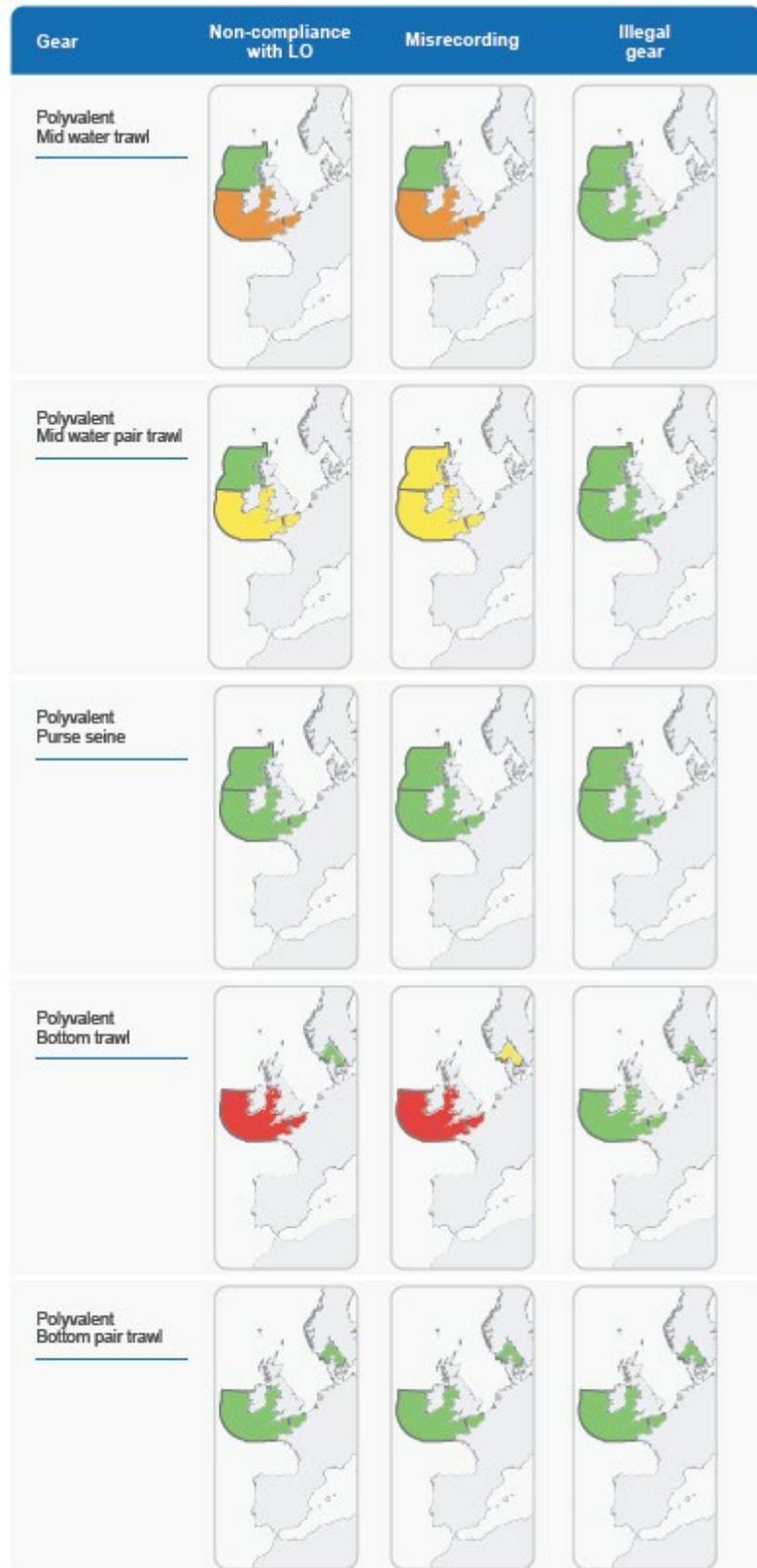
LEVEL OF RISK | ● Low



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Herring	Anchois
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler	Chalutier congélateur
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
RSW tank vessel	Navire citerne à eau de mer réfrigérée
Purse seine	Senne coulissante
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



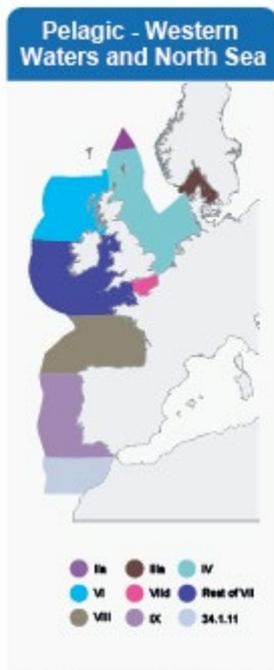
Herring



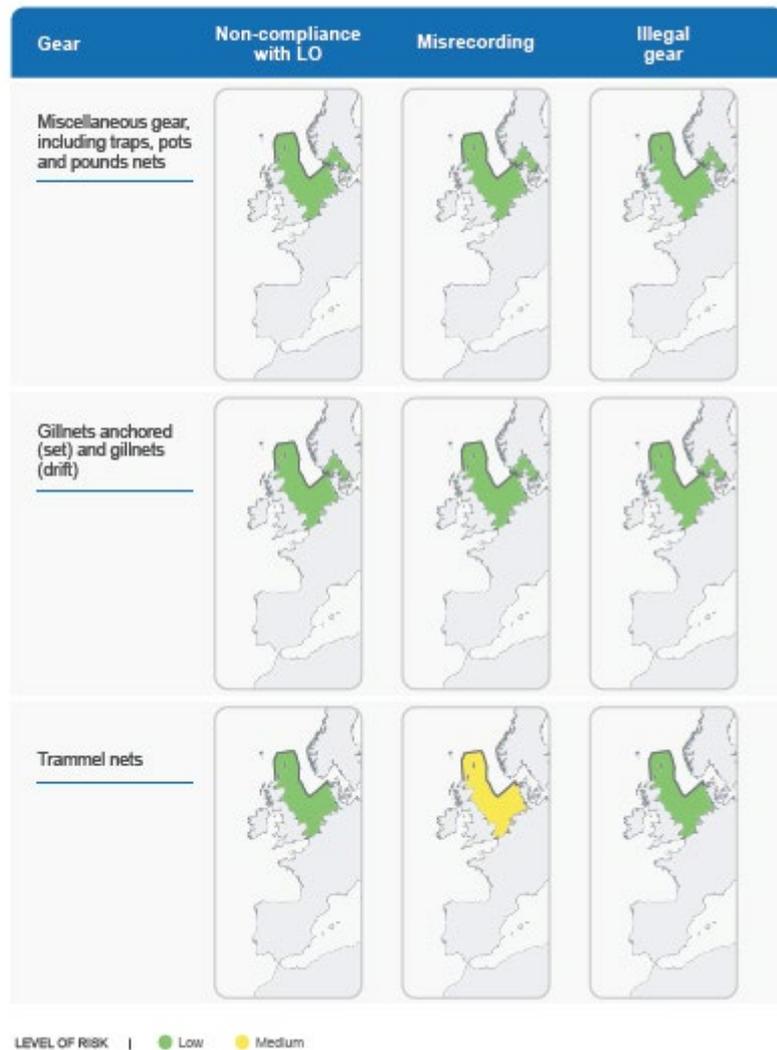
LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High ● Very High



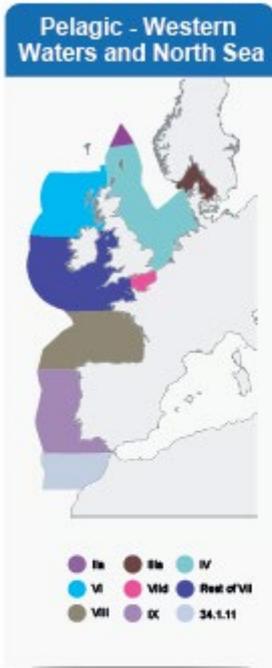
Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Herring	Hareng
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Polyvalent	Polyvalent
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
Purse seine	Senne coulissante
Bottom trawl	Chalut de fond
Bottom pair trawl	Chalut-bœuf de fond
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very High	Très élevé



Herring



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Herring	Hareng
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Miscellaneous gear, including traps, pots and pounds nets	Engins divers, y compris pièges, casiers et filets-pièges
Gillnets anchored (set) and gillnets (drift)	Filets maillants ancrés (calés) et filets maillants (dérivants)
Trammel nets	Trémails
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen



Horse mackerel

Gear	Non-compliance with LO	Misrecording	Illegal gear
Freezer trawler Mid water trawl			
Freezer trawler Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Mid water trawl			
RSW tank vessel Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Purse seine			

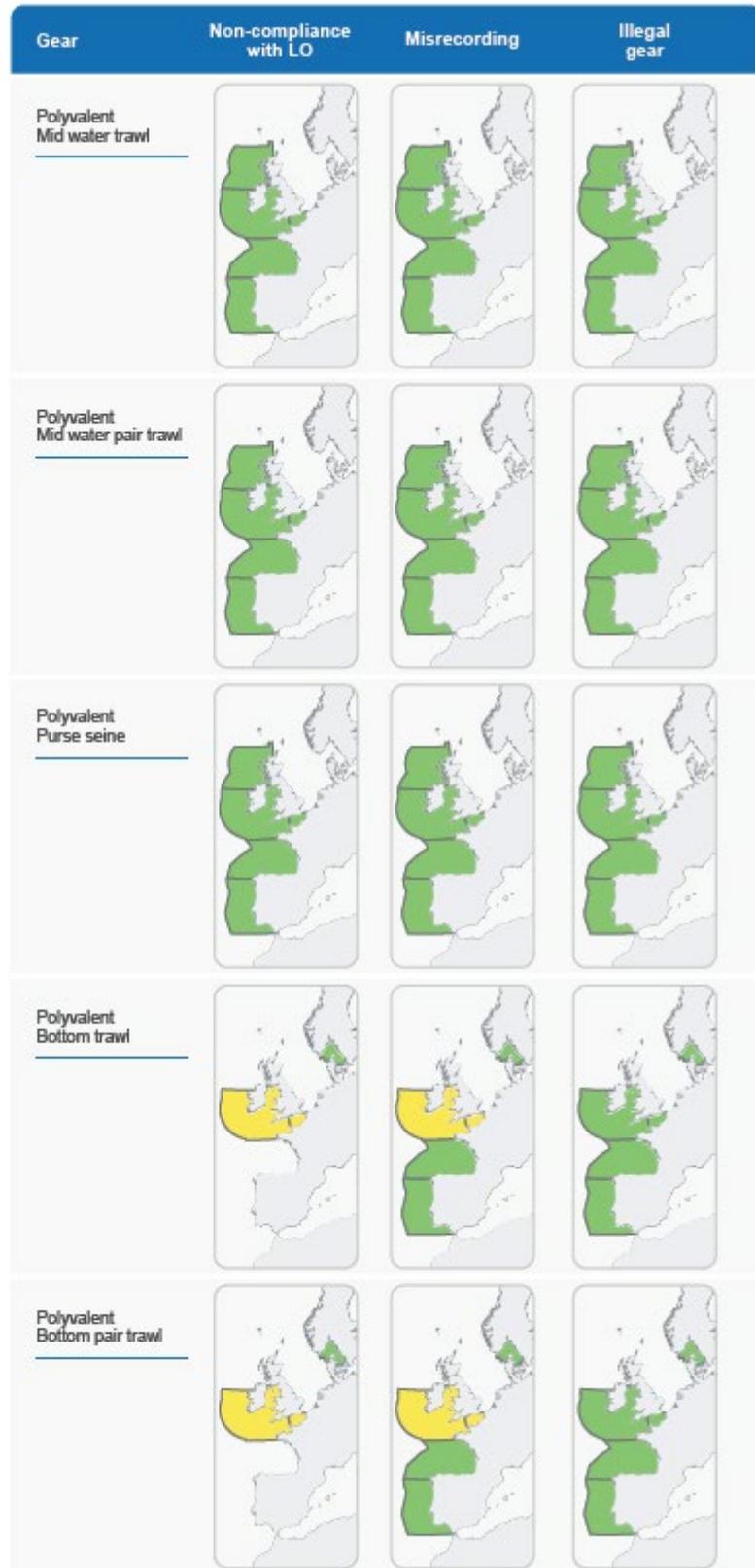
LEVEL OF RISK | ● Low



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Horse mackerel	Chinchard
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler	Chalutier congélateur
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
RSW tank vessel	Navire citerne à eau de mer réfrigérée
Purse seine	Senne coulissante
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



Horse mackerel



LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Horse mackerel	Chinchard
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Polyvalent	Polyvalent
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
Purse seine	Senne coulissante
Bottom trawl	Chalut de fond
Bottom pair trawl	Chalut-bœuf de fond
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Horse mackerel	Chinchard
Gear Non-compliance with LO Misrecording Illegal gear	Engin Non-respect de l'obligation de débarquement Déclaration erronée Engin illégal
Polyvalent	Polyvalent
Lines	Lignes
Miscellaneous gear, including traps, pots and pund nets	Engins divers, y compris pièges, casiers et filets-pièges
Gillnets anchored (set) and Gillnets (drift)	Filets maillants ancrés (calés) et filets maillants (dérivants)
Trammel nets	Trémails
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



Blue whiting

Gear	Non-compliance with LO	Misrecording	Illegal gear
Freezer trawler Mid water trawl			
Freezer trawler Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Mid water trawl			
RSW tank vessel Mid water pair trawl			
RSW tank vessel Purse seine			

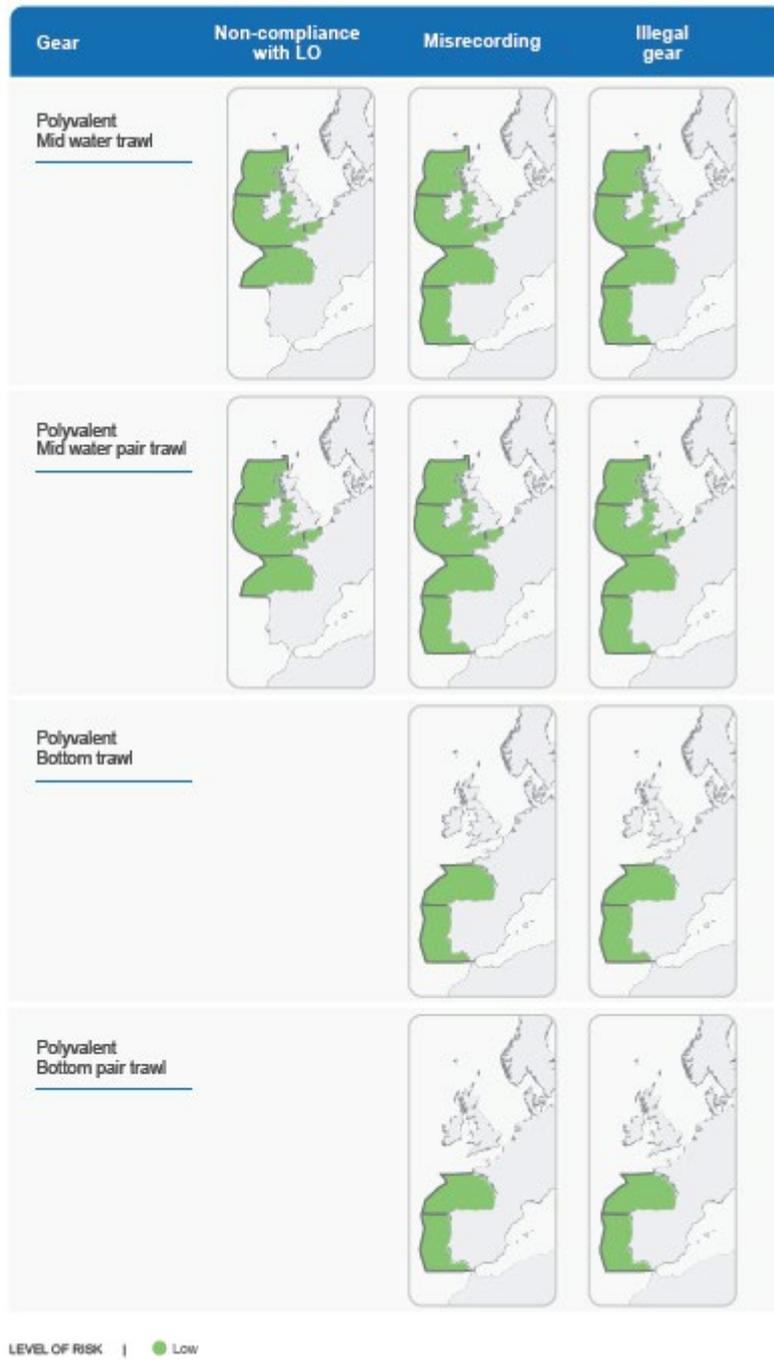
LEVEL OF RISK | ● Low



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Blue whiting	Merlan bleu
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Freezer trawler	Chalutier congélateur
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
RSW tank vessel	Navire citerne à eau de mer réfrigérée
Purse seine	Senne coulissante
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible



Blue whiting



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Blue whiting	Merlan bleu
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Illegal gear	Engin illégal
Polyvalent	Polyvalent
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
Bottom trawl	Chalut de fond
Bottom pair trawl	Chalut-bœuf de fond
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible

Pelagic - Western Waters and North Sea



Mackerel

Gear	Non-compliance with LO	Misrecording
Freezer trawler Mid water trawl		
Freezer trawler Mid water pair trawl		
RSW tank vessel Mid water trawl		
RSW tank vessel Mid water pair trawl		
RSW tank vessel Purse seine		

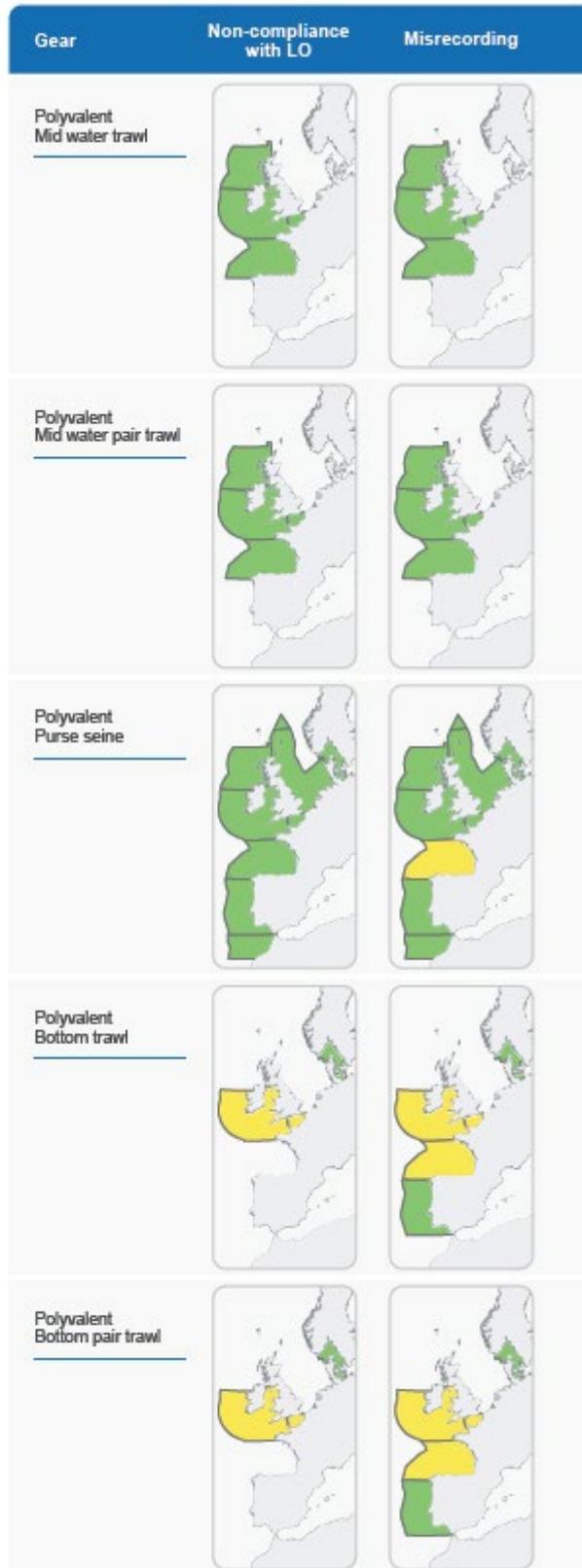
LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Mackerel	Maquereau
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Freezer trawler	Chalutier congélateur
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
RSW tank vessel	Navire citerne à eau de mer réfrigérée
Purse seine	Senne coulissante
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé



Mackerel



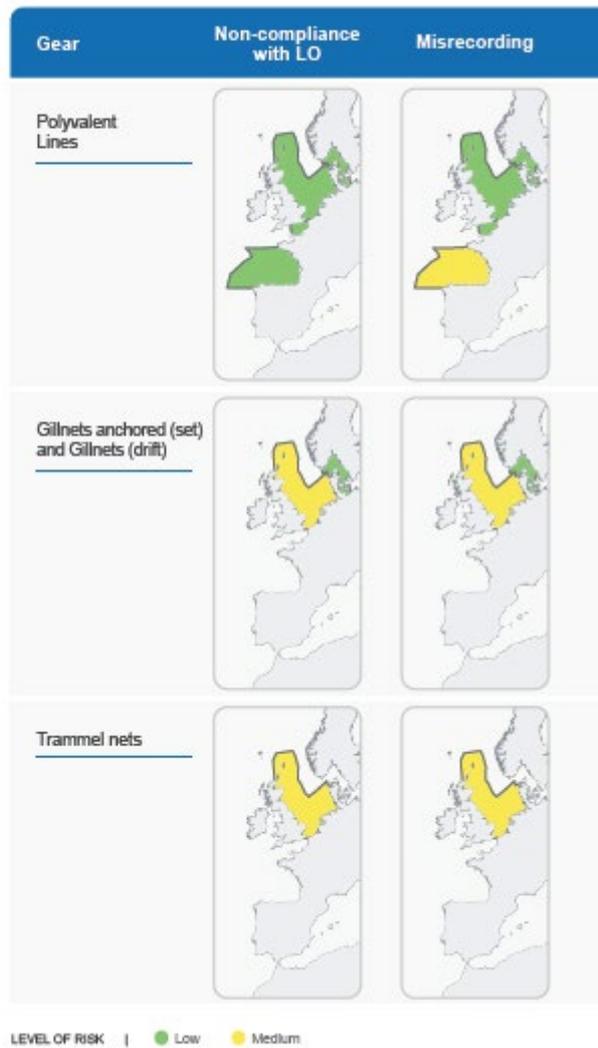
LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Mackerel	Maquereau
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Polyvalent	Polyvalent
Mid water trawl	Chalut pélagique
Mid water pair trawl	Chalut-bœuf pélagique
Purse seine	Senne coulissante
Bottom trawl	Chalut de fond
Bottom pair trawl	Chalut-bœuf de fond
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen

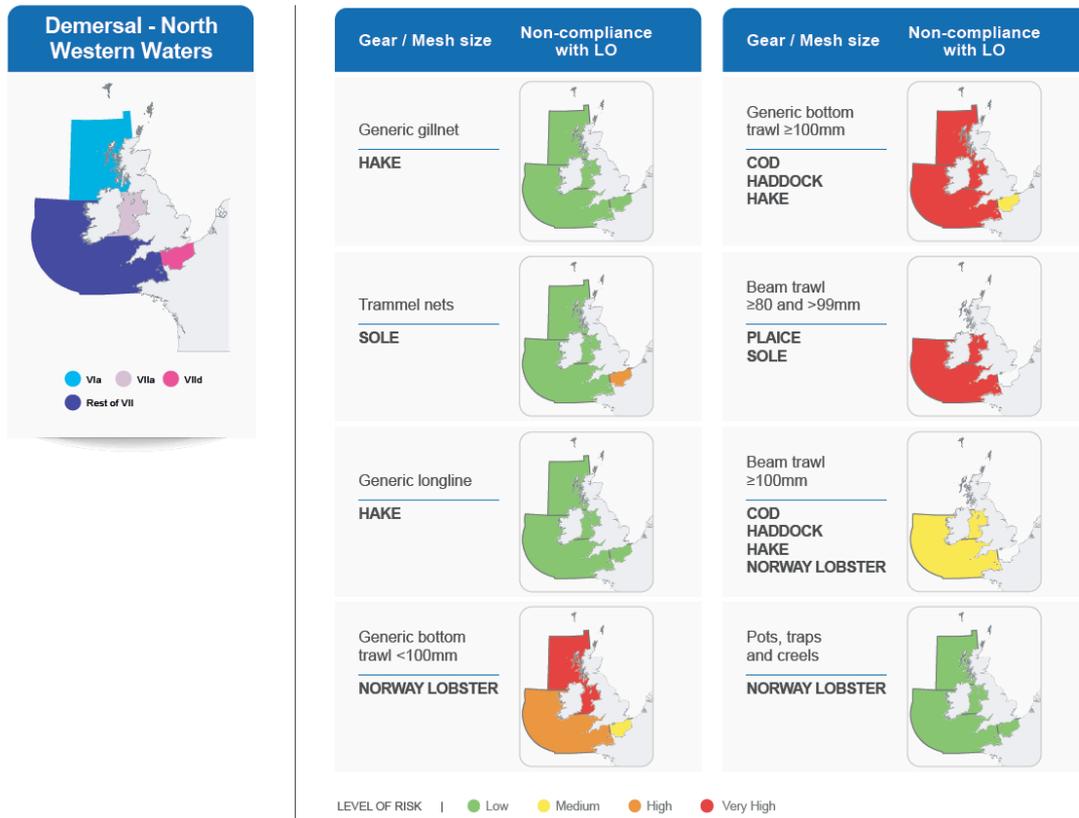


Mackerel



Pelagic – Western Waters and North Sea	Pêche pélagique - Eaux occidentales et mer du Nord
Mackerel	Maquereau
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Polyvalent	Polyvalent
Lines	Lignes
Gillnets anchored (set) and Gillnets (drift)	Filets maillants ancrés (calés) et filets maillants (dérivants)
Trammel nets	Trémails
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen

Eaux occidentales septentrionales - Pêche démersale



Demersal – North Western Waters	Pêche démersale - Eaux occidentales septentrionales
VIa	VIa
VIId	VIId
Rest of VII	Reste de VII
Gear / Mesh size	Engin/maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Generic gillnet HAKE	Filets maillants génériques MERLU
Trammel nets SOLE	Trémails SOLE
Generic longline HAKE	Palangre générique MERLU
Generic bottom trawl <100mm NORWAY LOBSTER	Chalut de fond générique < 100mm LANGOUSTINE
Generic bottom trawl ≥100mm COD HADDOCK HAKE	Chalut de fond générique ≥ 100mm CABILLAUD ÉGLEFIN MERLU
Beam trawl ≥80 and >99mm PLAICE SOLE	Chalut à perche ≥ 80 et > 99mm PLIE SOLE
Beam trawl ≥100mm COD HADDOCK HAKE NORWAY LOBSTER	Chalut à perche ≥100mm CABILLAUD ÉGLEFIN MERLU LANGOUSTINE
Pots, traps and creels NORWAY LOBSTER	Casiers, pièges et nasses LANGOUSTINE
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very High	Très élevé

EOA – Pêche démersale et au thon blanc dans l’Atlantique du Nord-Est



Gear / Mesh size	Non-compliance with LO	Gear / Mesh size	Non-compliance with LO
Bottom trawls and seine nets $\geq 100\text{mm}$ HAKE		Mid-water trawls HAKE ALBACORE	
Bottom trawls ≥ 70 and $< 100\text{mm}$ HAKE NORWAY LOBSTER		Handlines, pole-lines and trolling lines ALBACORE	
Bottom trawls ≥ 55 and $< 70\text{mm}$ HAKE		Drifting longlines ALBACORE	
Beam trawls ≥ 70 and $< 100\text{mm}$ SOLE		Set gillnets SOLE	
Gillnets HAKE		Deepwater longlines BLACK SCABBARD FISH RED SEABREAM	
Set longlines HAKE			

LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High



Demersal – South Western Waters	Pêche démersale - Eaux occidentales australes
Gear / Mesh size	Engin- maillage
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Bottom trawls and seine nets ≥100mm	Chaluts de fond et sennes ≥ 100mm
HAKE	MERLU
Bottom trawls ≥70 and <100mm	Chaluts de fond ≥ 70 et < 100mm
HAKE NORWAY LOBSTER	MERLU LANGOUSTINE
Bottom trawls ≥55 and <70mm	Chaluts de fond ≥ 55 et < 70mm
HAKE	MERLU
Beam trawls ≥70 and <100mm	Chaluts à perche ≥ 70 et < 100mm
SOLE	SOLE
Gillnets	Filets maillants
HAKE	MERLU
Set longlines	Palangres fixes
HAKE	MERLU
Mid-water trawls	Chaluts pélagiques
HAKE ALBACORE	MERLU THON BLANC
Handlines, pole-lines and trolling lines	Lignes à main, lignes à cannes et lignes de traîne
ALBACORE	THON BLANC
Drifting longlines	Palangres dérivantes
Set gillnets	Filets maillants ancrés
SOLE	SOLE
Deepwater longlines	Palangres d'eau profonde
BLACK SCABBARD FISH RED SEABREAM	SABRE NOIR POISSON DORADE ROSE
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé



PDC de l'OPANO et de la CPANE

(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information des PDC de l'AECP le 25/01/2018)

Plan de déploiement commun	PDC OPANO et CPANE 2017
Période de référence	Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Participation	DE, DK, ES, EE, FR, IE, LT, LV, NL, PL, PT, SE, UK
Zone opérationnelle	Zone de réglementation de l'OPANO

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS						
État membre	Navire de patrouille		Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	11			11		
ES	41			61		24
EE			51		6	
LT			21			
LV			30			
PT	30			30	18	
Total	82	0	102	102	24	24

B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE							
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet			
				DE	ES	PT	Total
Surveillance	Mer		Observations signalées	15	46	7	68
Inspections	Terre	Navire	Nombre d'inspections		3		3
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	9	17	6	32



C - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE										
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet							Total
			AC	ES	EE	JP	PT	RU	USA	
Terre	Navire	Nombre d'inspections			1		2			3
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées					2			2
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées			0,00		100,00			66,67
		Nombre total d'infractions présumées					2			2
Mer	Navire	Nombre d'inspections	1	9	3	2	12	2	3	32
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées		1						1
		% d'inspections avec infraction	0,00	11,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,13
		Nombre total d'infractions présumées		3						3

D - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	2
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	1
06 - Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	2
Total	5



(Rapport basé sur les données enregistrées dans le système d'information des PDC de l'AECP le 25/01/2018)

Plan de déploiement commun	PDC OPANO et CPANE 2017
Période de référence	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Participation	DE, DK, ES, EE, FR, IR, LT, LV, NL, PL, PT, SE, UK
Zone opérationnelle	Zone de réglementation de la CPANE

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
DE	50				50		
DK	15				15		
ES	40				20		
EE				24			
UK			10				
IE	9		18				
LT				15			
LV				20			
NL	19				19		
PL				19			
PT				26			
SE			4				
Total	133	0	32	104	104	0	0

B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE											
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Pays d'immatriculation de l'objet							
				DE	DK	ES	UK	IE	NL	SE	Total
Surveillance	Air		Observations signalées				12	29		40	81
	Mer		Observations signalées	153	18	188		18	28		405
Inspections	Mer	Navire	Nombre d'inspections	21	18	17		14	10		80

C - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE												
Type de déploiement	Objet	Indicateurs	Pays d'immatriculation de l'objet									
			DE	ES	FO	UK	IS	LT	NO	PT	RU	Total
Mer	Navire	Nombre d'inspections	2	5	3	1	3	2	2	1	61	80
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées			1					1		2
		Pourcentage d'inspections avec infractions présumées	0,00	0,00	33,33	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	2,50
		Nombre total d'infractions présumées			1					3		4

D- TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	2
06 - Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	2
Total	4



PDC mer Méditerranée et Atlantique Est

Plan de déploiement commun	PDC mer Méditerranée et Atlantique Est 2017
Période de référence	Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Participation	CY, ES, FR, EL, HR, IT, MT, PT, SI, XFA ⁸⁵ , XFX ⁸⁶
Zone opérationnelle	Sous-zones CIEM VIII, IX, X, sous-zone COPACE 34.1.2 et zone FAO 37

	Campagne	EM	Lieu	Du	Au
Centre de coordination responsable (CCIC)	Campagne Méditerranée Atlantique Est	HR	AECP	02/01/2017	31/01/2017
		IT	AECP	01/02/2017	28/02/2017
		ES	AECP	01/03/2017	31/05/2017
		MT	AECP	01/06/2017	30/06/2017
		FR	FR	01/07/2017	31/07/2017
		HR	AECP	01/08/2017	31/08/2017
		IT	IT	01/09/2017	30/11/2017
		HR	AECP	01/12/2017	31/12/2017

A – MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS							
État membre	Navire de patrouille		Avion	Échange d'inspecteurs			
	Jours en mer		Nombre de vols	Équipes conjointes en mer ⁸⁷		Équipes mixtes à terre	
	Base	Associé		Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge	Jours-hommes déployés	Jours-hommes pris en charge
CY	28			23		7	
ES	46	76	26	10	23	10	9
FR	58			23	7	19	
EL	22		6	86	3	8	7
HR	36			39	14	24	34
IT	74		8	124	19	46	24
MT	8		10	17	5		45
PT		25					
SI	18			4	4	11	6
XFA	150		53		251		
XFX		68	237				
Total	440	169	340	326	326	125	125

⁸⁵ AECP

⁸⁶ Frontex

⁸⁷ Y compris les échanges à bord des OPV exploités par l'AECP.



B – ACTIVITÉ EFFECTUÉE															
TYPE D'ACTIVITÉ	Type de déploiement	Type d'objet	Indicateur	Moyen de contrôle du pays d'immatriculation											
				CY	ES	FR	EL	HR	IT	MT	PT	SI	XFA	XFX	Total
Surveillance	Air		Observations signalées		95		16		25	29			462	636	1 263
	Mer		Observations signalées	71	171	84	14	63	67	11		11	245	387	1 124
Inspections	Air	Navire	Nombre d'inspections		1										1
	Terre	Navire	Nombre d'inspections	134	603	347	13	171	21	116	86	11			1 502
		Transport	Nombre d'inspections	28	7			19	13			30			97
		Entreprise	Nombre d'inspections	117				82	41			144			384
		Exploitation piscicole	Nombre d'inspections		46			33		50					129
		Autres	Nombre d'inspections					2		46		5			53
		Autre piège	Nombre d'inspections		64										64
	Mer	Navire	Nombre d'inspections	19	163	59	24	41	82	25	21	19	104		557
		Exploitation piscicole	Nombre d'inspections		55			1			1				57
		Autre piège	Nombre d'inspections		2						10				12



C - RESULTS OF CONTROL ACTIVITIES																											
Type Deploy ment	Object	Indicators	Country in which the Object is registered																								
			AL	BG	CY	DE	DZ	EG	ES	FR	EL	HR	IE	IL	IT	JP	LY	MT	PA	PL	PT	RO	SI	TN	TR	Total	
Air	Vessel	No of Inspections							1																	1	
		No of inspections w/suspected infringements							1																		1
		% of inspections w/suspected infringements							100																		100
		Total no of suspected infringements							2																		2
Land	Business	No of Inspections			117							82			41								144			384	
		No of inspections w/suspected infringements			1							10			3									1			15
		% of inspections w/suspected infringements			0.9							12			7.3									0.7			3.91
		Total no of suspected infringements			1							12			4									1			18
	Fish Farm	No of Inspections							46			33						50								129	
		No of inspections w/suspected infringements							1																	1	
		% of inspections w/suspected infringements							2.2			0						0								0.78	
		Total no. of suspected infringements							1																	1	
	Other	No of Inspections										2					46						5			53	
		No of inspections w/suspected infringements																									
	Other Trap	No of Inspections								64																64	
		No of inspections w/suspected infringements																									
		% of inspections w/suspected infringements																									
		Total no. of suspected infringements																									
	Transport	No of Inspections		2	28				7		44			11					1			1	3			97	
		No of inspections w/suspected infringements			1				6		2			2												11	
		% of inspections w/suspected infringements		0	3.6				86		4.6			18					0			0	0			11.3	
		Total no. of suspected infringements			1				6		2			2												11	
	Vessel	No of Inspections			131				419	368	12	163	15		37	11	3	111	131		86		11	4	1502		
		No of inspections w/suspected infringements			4				26	4		10			5		1	7			1				58		
% of inspections w/suspected infringements				3.1				6.2	1.1	0	6.1	0		14	0	33	6.3	0		1.2		0	0	3.86			
Total no. of suspected infringements				4				34	4		12			6		1	14			1				76			
Sea	Fish Farm	No of Inspections									55		1									1			57		
		No of inspections w/suspected infringements										2											10			12	
	Vessel	No of Inspections	1		18	1	4	6	112	63	38	46	2	1	147	8	3	30	26		16		19	16	1	558	
		No of inspections w/suspected infringements				1	2	6	19	17	2	1			49		1	9					1	9		117	
		% of inspections w/suspected infringements	0		0	100	50	100	17	27	5.3	2.2	0	0	33	0	33	30	0		0		5.3	56	0	21	
Total no. of suspected infringements				1	2	13	35	31	4	1			61		1	10					1	16		176			



C - RESULTS OF CONTROL ACTIVITIES	C - RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE
Type Deployment	Type de déploiement
Object	Objet
Indicators	Indicateurs
Country in which the Object is registered	Pays d'immatriculation de l'objet
Total	Total
Air	Air
Vessel	Navire
No of inspections	Nombre d'inspections
No of inspections w/suspected infringements	Nombre d'inspections avec infractions présumées
% of inspections w/suspected infringements	Pourcentage d'inspections avec infractions présumées
Total no. of suspected infringements	Nombre total d'infractions présumées
Land	Terre
Business	Entreprise
Fish Farm	Exploitation piscicole
Other	Autres
Other Trap	Autre piège
Transport	Transport
Sea	Mer
0.9	0,9
0.7	0,7
3.91	3,91
2.2	2,2
0.78	0,78
11.3	11,3
1502	1 502
3.1	3,1
6.2	6,2
1.1	1,1
6.1	6,1
6.3	6,3
1.2	1,2
3.86	3,86
5.3	5,3

D - TYPE D'INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU COURS DU PDC	
Catégorie d'infraction présumée	Total
01 - Non-respect des obligations de déclaration	122
02 - Utilisation d'engins interdits ou non conformes	27
03 - Falsification ou dissimulation du marquage, de l'identité ou de l'immatriculation	1
04 - Dissimulation, altération ou élimination d'éléments de preuve	4
05 - Embarquement, transbordement ou débarquement de poisson n'ayant pas la taille requise	5
06 - Pêche dans une zone de l'ORGP incompatible/en contravention avec les mesures de conservation et de gestion	40
07 - Pêche sans être titulaire d'une licence, d'une autorisation ou d'un permis en cours de validité	11
08- Pêche dans une zone d'interdiction ou au cours d'une période de fermeture, en dehors de tout quota	8
10 - Entrave à la mission des inspecteurs	9
15 - Non-débarquement des espèces soumises à quota capturées au cours d'une opération de pêche	2
16 - Autres	55
Total	284

Mediterranean and Eastern Atlantic: risk of non-compliance



● Mediterranean Sea ● Eastern Atlantic

Gear	Main target species	Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Non-compliance with VMS requirements	Non-compliance with temporal closures	Transshipment at sea	Illegal transfer operation	Use of spotting aircrafts to detect spawning schools
Purse seine* Traps Line vessels Bait boats Pelagic trawlers Sport and recreational Other	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	Low	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	Very High	Low	High	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low
Purse seine* Traps Line vessels Bait boats Pelagic trawlers Sport and recreational Other	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	Low	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	Very High	Low	High	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA	High	Low	Low	Low	High	Low
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH	High	Low	Low	Low	High	Low

*Mediterranean Sea only

LEVEL OF RISK | Low | Medium | High | Very High



Mediterranean and Eastern Atlantic: risk of non-compliance	Méditerranée et l'Atlantique Est: risque de non-respect
Mediterranean Sea	Mer Méditerranée
Eastern Atlantic	Atlantique Est
Gear	Engin
Main target species	Espèces cibles principales
Purse seine*	Senne coulissante*
Traps	Pièges
Line vessels	Ligneurs
Bait boats	Thoniers à appât
Pelagic trawlers	Chalutiers pélagiques
Sport and recreational	Pêche sportive et de loisir
Other	Autres
BLUEFIN TUNA	THON ROUGE
SWORDFISH	ESPADON
Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Déclaration inexacte des captures et non-respect des obligations d'enregistrement
Non-compliance with VMS requirements	Non-respect des exigences en matière de VMS
Non-compliance with temporal closures	Non-respect des fermetures temporaires
Transshipment at sea	Transbordement en mer
Illegal transfer operation	Opération de transfert illégale
Use of spotting aircrafts to detect spawning schools	Utilisation d'aéronefs pour détecter les bancs en période de reproduction
Non-compliant video	Vidéo non conforme
Operation without CPC observer and/or control authorities	Opération sans observateur d'une CPC et/ou autorités de contrôle
Non-compliance with mandatory documentation: ITD, eBCD/BCD, video copy	Non-respect des documents obligatoires: ITD, eBCD/BCD, copie vidéo
Illegal landing under specific rules for BBBFT and SWO	Débarquement illégal aux termes des règles spécifiques pour le thon rouge et l'espadon
*Mediterranean Sea only	*Mer Méditerranée uniquement*
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very High	Très élevé

Mediterranean and Eastern Atlantic: risk of non-compliance



● Mediterranean Sea ● Eastern Atlantic

Gear	Main target species	Illegal harvesting by vessels operating in the farm area	Fishing after the segment quota is exhausted	By-catch over the 5% tolerance	Incorrect use of tags	Discard of unmarked fish (low value) or undersize fish	Misreporting of discards (ie minimis or landed)
Purse seine* Traps Line vessels Bait boats Pelagic trawlers Sport and recreational Other	BLUEFIN TUNA	●	●			●	
	BLUEFIN TUNA	●	●			●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
Purse seine* Traps Line vessels Bait boats Pelagic trawlers Sport and recreational Other	BLUEFIN TUNA	●					
	BLUEFIN TUNA	●					
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	
	BLUEFIN TUNA, SWORDFISH		●	●	●	●	

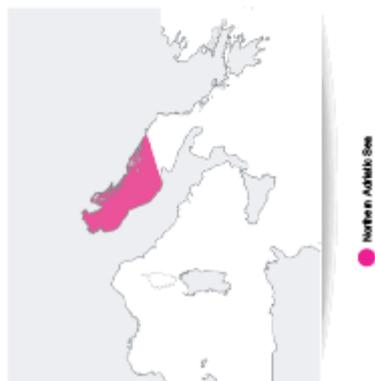
*Mediterranean Sea only

LEVEL OF RISK | Low | Medium | High | Very High



Mediterranean and Eastern Atlantic: risk of non-compliance	Méditerranée et Atlantique Est: risque de non-respect
Mediterranean Sea	Mer Méditerranée
Eastern Atlantic	Atlantique Est
Gear	Engin
Main target species	Espèces cibles principales
Purse seine*	Senne coulissante*
Traps	Pièges
Line vessels	Ligneurs
Bait boats	Thoniers à appât
Pelagic trawlers	Chalutiers pélagiques
Sport and recreational	Pêche sportive et de loisir
Other	Autres
BLUEFIN TUNA	THON ROUGE
SWORDFISH	ESPADON
Illegal harvesting by vessels operating in the farm area	Capture illégale par des navires opérant dans une zone d'exploitation piscicole
Fishing after segment quota is exhausted	Pêche après épuisement du quota du segment
Landing of undersize BFT and SWO	Débarquement de captures de thon rouge et d'espadon n'ayant pas la taille requise
Landing of BFT and/or SWO not whole gilled/gutted	Débarquement de thon rouge et/ou d'espadon non entier ou sans branchies/éviscéré
Vessels fishing BFT and/or SWO without specific authorisations	Navires effectuant des captures de thon rouge et/ou d'espadon sans autorisation spécifique
Use of illegal gear	Utilisation d'engins illégaux
Incidental catch percentage of undersize fish over the 5% tolerance	Pourcentage de prises accessoires de poissons n'ayant pas la taille requise dépassant la tolérance de 5 %
By-catch over the 5% tolerance	Prises accessoires dépassant la tolérance de 5 %
Incorrect use of tags	Usage incorrect des étiquettes
Discard of unmarked able (low value) or undersize fish	Rejet de poissons non commercialisables (de faible valeur) ou n'ayant pas la taille requise
Misreporting of discards (de minimis or landed)	Déclaration inexacte des rejets (de minimis ou débarqués)
*Mediterranean Sea only	*Mer Méditerranée uniquement*
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very High	Très élevé

Northern Adriatic Sea - Small pelagics: risk of non-compliance



Gear	Main target species	Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Non-compliance with VMS requirements	Non-compliance with temporal closures	Transshipment at sea	Fishing after the segment quota is exhausted
Pelagic trawls Purse seine	ANCHOVY, SARDINE ANCHOVY, SARDINE	●	●	●	●	●
		●	●	●	●	●
Pelagic trawls Purse seine	ANCHOVY, SARDINE ANCHOVY, SARDINE	●	●	●	●	●
		●	●	●	●	●

LEVEL OF RISK | Low | Medium



Norther Adriatic Sea - Small pelagics: risk of non-compliance	Adriatique Nord - Petits pélagiques: risque de non-conformité
Northern Atlantic Sea	Adriatique Nord
Gear	Engin
Main target species	Espèces cibles principales
Pelagic trawls	Chalutiers pélagiques
ANCHOVY, SARDINIE	ANCHOIS, SARDINE
Purse seine	Senne coulissante
Misrecording of catches and non-compliance with compulsory recording	Déclaration inexacte des captures et non-respect des obligations d'enregistrement
Non-compliance with VMS requirements	Non-respect des exigences en matière de VMS
Non-compliance with temporal closures	Non-respect des fermetures temporaires
Transshipment at sea	Transbordement en mer
Fishing after the segment quota is exhausted	Pêche après épuisement des quotas du segment
Use of illegal gear	Utilisation d'engins illégaux
Discard of unmarked able (low value) or undersize fish	Rejet de poissons non commercialisables (de faible valeur) ou n'ayant pas la taille requise
Misreporting of discards (de minimis or landed)	Déclaration inexacte des rejets (de minimis ou débarqués).
Non-compliance with spatial closures	Non-respect des limites spatiales
Non-compliance with fishing effort measures – fishing days	Non-respect des mesures d'effort pour la pêche - jours de pêche
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen

Mer Noire



Gear	Non-compliance with LO	Misrecording	Non-compliance with spatial/temporal closures	Fishing without license and authorisation
Mid-water otter trawls SPRAT				
Set gillnets TURBOT				
Divers RAPA WHELK				
Other gears TURBOT PICKED DOGFISH				

Gear	Use of illegal gears	IUU fishing activities
Set gillnets TURBOT		
Other gears TURBOT PICKED DOGFISH		

LEVEL OF RISK | ● Low ● Medium ● High ● Very High



Black Sea	Mer Noire
EU waters of the Black Sea	Eaux de l'UE en mer Noire
Gear	Engin
Non-compliance with LO	Non-respect de l'obligation de débarquement
Misrecording	Déclaration erronée
Non-compliance with spatial/temporal closures	Non-respect des limites spatiales/fermetures temporaires
Fishing without license and authorisation	Pêche sans licence ni autorisation
Mid-water otter trawls	Chaluts à panneaux pélagiques
SPRAT	SPRAT
Set gillnets	Filets maillants ancrés
TURBOT	TURBOT
Divers	Divers
RAPA WHELK	ESCARGOT DE MER
Other gears	Autres engins
TURBOT	TURBOT
PICKED DOGFISH	AIGUILLAT COMMUN
Use of illegal gears	Utilisation d'engins illégaux
IUU fishing activities	Activités de pêche INN
LEVEL OF RISK	NIVEAU DE RISQUE
Low	Faible
Medium	Moyen
High	Élevé
Very High	Très élevé



Activités de formations réalisées en 2017

Zone	Type d'action	Action	Date(s)	Lieu	Nombre de participants	Résultats (% de bon ou très bon)
MED/mer Noire	Assistance aux EM	Participation à la formation nationale (règlement INN)	08/03	Limassol (CY)	11	-
	Assistance aux EM	Formation nationale sur les marchés	20-21/02	Athènes (EL)	29	-
	Assistance aux EM	PDC Méditerranée - CICTA, formation de formateurs (thon rouge, SWO)	21-23/02	Vigo (ES)	10	100%
	Assistance aux EM	Formation nationale	20-22/03	Livourne (IT)	15	-
	Assistance aux EM	PDC Méditerranée - Adriatique, formation sur les petites espèces pélagiques	07-08/03	Zadar (HV)	22	96%
	Assistance aux EM	Formation nationale	21-22/03	Nantes (FR)	12	-
	Assistance aux EM	PDC Méditerranée - CICTA, formation pour les inspecteurs en mer	04-05/04	Athènes (EL)	23	100%
	Assistance aux EM	Formation nationale	11-12/04	Nicosie (CY)	17	-
	Assistance aux EM	Formation nationale	12-14/04	Zadar (HV)	11	-
	Assistance aux EM	Formation nationale	17-18/10	Thessalonique (GR)	25	-
	Assistance aux EM	Formation nationale	24-25/10	Zadar (HV)	29	-
	Assistance aux EM	Formation nationale	23-24/11	Livourne (IT)	16	-
OPANO/CPANE/EO	Assistance aux EM	Formation nationale de la CPANE pour les formateurs	26/01	Cork (IE)	4	-
	Assistance aux EM	Formation CPANE	14-15/03	Vigo (ES)	26	100%
	Assistance aux EM	PDC Eaux occidentales, Formation pour les inspecteurs de l'UE	28-29/03	Vigo (ES)	22	100%
	Assistance aux EM	Formation OPANO	22-24/11	Vigo (ES)	25	100%
Mer du Nord/mer Baltique	Assistance aux EM	Formation nationale pour les inspecteurs	6-8/02	Ostende (BE)	9	100%
	Assistance aux EM	PDC MdN, formation pour les inspecteurs de l'UE	14-15/03	Ostende (BE)	13	92%
	Assistance aux EM	PDC en mer Baltique, formation pour les inspecteurs de l'UE	18-19/10	Riga (LV)	25	90%
Tous les États membres	Assistance aux EM	Séance de formation sur le règlement INN pour les «nouveaux collègues»	22-23/03	Vigo (ES)	23	100%
	Assistance aux EM	Cours d'initiation au GES pour le groupe d'utilisateurs du projet pilote INN AACP-SMI	12/05	Lisbonne (PT)	13	-



	Assistance aux EM	Séance de formation sur le règlement INN, «Niveau avancé»	03-04/10	Dublin (IE)	25	100%
	Assistance aux EM	Cours en ligne sur l'inspection au port/inspection en mer pour les responsables de la pêche/inspecteurs de l'Union	-	-	334	-
COM (DG MARE)	Assistance au COM	Cours d'initiation sur le SMI de l'AECP	06-12 (2 sessions)	Bruxelles	13	-
Pays tiers	Assistance au COM/CGPM	Formation de formateurs d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (session 1)	10-12/05	Vigo (ES)	13	100%
	Assistance au COM/CGPM	Formations pour les opérateurs du CSP du Maroc et de Tunisie	09-10/05	Nantes-Etel (FR)	4	100%
	Assistance au COM/CGPM	Formation de formateurs d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (session 2)	19-21/09	Vigo (ES)	17	100%
	Assistance au COM/APD	Réunion technique sur l'évaluation des risques et les nouvelles méthodes SCS	25-27/09	Flic-en-Flac (MU)	32	-
	Assistance au COM/APD	Formations pour les opérateurs du CSP de São Tomé et Principe	17-18/10	Lisbonne-Peniche (PT)	3	100%
	Assistance au COM/CGPM	Formation pour inspecteurs ukrainiens (session 1)	12-14/12	Odessa (UA)	19	100%
	Assistance au COM	Cours en ligne sur les inspections au port et en mer pour les inspecteurs de pêche de pays tiers	-	-	35	-
TOTAL		Nombre d'événements: 29	-	-	Nombre de participants: 875 (dont 369 par apprentissage en ligne)	-

RAPPORT ANNUEL 2017

Annexe II. Statistiques sur la gestion financière

Description	Résultat/chiffres de la période	
	Exercice en cours	Exercice précédent
Taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement (C1)	98,9%	99,6 %
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement (C1)	73,8%	88,5 %
Taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement, à l'exclusion des salaires (chapitres 11 et 12) (C1)	98,9%	99,6 %
Exécution des crédits reportés (C8)	94,8%	95,3 %
Taux d'exécution budgétaire du projet pilote GCUE (R0 à mettre en œuvre en 2016 et 2017)	93,4%	90,9%
Taux d'exécution budgétaire du projet pilote MARSURV (R0 à mettre en œuvre en 2016, 2017 et 2018)	78%	4,8%
Taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement (C1, C8, R0)	98%	95,3 %
Taux d'exécution budgétaire des crédits de paiement (C1, C8, R0)	75%	85,2 %
Retard de paiement	2%	0,7 %

Exécution du budget (C1)

DÉPENSES DE PERSONNEL				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	Description	Budget 2017	Virements	CE (EUR)	Engagements	%	CP (EUR)	Payés	%	(€)	%
1.1	Personnel en activité	7 375 000	-540 346	6 834 654	6 782 542	99%	6 834 654	6 761 240	99%	21 302	0%
1.2	Frais de recrutement	307 000	-28 000	279 000	258 391	93%	279 000	256 141	92%	2 250	1%
1.3	Missions administratives et déplacements	100 000	-10 000	90 000	61 516	68%	90 000	58 850	65%	2 666	3%
1.4	Infrastructure socio-médicale, formation	165 000	-15 330	149 670	125 351	84%	149 670	94 471	63%	30 880	21%
1.7	Frais de réception et de représentation	2 000	-	2 000	292	15%	2 000	292	15%	-	0%
	TOTAL TITRE I	7 949 000	-593 676	7 355 324	7 228 092	98%	7 355 324	7 170 993	97%	57 099	1%

RAPPORT ANNUEL 2017

DÉPENSES ADMINISTRATIVES				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	Description	Budget 2017	Virements	CE (EUR)	Engagements	%	CP (EUR)	Payés	%	(€)	%
2.0	Loyers d'immeubles et coûts connexes	480 000	-60 978	419 022	413 944	99%	419 022	289 795	69%	124 149	30%
2.1	Dépenses liées au traitement des données et coûts connexes	1 075 000	239 598	1 314 598	1 313 938	100%	1 314 598	1 094 323	83%	219 615	17%
2.2	Biens mobiliers et coûts connexes	165 000	268 280	433 280	430 092	99%	433 280	43 648	10%	386 444	89%
2.3	Dépenses administratives courantes	53 000	47 788	100 788	100 680	100%	100 788	83 447	83%	17 233	17%
2.5	Frais de réunion	72 000	52 000	124 000	124 000	100%	124 000	124 000	100%		0%
2.6	Services supplémentaires	400 000	-25 931	374 069	374 068	100%	374 069	263 644	70%	110 424	30%
2.7	Informations générales/communications	55 000	16 119	71 119	71 119	100%	71 119	54 279	76%	16 840	24%
	TOTAL TITRE II	2 300 000	536 876	2 836 876	2 827 841	100%	2 836 876	1 953 136	69%	874 706	31%

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				Engagements (EUR)			Paiements (EUR)			Reportés	
Chapitre	Description	Budget 2017	Virements	CE (EUR)	Engagements	%	CP (EUR)	Payés	%	(€)	%
3.3	Coordination	775 000	-255 700	519 300	519 235	100%	519 300	386 409	74%	132 825	26%
3.4	Assistance et expertise	1 325 000	-35 100	1 189 900	1 184 467	100%	1 189 900	751 633	63%	432 833	36%
3.5	Harmonisation et normalisation	4 764 000	447 600	5 211 600	5 166 249	99%	5 211 600	2 369 288	45%	2 796 960	54%
	TOTAL TITRE III	6 864 000	56 800	6 920 800	6 869 950	99%	6 920 800	3 507 331	51%	3 362 619	49%

	BUDGET TOTAL	17 113 000	-	17 113 000	16 925 883	99%	17 113 000	12 631 460	74%	4 294 423	25%
--	---------------------	-------------------	----------	-------------------	-------------------	------------	-------------------	-------------------	------------	------------------	------------

RAPPORT ANNUEL 2017

Exécution du budget (C8)

DÉPENSES DE PERSONNEL					
Chapitre	Description	Reports de 2016	Payés	Annulés	% annulations/reports
1.1	Personnel en activité	29 857	27 705	2 152	7%
1.2	Frais de recrutement	12 518	10 817	1 701	14%
1.3	Missions administratives et déplacements	6 613	6 125	488	7%
1.4	Infrastructure socio-médicale, formation	17 297	14 342	2 955	17%
	TOTAL TITRE I	66 285	58 989	7 296	11%

DÉPENSES ADMINISTRATIVES					
Chapitre	Description	Reports de 2016	Payés	Annulés	% annulations/reports
2.0	Loyers d'immeubles et coûts connexes	25 677	24 470	94	0%
2.1	Dépenses liées au traitement des données et coûts connexes	233 612	231 404	2 209	1%
2.2	Biens mobiliers et coûts connexes	16 108	16 108	-	0%
2.3	Dépenses administratives courantes	9 815	9 433	382	4%
2.6	Services supplémentaires	247 265	237 703	9 562	4%
2.7	Informations générales/communications	8 680	7 959	720	8%
	TOTAL TITRE II	541 156	527 077	12 966	2%

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES					
Chapitre	Description	Reports de 2016	Payés	Annulés	% annulations/reports
3.4	Assistance et expertise	364 955	338 041	26 913	7%
3.5	Harmonisation et normalisation	53 477	48 171	5 306	10%
	TOTAL TITRE III	418 431	386 212	32 219	8%

	BUDGET TOTAL C8	1 025 873	972 278	52 481	5%
--	------------------------	------------------	----------------	---------------	-----------

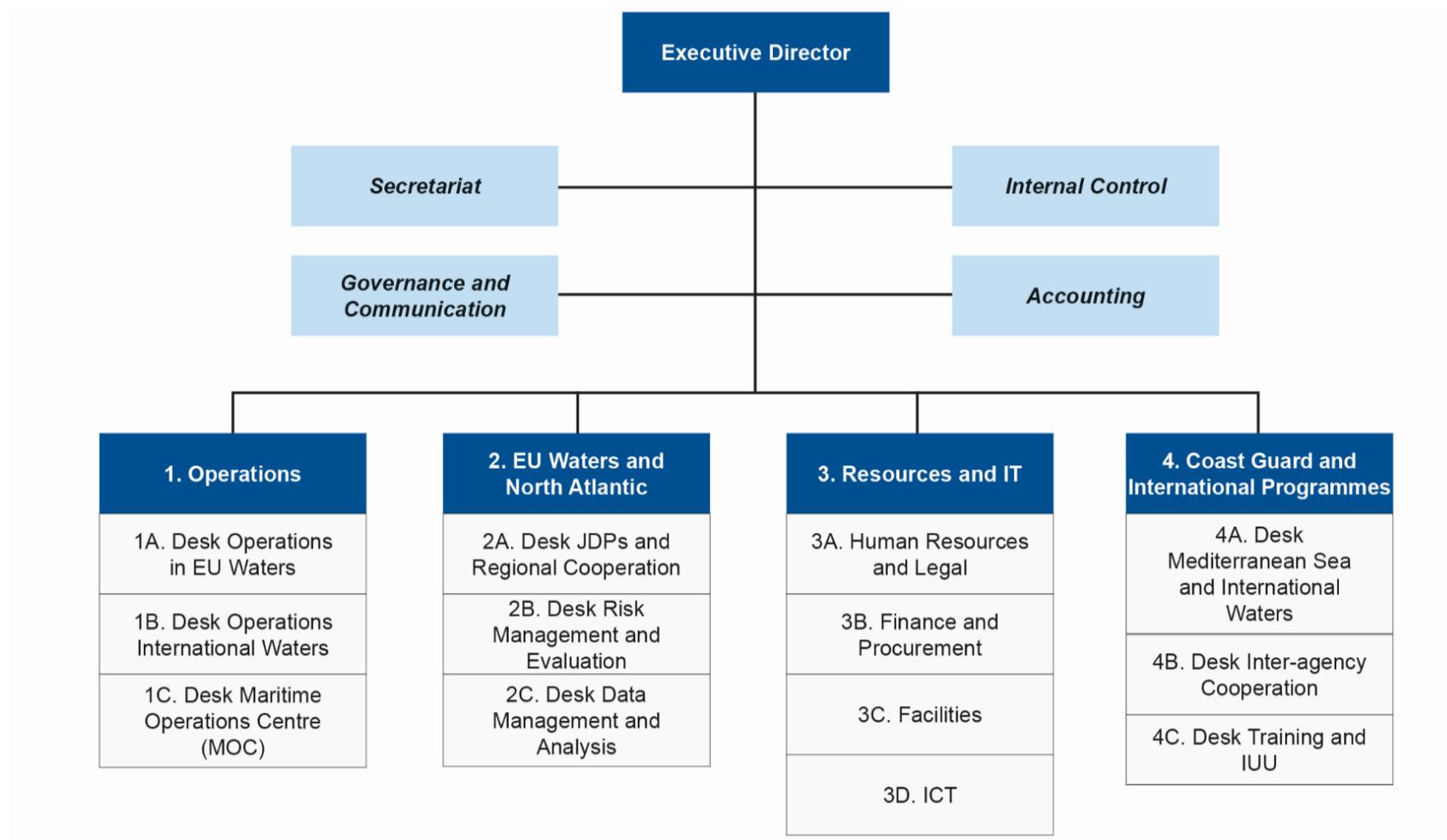
RAPPORT ANNUEL 2017



Exécution budgétaire (R0 à mettre en œuvre en 2016 - 2018)

TITRE	R0 reportés	Engagements	Payés
TITRE I	140 131	95 263	95 263
TITRE II			
TOTAL TITRES I ET II	140 131	95 263	95 263
TITRE III	341 227	269 365	266 375
Coordination			
Assistance et expertise	290 847	228 736	225 745
Harmonisation et normalisation	50 380	40 630	40 630
TOTAL	481 359	364 628	361 638
Mise en œuvre (en pourcentage)		76%	75%

Annexe III. Organigramme



RAPPORT ANNUEL 2017



Executive Director	Directeur exécutif
Secretariat	Secrétariat
Internal Control	Contrôle interne
Governance and Communication	Gouvernance et communication
Accounting	Comptabilité
Operations	Opérations
Desk operations in EU Waters	Bureau Opérations dans les eaux de l'UE
Desk operations in International Waters	Bureau Opérations dans les eaux internationales
Desk Maritime Operations Centre (MOC)	Bureau Centre d'opérations maritimes (COM)
EU Waters and North Atlantic	Eaux de l'UE et Atlantique Nord
Desk JDPs and Regional Cooperation	Bureau PDC et coopération régionale
Desk Risk Management and Evaluation	Bureau Gestion et évaluation des risques
Desk Data Management and Analysis	Bureau Gestion et analyse des données
Resources and IT	Ressources et informatique
Human Resources and Legal	Ressources humaines et affaires juridiques
Finance and Procurement	Finances et passations de marchés
Facilities	Installations
ICT	Technologies de l'information et de la communication
Coast Guard and International Programmes	Garde-côtes et programmes internationaux
Desk Mediterranean Sea and International Waters	Bureau mer Méditerranée et eaux internationales
Desk Inter-agency Cooperation	Bureau Coopération interagences
Desk Training and IUU	Bureau Formation et pêche INN



Annexe IV. Tableau des effectifs

Catégorie	2017			
	Autorisé par le budget de l'UE		Pourvu au 31/12/2017 ⁸⁸	
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT
AD 16				
AD 15		1		1
AD 14				
AD 13		2		2
AD 12		3		2
AD 11				
AD 10		3		3
AD 9		6		6
AD 8		14		14
AD 7		2		1
AD 6				
AD 5				
TOTAL AD	0	31	0	29
AST 11				
AST 10		7		7
AST 9		3		3
AST 8		3		3
AST 7		8		8
AST 6		2		2
AST 5		6		6
AST 4		1		1
AST 3				
AST 2				
AST 1				
TOTAL AST	0	30	0	30
TOTAL AST/SC	0	0	0	0
TOTAL	61		59	

⁸⁸ L'offre d'emploi envoyée avant le 31 décembre 2017 concernant un poste est comptabilisée ici comme un poste pourvu.



Annexe V. Informations sur les niveaux d'entrée pour chaque type de poste

Fonctions essentielles (exemples)	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)	Groupe de fonctions, grade de recrutement (ou bas des parenthèses si publié entre parenthèses)	Indication si la fonction est une fonction de soutien administratif ou une fonction opérationnelle ou neutre
Opérationnel			
Chef de département, directeur adjoint, etc.	Sans objet		
Chef d'unité (niveau 2)	AT	AD9	Opérationnel
Chef de section (niveau 3)	AT	AD7	Opérationnel
Administrateur confirmé	AT	AD7	Opérationnel
Agent, spécialiste	AT	AD6	Opérationnel
Agent	AT	AD5	Opérationnel
Assistant confirmé	AT, AC	AST10-11, GF III	Opérationnel
Assistant	AT, AC	AST1, GF II	Opérationnel
Assistant du directeur	AT	AST4	Opérationnel
Soutien			
Chef de l'administration (niveau 2)	AT	AD11	Soutien
Chef de section (niveau 3)	AT	AD7	Soutien
Administrateur confirmé	AT	AD7	Soutien
Agent, spécialiste	AT	AD6	Soutien
Agent	AT	AD5	Soutien
Assistant confirmé	AT, AC	AST10-11, GF III	Soutien
Assistant	AT, AC	AST1, GF II	Soutien
Directeur des ressources humaines	Sans objet		
Chef des finances	Sans objet		
Chef de la communication	Sans objet		
Directeur de l'informatique	Sans objet		
Webmestre-éditeur	Sans objet		
Secrétaire	AC	GF II	Soutien
Préposé au courrier	Sans objet		
Délégué à la protection des données	AT, AC	AD6, GF IV	Soutien
Comptable	AT	AD9	Neutre
Auditeur interne	Sans objet		



Annexe VI. Ressources humaines par type d'emploi

Ressources humaines par type d'emploi en 2016 et 2017

L'AECPC s'est livrée à un exercice d'évaluation comparative à la suite de la mise en place de la *Méthodologie pour l'examen des postes au sein des agences*. L'analyse a été réalisée sur la situation en 2016 et en 2017. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et permettent de comparer l'affectation des ressources humaines (mesurée en temps de travail) à des types d'activité prédéfinis.

(Sous-)catégorie de type d'emploi	2016	2017
Soutien administratif et coordination	31 %	30,2%
Soutien administratif	29 %	27%
Coordination	2 %	3,2%
Opérationnel	59 %	61,4%
Coordination opérationnelle de haut niveau	2,5%	2,50%
Gestion et mise en œuvre des programmes	45 %	47,9%
Évaluation & analyse d'impact	2,5%	2,2
Opérationnel général	9 %	8,8
Neutre	10 %	8,4%
Finance/Contrôle	10 %	8,4%
Linguistique	0 %	0%
Total	100%	100%



Annexe VII. Marchés publics

Tableau 1 . Contrats signés en 2017

Contrats-cadres attribués	6
à la suite d'un appel d'offres ouvert	2
à la suite d'une procédure négociée	4
Contrats d'exécution d'un contrat-cadre	240
sur bon de commande	201
dont contrats spécifiques ⁸⁹	39
Contrats (pas de contrats-cadres) attribués	30
à la suite de bons de commande	26
à la suite de contrats directs	4
Total des engagements juridiques conclus	276

Les appels d'offres ouverts ont représenté 15% de l'ensemble des procédures en 2017.

Tableau 2. Liste des procédures ouvertes (plus de 135 000 EUR) lancées en 2017

Référence	Volume en euros Notification de contrat	Titre
EFCA/2017/OP/01	1 250 000	Services sous-traités dans le domaine de la sécurité, de la gestion des auxiliaires et des installations
EFCA/2017/OP/02	20 000 000	Affrètement d'un patrouilleur de pêche de haute mer

Tableau 3. Liste des procédures négociées (plus de 15 000 EUR) lancées en 2017

Référence	Volume en euros	Titre
EFCA/2017/NP/03	80 000	Prestation de cours de langues à l'AECF
EFCA/2017/NP/09	50 000	Fourniture de services juridiques dans le domaine du droit maritime et des marchés publics

⁸⁹ Comprenant les contrats spécifiques signés en vertu des listes d'appel à manifestation d'intérêt
Page 195 / 206



EFCA/2017/NP/13	55.000	Équipement d'embarquement en mer pour l'AECP
EFCA/2017/NP/14	19 440	Fourniture de services dans le domaine de l'arpentage maritime
EFCA/2017/NP/11	132 500	Acquisition d'équipements de sécurité

Tableau 4. Liste des procédures négociées sans publication préalable d'un avis de marché, en application de l'article 134, paragraphe 1, point b) ii), de l'article 135, paragraphe 1, point a), et de l'article 135, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission

Référence	Volume en euros	Titre
EFCA/2017/NP/10	1 337 000	Procédure d'appel d'offres négociée sans publication préalable d'un avis de marché conformément à l'article 134, paragraphe 1, point b) ii), des règles d'application du règlement financier général: Fourniture de services liés aux patrouilles de pêche.
EFCA/2017/CPN/01	225 000	Procédure concurrentielle avec négociation, en vertu de l'article 135, paragraphe 1, point a) et de l'article 135, paragraphe 4), des règles d'application du règlement financier général: Fourniture d'articles de papeterie et de bureau.



Annexe VIII. Décisions du conseil d'administration

Date	Décision	Objet
5 avril	N° 17-I-04	Adoption du rapport annuel 2016 de l'AECP
5 avril	Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 5 avril	Mandat du président et du vice-président
21 juin	N° 17-II-3	Recommandations concernant l'évaluation quinquennale externe indépendante de l'AECP (2012-2016)
21 juin	N° 17-II-4	Modification du document unique de programmation (DOCUP) contenant le PTP 2017-2021, le PTA 2017 et le budget définitif pour 2017
21 juin	N° 17-II-5	Politique de l'AECP en matière de protection de la dignité de la personne et de lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel
21 juin	N° 17-II-6	Adoption des comptes annuels définitifs de l'AECP pour l'exercice 2016
21 juin	N° 17-II-7	Désignation des notateurs pour l'évaluation annuelle du directeur exécutif de l'AECP
18 octobre	N° 17-III-4	Adoption du document de programmation (DP) de l'AECP contenant le PTP 2018-2020, le PTA 2018, ainsi que le budget et le tableau des effectifs pour l'exercice 2018
18 octobre	N° 17-III-5	Adoption du projet de document de programmation (DP) contenant le PTP 2019-2020 et le PTA 2019
18 octobre	N° 17-III-7	Mise en œuvre du télétravail à l'AECP
18 octobre	Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre	Adoption de la charte de mission du service d'audit interne



Annexe IX. Critères d'importance relative

Conformément aux lignes directrices et aux instructions actuelles de la CE concernant les rapports, et conformément aux bonnes pratiques, une réserve doit être introduite dans la déclaration annuelle d'assurance concernant le rapport annuel d'activité sur la base des critères d'importance relative.

Même si aucune réserve n'a été formulée, l'Agence doit expliquer les critères d'importance relative applicables à ses opérations.

Sur la base des critères d'importance relative, l'ordonnateur est en mesure de détecter les faiblesses significatives qui pourraient conduire à une réserve formelle dans la déclaration d'assurance.

Parmi les types de faiblesses possibles à considérer figurent:

- une occurrence significative d'erreurs dans les opérations sous-jacentes (légalité et régularité), détectée pendant les contrôles ou les exercices de supervision;
- des faiblesses significatives du système de contrôle;
- une couverture insuffisante de l'audit et/ou une information inadéquate des systèmes de contrôle interne;
- des problèmes critiques exposés par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne et l'OLAF;
- des événements significatifs pour la réputation de l'Agence.

Les critères d'importance relative comprennent des critères qualitatifs et quantitatifs.

D'un point de vue qualitatif, l'importance d'une faiblesse est jugée à:

- la nature et la portée de la faiblesse;
- la durée de la faiblesse;
- l'existence de mesures compensatoires satisfaisantes (contrôles d'atténuation);
- l'existence de mesures correctrices probablement efficaces (plans d'action).

D'un point de vue quantitatif, une faiblesse est jugée importante et peut donner lieu à une réserve si l'impact financier ou le risque de perte est supérieur à 30 000 EUR, ce qui représente 0,3% du budget total (hors rémunérations), ou si elle comporte un risque significatif pour la réputation de l'Agence.

Sur la base des informations statistiques dérivées du volume des opérations financières de l'Agence, celle-ci a également fixé un seuil pratique de divulgation des faiblesses et des exceptions dans le rapport annuel, si l'impact financier ou la perte est estimée à plus de 2 500 EUR.

Le niveau d'importance relative et le seuil de divulgation sont revus chaque année.

Annexe X. Comptes annuels⁹⁰

BILAN au 31 décembre 2017	31.12.2017 (provisoire)	31.12.2016 (définitif)	Variation
ACTIFS			
ACTIFS NON CIRCULANTS	611 489	813 338	-201 849
Actifs incorporels	183 950	317 124	-133 174
Propriétés immobilières, installations et équipements	427 539	496 214	-68 675
ACTIFS CIRCULANTS	6 710 429	1 951 144	4 759 285
Préfinancement à court terme	1 026 000	0	1 026 000
Créances à court terme	1 068 631	420 202	648 429
Trésorerie et liquidités	4 615 798	1 530 942	3 084 856
TOTAL ACTIFS	7 321 918	2 764 482	4 557 436
PASSIF			0
PASSIF NON CIRCULANT	0	0	0
PASSIF CIRCULANT	3 501 731	1 385 682	2 116 049
Provisions pour risques et charges	0	5 000	-5 000
Montants à payer	2 511 032	563 148	1 947 884
Comptes créditeurs auprès de la CE	990 700	817 534	173 166
TOTAL PASSIF	3 501 731	1 385 682	2 116 049
TOTAL ACTIFS NETS	3 820 186	1 378 800	2 441 386
Excédent/déficit cumulé	1 378 800	1 638 406	-259 606
Résultat de l'exercice	2 441 386	-259 606	2 700 992

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE (SFP)	2017 (provisoire)	2016 (définitif)	Variation
RECETTES			
Recettes provenant de la subvention de l'UE	17 207 869	9 444 176	7 763 693
Autres recettes d'exploitation de change	0	0	0
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	17 207 869	9 444 176	7 763 693
DÉPENSES			0
<u>Dépenses opérationnelles</u>	<u>-4 387 240</u>	<u>-1 143 466</u>	<u>-3 243 774</u>
<u>Dépenses administratives</u>	<u>-10 381 316</u>	<u>-8 560 794</u>	<u>-1 820 523</u>
Ensemble des dépenses de personnel	-7 010 670	-5 738 091	-1 272 580
Dépenses liées aux immobilisations	-421 352	-529 655	108 303
Autres dépenses administratives	-2 948 409	-2 293 633	-654 777
Résultat net des opérations de change	-885	584	-1 469
TOTAL DES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	-14 768 557	-9 704 260	-5 064 297
Revenu découlant d'intérêts	2 548	814	1 734
Autres dépenses financières	-474	-336	-138
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	2 074	477	1 596
SFP - Résultat de l'exercice	2 441 386	-259 606	2 700 993

⁹⁰ Les informations présentées ci-dessous sont un extrait des comptes annuels provisoires 2017 de l'AIECP, qui font encore l'objet d'un audit par des vérificateurs externes. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés.



Annexe XI. IPC du directeur exécutif

IPC du directeur exécutif		
IPC relatifs aux objectifs opérationnels		
Objectif		
Production des preuves des performances de l'Agence		
IPC	Objectif 2017	Atteints en 2017
Présentation en temps utile du projet de PTA (DOCUP)	100%	100%
Taux d'achèvement des activités du PTA	> 80%	93%
Réalisation en temps utile des objectifs du PTA	> 80%	93%
IPC relatifs à la gestion des ressources financières et humaines		
Objectifs		
a) Production des preuves de l'utilisation rapide, en temps utile et complète des ressources financières allouées par les autorités budgétaires		
IPC	Objectif 2017	Atteints en 2017
Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95%	98,9%
Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	<5%	1,3%
Taux d'exécution (%) (Paiements totaux au cours de l'année N et reports à l'année N + 1, en % du financement total de l'UE et des recettes, le cas échéant, reçues au cours de l'année N)	>5%	1,3%
Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels	> 98%	98%
b) Production des preuves des améliorations apportées en temps utile à l'adéquation et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne		
IPC	Objectif 2017	Atteints en 2017
Taux (%) de recommandations acceptées des audits interne et externe mises en œuvre dans les délais fixés (à l'exclusion des «souhaits»)	100%	100%
c) Livraison des preuves du niveau de bien-être du personnel		
IPC	Objectif 2017	Atteints en 2017
Taux moyen de vacances de poste (% de postes autorisés au tableau des effectifs annuel qui sont vacants à la fin de l'année, y compris les offres d'emploi envoyées avant le 31 décembre)	≤5%	3%
Nombre annuel moyen des jours de congé de maladie par membre du personnel	<6	3,3
Nombre de réclamations au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut avec une issue positive par groupe de 100 membres du personnel	≤5	0



Annexe XII. Liste des acronymes et abréviations les plus utiles

SIA	Système d'identification automatique
CA	Conseil d'administration
ABAC	Comptabilité d'exercice (<i>Accrual Based Accounting</i>)
ABB	Budgétisation par activité
ABC	Établissement des coûts par activité
SGPA	Système de gestion par activités
CC	Conseil consultatif
CCA	Centre de coordination associé
AD	Administrateur (personnel)
AST	Assistant (personnel)
PTA	Programme de travail annuel
BALTFISH	Forum des pêches de la mer Baltique
BSRBCC	Coopération régionale en mer Baltique pour le contrôle des frontières
BCD	Document relatif aux captures de thon rouge
BFT	Thon rouge
AC	Agent contractuel
PC	Programmes de cours
CCIC	Centre de coordination responsable
PDPC	Plateforme de développement du programme de cours
CCTV	Télévision en circuit fermé
GEC	Groupe d'experts du contrôle
PCP	Politique commune de la pêche
CISE	Environnement commun de partage de l'information
DeSIRE	Démonstration de satellites permettant l'introduction de RPAS en Europe (<i>Demonstration of Satellites enabling the Insertion of RPAS in Europe</i>) (projet H2020)
DI	Déclaration d'intérêts
DPD	Délégué à la protection des données
CE	Commission européenne
CCE	Cour des comptes européenne
ECGF	Corps européen de garde-côtes
ZEE	Zone économique exclusive
EIR	Système de rapport d'inspection électronique
AACP	Agence européenne de contrôle des pêches
EMAS	Système de management environnemental et d'audit
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime
PE	Parlement européen



REP	Réseau européen de patrouilles
ERS	Système électronique de notification
ESA	Agence spatiale européenne
UE	Union européenne
GCUE	Garde-côtes de l'Union européenne
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
FAR	Rapport d'activité de pêche
RFC	Règlement financier-cadre
SIP	Système d'information sur la pêche
FLUX	Langage d'échange universel en matière de pêche (<i>Fisheries Language for Universal Exchange</i>)
CSP	Centre de surveillance des pêches
FPV	Patrouilleur de pêche
ETP	Équivalent temps plein (unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines)
FX	Frontex (Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes)
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
IAS	Service d'audit interne
CCI	Coordinateur du contrôle interne
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
NCI	Normes de contrôle interne
TIC (ou TI)	Technologies de l'information et de la communication
IMDatE	Environnement de données maritimes intégrées
PMI	Politique maritime intégrée
SMI	Système maritime intégré
SGSI	Système de gestion de la sécurité de l'information
ISO	Organisation internationale de normalisation
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
CCR	Centre commun de recherche
PDC	Plan de déploiement commun
SCIS	Système conjoint d'inspection et de surveillance
IPC	Indicateur(s) de performance clé(s)
LE	Long Éireannach (navire irlandais)
LH	Dernière prise
LRIT	Système d'identification et de suivi à grande distance
MARSURV	Système d'information de la surveillance maritime
SAP	Surveillance aérienne polyvalente
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
MED	Méditerranée
COM	Centre d'opérations maritimes
PA	Protocole d'accord
EM	États membres



PTP	Programme de travail pluriannuel
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est
JO	Journal officiel
OPV	Patrouilleur de haute mer
PACT	Partenariat, responsabilité, coopération et transparence
PMO	Office de gestion et de liquidation des droits individuels
PNO	Déclaration de notification préalable
PoC	Validation de principe
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
RPA	Aéronef télépiloté
GRP	Groupe régional de pilotage
CSUE	Centre satellitaire de l'Union européenne
PSCI	Programme spécifique de contrôle et d'inspection
APD	Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable
GP	Groupe de pilotage
GPFEP	Groupe de pilotage sur la formation et le partage d'expériences
EMS	Équipe mixte spéciale
END	Expert national détaché
POS	Procédures opérationnelles standard
STACTIC	Comité permanent de contrôle international
CSTEP	Comité scientifique, technique et économique de la pêche
AT	Agent temporaire
GCT	Groupe consultatif technique
GTDC	Groupe technique de déploiement commun
TDR	Cahier des charges
ATT	Accord de travail tripartite
CEFACT/ONU	Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques
VDS	Système de détection des navires
VMS	Système de surveillance des navires
WGTEE	Groupe de travail sur la formation et l'échange d'expériences



Annexe XIII. Liste de termes et de projets

Renforcement des capacités (activité opérationnelle)

Assistance aux États membres et à la Commission européenne dans le domaine du contrôle, de l'inspection et de la surveillance, notamment en ce qui concerne les activités qui permettent aux services répressifs nationaux de mieux faire appliquer les règles de la PCP, de manière uniforme et efficace. Ces activités couvrent la notification et l'échange de données sur les activités de pêche, de contrôle et d'inspection, la mise à disposition de ces données au centre de coordination responsable (CCIC) et aux centres de coordination associés (CCA), l'élaboration et la coordination des programmes de formation, la lutte contre la pêche INN, et l'acquisition éventuelle d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des PDC, ou à la demande des États membres.

Systèmes internes de l'AECP

Ils comprennent le site web de l'AECP, l'intranet, les services de courrier électronique, les serveurs de fichiers et toute application développée ou utilisée en interne pour soutenir les activités internes de l'AECP.

Système électronique de notification de l'AECP (ERS)

Ce système permettra à l'AECP de recevoir et d'émettre des messages ERS, de les échanger avec les parties prenantes par les opérations des PDC (CCIC), de garantir la qualité, l'intégrité et la fiabilité des données par des processus de validation et de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils accessibles sur une interface web leur permettant de consulter, de rechercher, d'analyser et de produire des statistiques et des rapports selon des critères spécifiques.

Système de rapports d'inspection électroniques (EIR) de l'AECP

Ce système permettra à l'AECP de recevoir et d'émettre des messages EIR, de les échanger avec les parties prenantes par les opérations des PDC (CCIC), de garantir la qualité, l'intégrité et la fiabilité des données par des processus de validation et de proposer aux utilisateurs un ensemble d'outils accessibles sur une interface web leur permettant de consulter, de rechercher, d'analyser et de produire des statistiques et des rapports selon des critères spécifiques.

Plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP

La plateforme d'apprentissage en ligne de l'AECP met à disposition des cours et des modules interactifs, des didacticiels vidéo et d'autres ressources de formation à l'intention des fonctionnaires de l'UE et des pays tiers participant à des activités de contrôle et d'inspection de la pêche.

Le «coin des experts» de la plateforme permet à des experts externes, aux États membres (EM), à la Commission européenne et à l'AECP de collaborer au développement de supports de formation. Les utilisateurs autorisés peuvent discuter, suivre les commentaires sur les différentes versions des documents et gérer leurs réunions, groupes de discussion, calendriers, actualités et annonces.

Système de surveillance des navires de l'AECP (VMS).

Ce système permet à l'AECP de recevoir et d'échanger des données VMS (identité, position et vitesse des navires de pêche de plus de 12 m) pour soutenir les opérations des PDC et ainsi fournir une représentation complète à l'échelle de l'Union européenne des zones géographiques couvertes par les PSCI correspondants.



FISHNET

Fishnet est le portail permettant d'accéder à la majorité des applications de l'AECP (ERS, VMS, EIR, systèmes de gestion des données, PDPC⁹¹, formation en ligne, JADE) et de fournir aux parties prenantes de l'AECP des outils collaboratifs (par ex. partage de données et de documents, échange d'informations, téléconférences). Ce système est conçu pour faciliter la prise de décision, la planification, la coordination opérationnelle et l'évaluation des opérations communes de contrôle, et pour promouvoir la collaboration à distance à l'appui des activités de l'AECP.

Gouvernance et représentation (activité fonctionnelle)

Aux fins du bon fonctionnement de l'AECP en tant qu'organe indépendant de l'UE, toutes les activités mises en œuvre pour soutenir le conseil d'administration, le conseil consultatif et la coopération interagences, de représentation et de communication sont considérées comme des activités de gouvernance de l'UE. Les ressources allouées à l'activité fonctionnelle de l'AECP sont déployées pour atteindre les objectifs généraux et sont étroitement liées à ses activités opérationnelles.

Calibrage

Catégories de calibrage du poisson par taille individuelle telles que définies à l'annexe II du règlement (CE) n° 2406/96 du Conseil du 26 novembre 1996 fixant des normes communes de commercialisation pour certains produits de la pêche.

Taille en grammes

Poids moyen en grammes de chaque poisson, déterminé par pesée d'un échantillon d'individus d'une prise ou d'une opération de pêche dans des pêcheries pélagiques.

Inspection

L'AECP entend par «inspection» un examen critique des navires de pêche, au port ou en mer, par des inspecteurs compétents aux fins de déterminer que le navire a effectué des activités de pêche conformément aux mesures de conservation et de gestion. Une inspection doit inclure l'examen détaillé, la mesure, le test, le jaugeage et la comparaison de tous les éléments considérés comme obligatoires aux termes de l'annexe XXVII du règlement (UE) n° 404/2011. Il en va de même des autres types d'inspections des marchés, des véhicules et des locaux.

JADE

JADE est une application web utilisée en interne par les coordinateurs de l'AECP pour enregistrer, gérer et signaler les activités relatives aux PDC. JADE est l'acronyme de «Joint deployment plan Activity Database» (base de données d'activités liées aux plans de déploiement commun).

Dernière prise

Dernière prise observée lors d'une inspection en mer au cours de laquelle la composition des captures est enregistrée (échantillonnée) par l'inspecteur à bord.

Obligation de débarquement

Obligation de débarquer toutes les captures des espèces visées à l'article 15 du règlement (UE) n° 1380/2013 et dans les plans de rejets y afférents.

Systèmes d'information de la surveillance maritime

Systèmes d'information développés en coopération avec des parties prenantes externes afin d'intégrer les sources d'information et les données disponibles dans le cadre de la politique

⁹¹ Plateforme de développement du programme de cours.



maritime intégrée, de la coopération interagences et du CISE (environnement commun de partage de l'information).

Coordination opérationnelle (activité opérationnelle)

Organisation de la coordination opérationnelle des activités de contrôle par les États membres en vue de la mise en œuvre des programmes spécifiques de contrôle et d'inspection, des systèmes internationaux de contrôle et d'inspection adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des plans opérationnels, à la demande de deux États membres au moins.